

Prix du Numéro de collection : 1 fr. 25

Prix du Numéro de collection : 1 fr. 25

# LA REVUE NOIRE

Organe bi-mensuel des Industries de la Houille et du Fer

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

FONDATEUR : **E. LEFÈVRE**

Ingénieur A. et M.

Directeur : **EMILE DIDIER.**

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 23, RUE D'AMIENS, LILLE  
Bureau à PARIS : 27, rue Demours (17<sup>e</sup>).

MÉDAILLE DE BRONZE  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE  
PARIS 1900

MÉDAILLE D'OR  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE  
LIÈGE 1905

14<sup>e</sup> Année. - N<sup>o</sup> 351.

**ABONNEMENTS :**

	annuel	semestriel	trimestriel
France.....	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Union postale.	25 »	13.50	7 »

22 Janvier 1911

Pour la publicité dans le département de la Seine, s'adresser à **M. G. Bernardot**, Ingénieur, 27, rue Demours, PARIS (XVII<sup>e</sup>).

Les Maisons résidant à l'étranger qui désirent faire des Annonces dans notre Journal sont priées de s'adresser, pour tous renseignements, à **La Réclame Universelle**, 180, rue Lafayette, Paris (10<sup>e</sup>).

**AD. BLEICHERT & C<sup>IE</sup>, PARIS** 92 42, rue du Louvre  
Chemins Aériens — **GRUES** —  
Installations de Transport à chaîne et à câble  
Voies suspendues électriques

*SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DU NORD*

Le Marteau-Perforateur

**Korfmann**

est incontestablement le meilleur!

*Nombreuses Références*

**Henri Bender**

7, Rue Saulnier, PARIS

**ENGRENAGES PIAT FONDERIE DE FER**

Les Fils de **A. PIAT et C<sup>i</sup>**

87, rue Saint-Maur, PARIS

Agence du Nord : **LILLE, 25, rue Brûle-Maison, LILLE**

POUR PIÈCES DE TOUS POIDS & TOUTES DIMENSIONS

SPECIALITÉ DE PIÈCES MÉCANIQUES

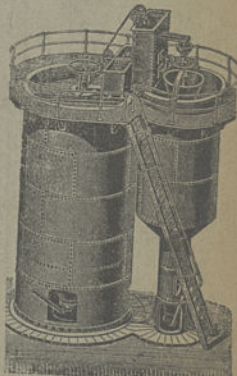
**S<sup>t</sup>e A<sup>me</sup> des Fonderies DUROT-BINAULD**

LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord)

LILLE, IMP. G. DUBAR ET C<sup>ie</sup>

**C. ET G. PULINX**, 1, RUE ST-AUGUSTIN, LILLE  
ÉPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES, C. ET G. PULINX, 1, RUE ST-AUGUSTIN, LILLE  
ÉPURATEUR D'EAU D'ALIMENTATION DE GÉNÉRATEURS A VAPEUR. B<sup>TE</sup> S. G. D. G.

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER. NOMBREUSES APPLICATIONS  
RÉCOMPENSES aux Expositions : Paris 1904, Médaille d'argent; Lille 1905, Médaille d'or; Liège 1905, Médaille d'argent  
Orléans 1905, Diplôme d'honneur; Tourcoing 1906, Médaille d'or.



# ÉVENCE COPPÉE, Bruxelles

## Fours à Coke

SYSTÈMES BREVETÉS ÉVENCE COPPÉE :

**Fours à Coke fonctionnant avec ou sans récupération de sous-produits**

**FOURS A COKE A RÉGÉNÉRATION DE CHALEUR**

Production : 4.000 à 5.500 kilos de coke par four et par 24 heures.

## CONSTRUCTION de LAVOIRS à CHARBON

Installation d'Ateliers de Mélange et de Broyage

### ATELIER DE CONSTRUCTION

Pièces détachées de Lavoirs

telles que : Chaines à godets, Transporteurs, Trommels, Broyeurs, Pompes centrifuges, etc.

Crible équilibré séparant avec succès le poussier de 0 à 1 m/m.

#### BUREAUX

**BRUXELLES** (Belgique), 71, boulevard d'Anderlecht;  
**LONDRES** (Angleterre), 19, Bishop's Road, Paddington, W ;  
**KHARKOFF** (Russie méridionale), Pouchkinskaïa, 35 ;  
**GIJON** (Espagne-Asturias), Calle San Bernardo, 31 y 33.

HAUTS-FOURNEAUX & FONDERIES DE  
**PONT-A-MOUSSON**

Administrateur, Directeur général : C. CAVALLIER

## TUYAUX EN FONTE

POUR CANALISATIONS DE CHARBONNAGES

Tuyaux à Emboîtement et Cordon à joint de plomb, Types de la Ville de Paris

**TUYAUX A JOINTS GIBALT, POUR TERRAINS TRÈS MOUVANTS**

Tuyaux frottés d'acier à chaud (système X. ROGÉ, breveté s. g. d. g.) — Tuyaux à "Assemblage précis et Joint de Caoutchouc" — Tuyaux "Lavril économiques" — Tuyaux de descente. — Coussinets à rails. — Sabots de frein. — Plaques tournantes. — Moulages divers. — Robinets-vannes. — Bornes-fontaines. — Bouches d'arrosage et d'incendie. — Boulons. — Tirefonds. — Rivets.

DÉPOT DE TUYAUX A DON-SAINGHIN PRÈS LILLE

REPRÉSENTANT À LILLE : 12 place Cormontaigne (41)

Anciens Etablissements LE GAVRIAN et Fils, fondés en 1848, à Lille (Nord)

Introduceurs en France de la machine **CORLISS**

**V. BRASSEUR** (1881-1891). — **CREPELLE & GARAND** (1891-1901)

**Jean CREPELLE & C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>**

Ingénieurs-Constructeurs

**A LILLE**

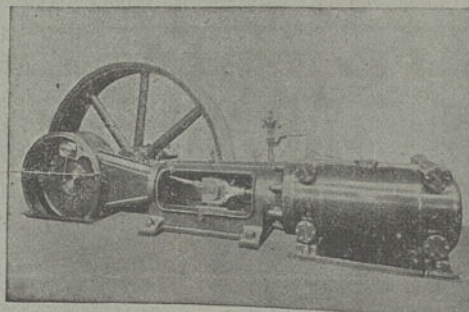
Machines à vapeur

COMPRESSEURS D'AIR  
Condensation centrale

GRAND PRIX

Exposition Universelle

PARIS 1900



## C<sup>o</sup> DES ÉPURATEURS KENNICOTT

1, Square Delambre et 19, Rue Delambre

**PARIS**

(XIV<sup>e</sup>)

# ÉPURATEURS AUTOMATIQUES

SIMPLES et PRATIQUES depuis 1.000 litres jusqu'à 1.000 mètres cubes à l'heure

GARANTIE FORMELLE

DES RÉSULTATS

Et de BON FONCTIONNEMENT

Devis et Analyses gratuits -- Liste de références franco

Si vous désirez bien finir les Constructions en fer, les Machines, etc.

ADRESSEZ-VOUS A

**Robert HÖLZER & C<sup>ie</sup>**

32-32 bis, rue du Ballon

**Lille-St-Maurice**

qui fabriquent depuis longtemps comme spécialité :

**VERNIS ANTIROUILLE**

Enduit à poncer, Peinture mate, Couleur Email pour machines, Ciments métalliques, etc., etc.

ÉCHANTILLONS  
GRATUITS

**THOMAS, PESLIN & C<sup>ie</sup>**

Ingénieurs-Constructeurs à ANZIN (Nord)

SUCCESSIONS DE E. MAILLIET & C<sup>ie</sup>

Société en commandite par actions au Capital de 400.000 francs

MATÉRIEL DE MINES

Machines d'Extraction et TREUILS

MACHINES D'ÉPUISEMENT SOUTERRAINES

Compresseurs d'air VENTILATEURS

Mécanique générale

MACHINES A VAPEUR

de toutes forces, à dédic

BREVETÉ S.G.D.G.

et à distribution genre Meyer

MACHINES & POMPES ÉLÉVATOIRES pour Villes

MACHINES SOUFFLANTES à grande vitesse

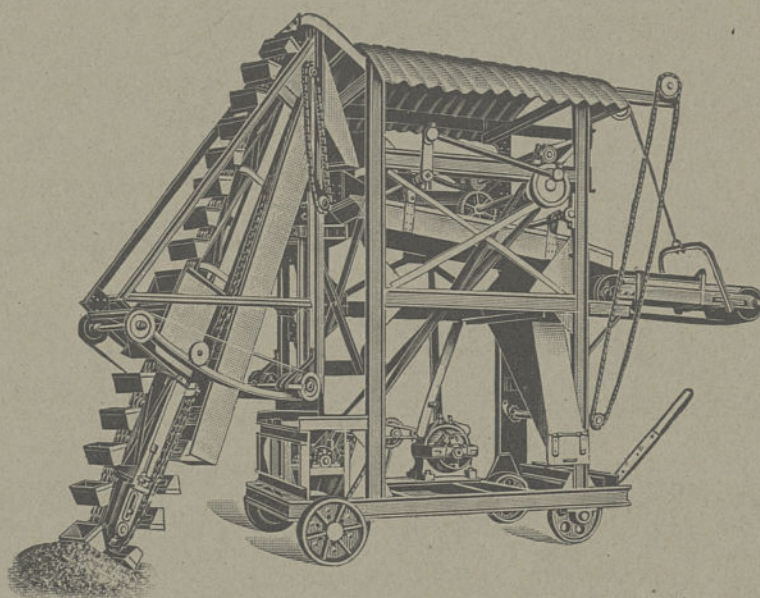
Condensations centrales

- TÉLÉPHONE 505 -

# Franz MÉGUIN & C<sup>ie</sup>

Siège social : DILLING-S/SARRE

(Capital : Frcs. 1.687.500)



Noria déplaçable pour stock avec tamis à secousses et bandes de chargement pour charbon fin.

gent général : **Henri BENDER**, 7, rue Saulnier, **PARIS**

La Construction **EXCLUSIVEMENT FRANÇAISE**  
**DES ATELIERS H. ERNAULT**

Paris, 169, rue d'Alésia, 169, Paris  
 Grand Prix, Paris 1900

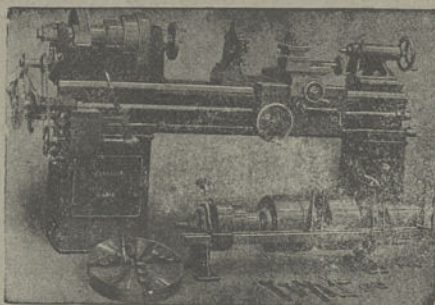
**RIVALISE** avantageusement avec  
 les Constructions étrangères

**TOURS A CHARIOTER ET A FILETER, TOURS REVOLVER**

Tour à charioter et à fileter

4 modèles h. d. p.

185 m/m  
 215 m/m  
 250 m/m  
 305 m/m



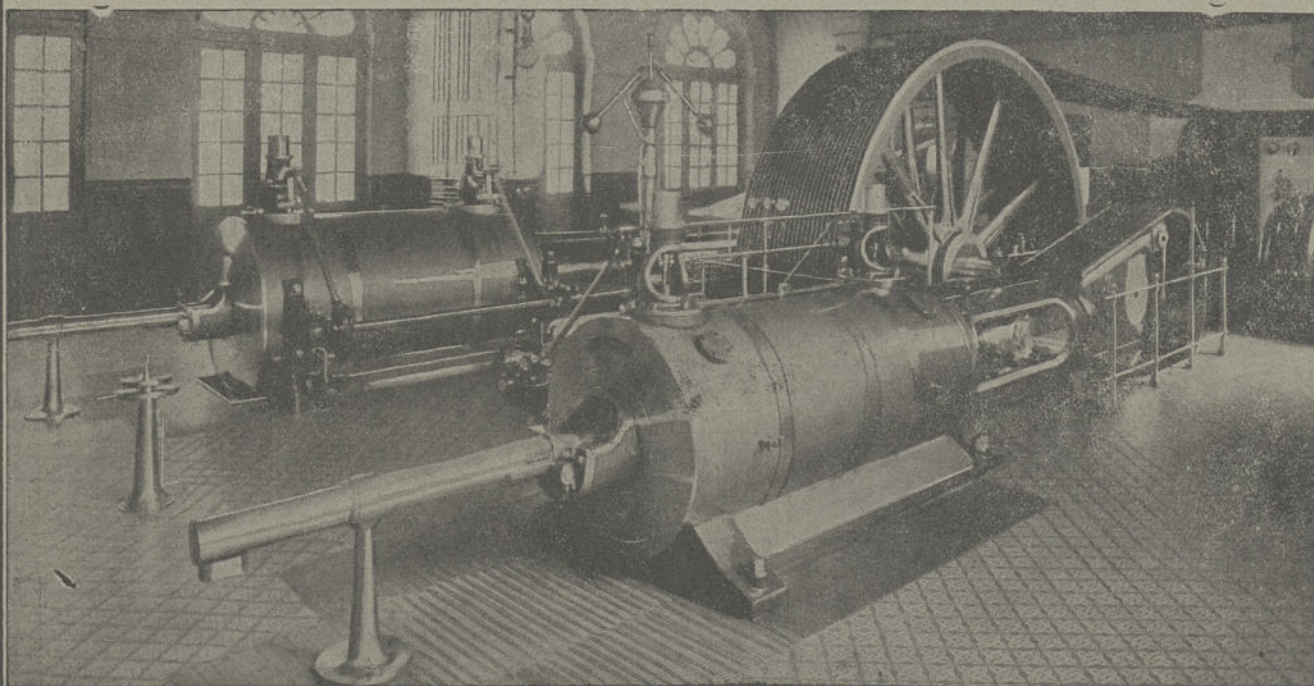
Poids

700 kilogs  
 1.200 kilogs  
 1.650 kilogs  
 2.600 kilogs

==== **MACHINES** ====

**A VAPEUR PERFECTIONNEES**

**POUR MINES**



Au  
 30 Juin  
 1909

4000 HP

en  
 marche

Moteur Compound de 1000 HP. à distribution brevetée par pistons-valves équilibrés

**DUJARDIN & C<sup>ie</sup>**, INGÉNIEURS **LILLE** MAISON FONDÉE EN 1867  
 CONSTRUCTEURS

**SOCIÉTÉ UNIVERSELLE D'EXPLOSIFS**, Anciennement BERGÈS, CORBIN & C<sup>ie</sup>, 124, rue La Boétie, PARIS

TÉLÉGRAMME :

Cheddite-Paris

**LA CHEDDITE**

TÉLÉPHONE :

555-70 555-75

LE MEILLEUR DES EXPLOSIFS POUR MINES, CARRIÈRES ET TOUS TRAVAUX DE SAUTAGE

La Cheddite ne gèle pas et n'exsude pas. — Bon marché. — Sécurité. — Puissance

Brochures, Prix, Conditions et Essais sur demande.

Poudre noire comprimée, Mèches de sûreté, Détonateurs, Amorces électriques, Exploseurs et tous autres accessoires

## CABLES MÉTALLIQUES

**A. TESTE & C<sup>ie</sup>, Lyon-Vaise**  
Tréfilerie. - Etirage. - Laminage

**Câbles ronds et plats** en fils d'acier de toutes résistances pour mines, houillères, carrières, marine, travaux publics, funiculaires, touage, chemins de fer aériens, ponts suspendus, transbordeurs, transporteurs, ascenseurs, treuils, grues, monte-charges, fonçage de puits, labourage et défonçage à vapeur, suspension de lampes à arc, clôtures, paratonnerres, torons pour le sciage des pierres.

**Câbles clos à surface lisse et fils enclavés : EXCELSIOR et MIXTE.** Fournitures pour transports aériens et ponts suspendus.

**Tréfilerie de fer et d'acier :** Fils en tous genres, durs ou recuits, clairs, cuivrés, galvanisés, étamés; fils trempés; fils d'acier de toutes résistances et pour tous usages, cordes à piano, etc. — **Étirage au banc.** — Acier doux en barres pour décolletage, ronds, carrés, 6 pans, etc... Acier trempant, aciers spéciaux au nickel, manganésif, etc... Etirage sur tous profils.

**Laminage à froid** de feuillards pour tous usages, aciers laminés et trempés, en bandes pour ressorts; acier au nickel, etc...

# L'Industrie Minière et son Outillage

A L'EXPOSITION DE NANCY

par Émile DIDIER, Directeur de " La Revue Noire " et Paul BROUARD, Ingénieur A. et M.

Brochure In-8°, d'environ 250 pages et 76 figures, cartes ou plans

Prix : **8 FRANCS 50** (port compris)

I<sup>re</sup> PARTIE : Énumération Succincte des Objets Exposés  
II<sup>e</sup> PARTIE : Revue méthodique et détaillée des Objets Exposés

Gisements minéraux.  
Travaux de recherches.  
Fonçage.  
Exhaure.  
Abatage.  
Soutènement.  
Aérage.  
Éclairage.

Roulage.  
Remblayage.  
Extraction  
Préparation.  
Manutention.  
Transport.  
Partie Commerciale.  
Œuvres Sociales.

Adresser les mandats à **La Revue Noire, 23, rue d'Amiens, LILLE**

## Aux Propriétaires de Mines, Manufacturiers, Marchands et Négociants

Le succès du lendemain dépend du jugement d'aujourd'hui, et votre succès en 1911 dépendra d'une juste prévision des marchés commercial et financier.

Les Prévisions contenues dans

# The Business Prospects Year Book 1911

(Édité par Joseph Davies et C. P. Hailey)

se rapportant au Charbon, Fer, Cuivre, Étain, Fer blanc, Affaires maritimes, Blé, Coton, Porc et à ses Produits, Lait et ses Produits, Rails britanniques, Rails américains, Marché monétaire, Caoutchouc, Huile,

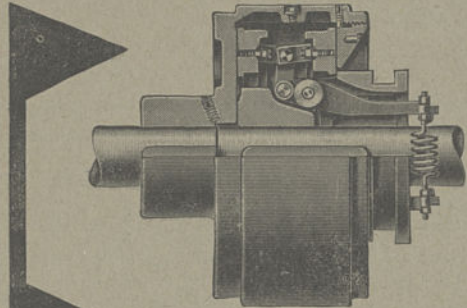
Sont basées sur une analyse soignée et minutieuse des statistiques des disponibilités et de la demande avec reports aux périodes passées.

5<sup>e</sup> ANNEE.

Prix : 5 shillings net, franco par poste : 5 s. 3 d.

The Business Statistics Publishing Co, Limited, 12, James Street, Cardiff.

# EMBRAYAGE BENN



PROTÉGÉ DANS TOUS LES PAYS INDUSTRIELS PAR 29 BREVETS ET DE NOMBREUSES MARQUES DÉPOSÉES

**SIMPLE**

**BON MARCHÉ**

**DURABLE**

L'embrayage à friction système BENN est LE PLUS SIMPLE de tous les embrayages à friction. Ses surfaces frottantes, en forme de disques, baignent dans l'huile, l'appareil étant complètement fermé.

Il n'a aucune partie saillante, son réglage se fait depuis l'extérieur. Il peut être embrayé et débrayé en marche et en pleine charge, quelles que soient sa vitesse et sa force.

**WYSS & C<sup>IE</sup> SELONCOURT (DOUBS)**

Société Française  
DE  
**FOURS A COKE**  
ET DE  
**MATERIEL DE MINES**

Société anonyme au capital de 1.000.000 francs  
Siège social : **PARIS, 90, rue Saint-Lazare, PARIS**

**FOURS A COKE système Koppers**  
AVEC ET SANS RÉGÉNÉRATEURS  
50 0/0 d'excédent de gaz. Réglage sûr et simple de la Carbonisation

**FOURS à GAZ d'ÉCLAIRAGE, système Koppers**  
A chambres inclinées ou horizontales, de GRANDE CAPACITÉ

**USINES A RÉCUPÉRATION**  
de Sulfate d'Ammoniaque (Procédé direct Breveté s. g. d. g.)  
de Benzol et de Cyanures. Usines à Goudron.

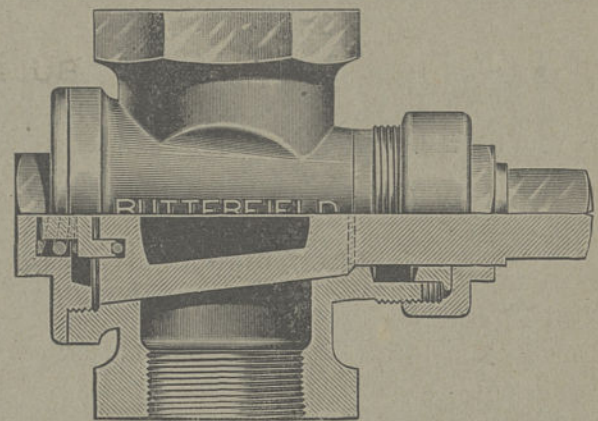
**GAZOGÈNES pour COMBUSTIBLES PAUVRES, syst<sup>me</sup> Montrambert, B<sup>ie</sup> s. g. d. g.**

**LA VOIRS A CHARBONS**  
système Schuchtermann et Kremer

**MURAILLEMENTS DE PUIITS DE MINES EN CIMENT ARMÉ**  
Système PIKETTY

**Usines à Briquettes de Signite et de Tourbe, système Buckau**

**Fours pour l'Incinération des Ordures Ménagères, système Herberth**  
ENVOI DE CATALOGUES SUR DEMANDE



## ROBINETS PERFECTIONNÉS

système "**BRADFORD**"

Le meilleur robinet pour des pressions et températures élevées  
Se recommande tout particulièrement pour l'emploi sur conduites de vapeur surchauffée.  
Se prête à une dilatation rapide sans aucun risque de bloquer le boisseau.  
Réduction très grande du frottement du boisseau.

Demandez Brochure et Prix-Courant à la  
**Compagnie des Garnitures Métalliques Américaines**

**LILLE, 7, rue Danton. 7, LILLE**

**Ateliers de**

**ATELIERS ET CABLERIE**

**SOCIÉTÉ ANONYME**

AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

Siège social à **PARIS**

75, boulevard Haussmann (8<sup>e</sup>)

**CONSTRUCTIONS  
ELECTRIQUES**

**JEUMONT**

AGENCES :

PARIS : 75, boulevard Haussmann ;  
LYON : Société de Construction électrique, 67, rue Molière ;  
LILLE : 34, rue Faidherbe ;

BORDEAUX : 9, cours de Gourgue ;  
NANCY : 2, rue Grandville ;  
ROUEN : 16, rue Jeanne-d'Arc ;  
ALGER : 45, rue d'Isly.

**DU NORD  
ET  
DE L'EST**

(178)

SOMMAIRE :

**BULLETIN INDUSTRIEL**

Les nouveautés mécaniques et électriques à l'Exposition universelle de Bruxelles, par J. Nebinger, ingénieur-électricien (*suite*) . . . . . 21

Utilisation des combustibles inférieurs dans les chaudières, par St-Maur, ingénieur civil des mines (*suite et fin*) . . . . . 24

Société Géologique du Nord; Demande en renouciation à une concession de mines; La retraite des Ingénieurs; Distinctions honorifiques; Corps des mines; Nominations; Revue signalétique des principales publications techniques. . . . . 25

**BULLETIN ECONOMIQUE**

L'Industrie minière dans la Meurthe-et-Moselle en 1909 (*à suivre*) . . . . . 25

Les redevances minières . . . . . 26

Paris port de mer; Production houillère de l'Espagne . . . . . 29

Tableau des chiffres de participation des mines formant le syndicat rhénan-westphalien au 1<sup>er</sup> janvier 1911 . . . . . 29

La question des mines-usines dans le district de la Ruhr (*suite*) . . . . . 30

La production des mines de fer dans le bassin de Briey; Grève des mineurs en Belgique; Homologation de tarifs (Nord); Agitation minière dans le bassin de la Ruhr . . . . . 30

**BULLETIN COMMERCIAL**

France :

Charbons : Lille . . . . . 31

Frets, fontes, fers et aciers . . . . . 32

Belgique (charbons, frets, fontes, fers et aciers) . . . . . 33

Allemagne d<sup>e</sup> . . . . . 34

Grande-Bretagne (charbons, frets, fontes, fers, aciers et sous-produits) . . . . . 35

**BULLETIN FINANCIER**

Coupons détachés . . . . . 36

Tableau des cours des obligations de charbonnages à Lille, au 19 janv. 1911 . . . . . 40

Société des Etablissements de Gemmelaincourt-Gironcourt; West Canadian Collieries Limited . . . . . 36

Société houillère du Nord d'Alais . . . . . 37

Société des mines d'antracite de Communay . . . . . 37

Revue des cours des valeurs minières et métallurgiques de France . . . . . 38

Revue des cours des valeurs minières et métallurgiques de Belgique . . . . . 39

Charbonnages de Noël-Sart-Culpart . . . . . 40

Brevets; Adjudications; Convocations d'actionnaires; Firmes . . . . . 40

Pour la publicité dans le département de la Seine, s'adresser à M. G. Bernardot, Ingénieur, 27, rue Demours, PARIS (XVII<sup>e</sup>)

BULLETIN INDUSTRIEL

LES NOUVEAUTÉS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE BRUXELLES (*suite*)

par J. NEBINGER, ingénieur-électricien

EMPLOI DE L'AIR COMPRIMÉ POUR LA TRACTION  
Stand Compagnie Ingersoll Rand

Depuis le début de l'emploi de l'air comprimé, on a pensé à employer cet agent à la traction, étant donné les grands avantages que présentait ce fluide, comme moteur dans les souterrains et exploitations minières.

Trois points sont donc à considérer dans les projets de tractions par l'air comprimé :

1<sup>o</sup> Les compresseurs d'air ;

Généralement les pressions usitées sont comprises entre 50 et 100 kil. par centimètre carré.

Toutefois, il existe de nombreux exemples d'installations dans lesquelles les compresseurs fonctionnent à 120 kil. Il n'y a aucune impossibilité à obtenir des pressions d'air plus élevées étant donné que pour d'autres applications spéciales telles que : chargement des torpilles automobiles, des réservoirs d'air pour la manœuvre du water-ballast des sous-marins on emploie des pressions beaucoup plus élevées telles que 200 et même 250

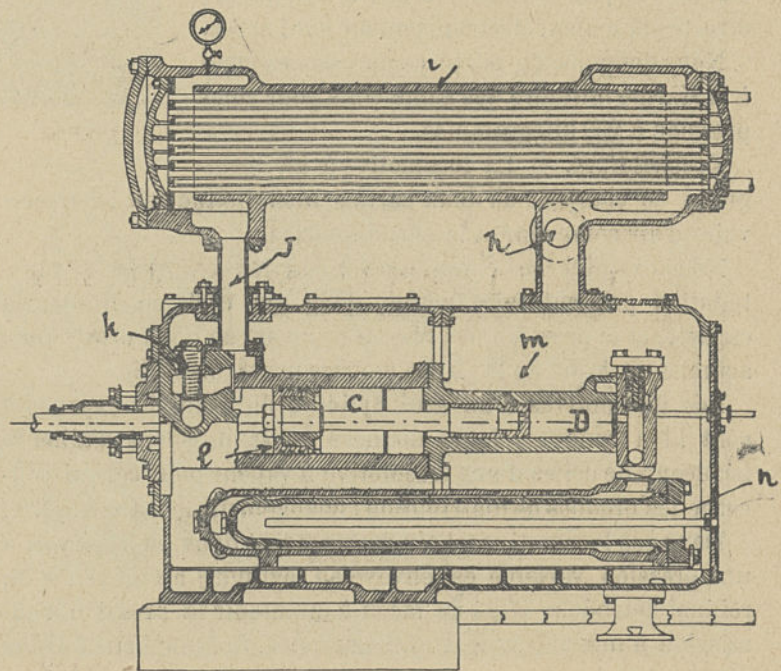
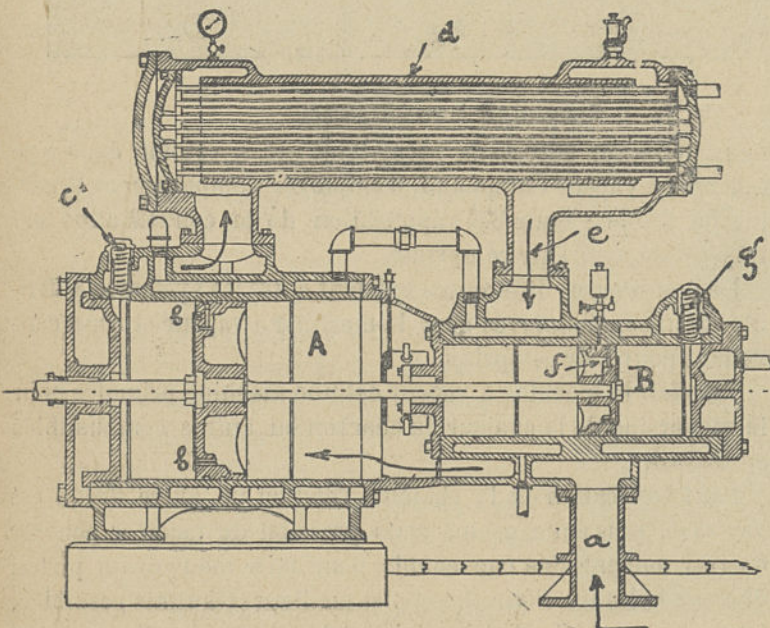


Fig. 49. Coupe des cylindres. — Compresseur P B 4. — Cylindre à basse pression. — Cylindre à haute pression.

2<sup>o</sup> Les locomotives elles-mêmes ;

3<sup>o</sup> L'installation générale.

*Compresseurs d'air.* — Les compresseurs d'air employés pour la traction à l'air comprimé ont dû être étudiés spécialement en raison des pressions relativement élevées qu'ils doivent fournir en marche normale.

kilogrammes par centimètre carré.

La Compagnie Ingersoll-Rand a étudié depuis de longues années différents types de compresseurs répondant à ces applications spéciales. Selon la pression adoptée, le travail de compression est divisé en 3 ou 4 stages ; généralement à partir de 80 kilogrammes par centimètre carré, pour les machines d'une

certaine puissance on utilise toujours les machines à 4 stages de compression.

Nous indiquons, fig. 49, la disposition de la partie cylindres à air d'un compresseur de ce genre; comme on le verra, les cylindres sont disposés 2 à 2 en tandem de part et d'autre de l'axe général de la machine.

L'air aspiré dans le cylindre à basse pression est refroidi avant son entrée dans le premier cylindre intermédiaire par le passage dans un réfrigérant constitué par un faisceau tubulaire semblable à celui d'un condenseur et qui est placé, comme on le voit, au-dessus des cylindres.

On complète ainsi le refroidissement déjà obtenu, par une active circulation d'eau qui se produit dans une double enveloppe entourant entièrement les cylindres.

De même, entre chacun des stages successifs, on prévoit un réfrigérant analogue de façon à ce que le travail de compression se rapproche autant que possible de la compression isothermique.

Lorsque les dimensions de la machine le permettent, on enveloppe parfois les cylindres et les réfrigérants eux-mêmes dans une caisse à eau de grande capacité. Il n'y a rien de particulièrement intéressant à noter dans la disposition des divers organes tels que, soupapes d'aspiration et de refoulement qui sont, dans la machine décrite ci-contre, du type vertical à levée directe.

En ce qui concerne la partie motrice, il est évident que ces compresseurs peuvent être soit à action directe de vapeur, soit à commande par courroie, soit enfin, et c'est là une des applications les plus récentes faites, à commande directe par moteur électrique monté sur l'arbre.

Nous donnons, fig. 50, un compresseur fourni à la Marine militaire des États-Unis pour compression à 200 kilogrammes.

*Locomotives.* — La locomotive à air comprimé se compose de deux parties bien distinctes : les réservoirs d'air comprimé et la partie motrice.

Nous examinerons ci-après comment les conditions de l'installation peuvent faire varier, dans une certaine limite, la capacité et la pression des réservoirs, nous ne nous occuperons actuellement que de la partie motrice proprement dite.

Les locomotives à un seul cylindre ou à simple expansion sont bien connues, leurs données se rapprochent d'ailleurs beaucoup de celles d'une locomotive à vapeur pour ce qui concerne les organes de distribution : changement de marche, etc...

Dans ces locomotives, l'air emmagasiné dans un réservoir à une pression variable est envoyé au cylindre au moyen d'un robinet détendeur réglé de façon à maintenir la pression d'admission à une valeur de 10 kilogrammes. Comme nous l'avons dit plus haut, le travail de l'air dans les cylindres et sa détente ne donnent lieu à aucune observation spéciale, toutes les observations s'appliquant aux locomotives à vapeur convenant également à l'emploi de l'air comprimé.

De 1873 à 1908, ces locomotives furent construites presque exclusivement et en grand nombre, pour être employées dans les mines, principalement aux États-Unis.

Récemment de très notables perfectionnements apportés aux locomotives « Compound » ont permis de réduire, dans une très forte proportion, la dépense de force motrice qui était nécessaire pour entretenir en marche les locomotives à simple expansion. Nous nous attachons donc à décrire spécialement ce type de machine qui est, à l'heure actuelle, absolument au point.

Les avantages qu'offre l'emploi des locomotives Compound peuvent se résumer aux suivants :

Réduction de la dépense de force motrice de 30 %.

Réduction des frais d'installation de la batterie de compresseurs d'environ 15 %.

Accroissement d'environ 30 % de la longueur des trajets effectués à l'aide d'une locomotive.

Dans les locomotives « Compound », l'air est détendu dans

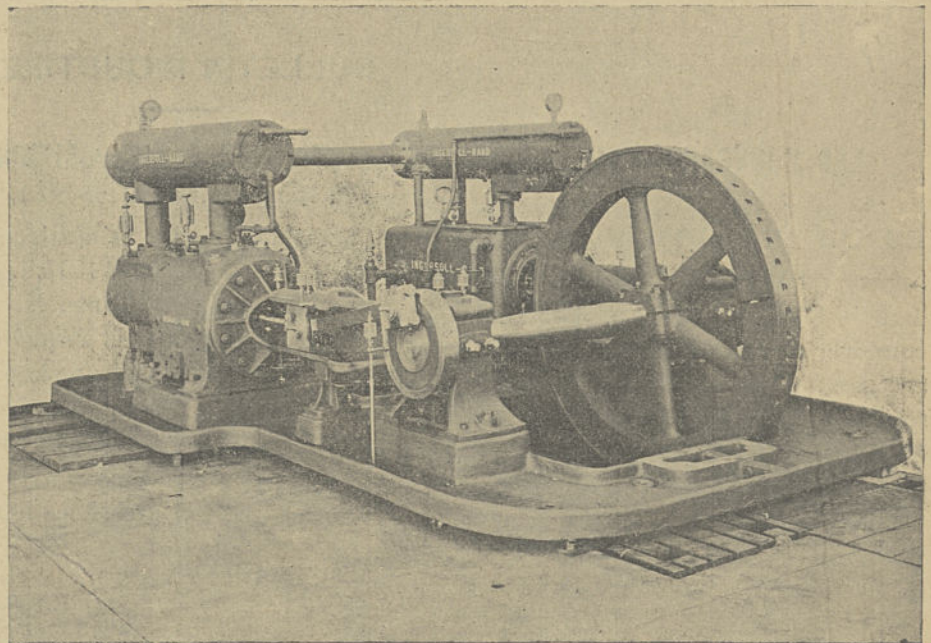


Fig. 50. — Compresseur à 200 kilogrammes

deux cylindres successifs permettant ainsi, comme dans une machine à vapeur Compound, d'employer complètement l'énergie du fluide ; toutefois l'application de la condensation est impossible avec l'air comprimé.

De nombreuses différences existent entre les systèmes à double expansion employés pour la machine à vapeur et ceux convenant pour l'air comprimé.

En effet, la machine à vapeur est une machine primaire pour la conversion de la chaleur du charbon ou autres combustibles en travail.

Par l'application de la chaleur, l'eau ou un autre fluide est vaporisé, puis emmagasiné sous pression de façon à pouvoir exercer une pression convenable pour faire mouvoir un piston dans un cylindre. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, toutes les pertes de chaleur doivent être évitées car la pression ne peut être maintenue qu'autant qu'une température, très supérieure à celle de l'ambiance est entretenue dans l'appareil.

Donc, en réalité, l'excès de la chaleur du fluide, sur celle des objets environnants, est la source de puissance. Avec l'air, au contraire, la chaleur notable développée pendant le travail de compression et d'autre part l'abaissement de température pro-



duit par la détente sont des facteurs de perte inévitable qu'il importe de réduire au minimum.

Les compresseurs sont étudiés à façon à réduire au minimum les pertes provenant de l'élévation de température pendant le travail de compression. Nous devons donc nous occuper spécialement de la façon dont on diminue, autant que possible, la perte due à l'abaissement de température pendant la détente.

Dans les compresseurs d'air, on emploie comme nous l'avons vu, indépendamment du système de réfrigération pendant la compression proprement dite des réfrigérants intermédiaires placés entre deux stages constructifs de compression.

On a pensé à appliquer cette méthode au travail inverse, c'est-à-dire à employer un réchauffeur intermédiaire placé entre le cylindre haute pression et le cylindre basse pression de façon à diminuer l'effet dû à l'abaissement de température produit par la détente.

Cette question présentait toutefois de nombreuses difficultés relativement au moyen à employer pour le réchauffage de l'air entre ces deux périodes de travail; l'application directe d'une source de chaleur ne saurait être envisagée puisque dans nombre de cas, l'emploi de locomotives à air comprimé a précisément pour but d'éviter tout foyer.

De même, l'eau présentait de nombreux inconvénients, en raison d'une part de l'augmentation de poids qu'il aurait fallu donner à la locomotive et, d'autre part, de la possibilité de congélation.

Il fallait donc avoir recours au seul moyen de réchauffage qui puisse être employé d'une façon constante dans toutes les conditions, c'est-à-dire l'air atmosphérique.

Le problème a été résolu par la H. K. Porter Co, les grands constructeurs américains de locomotives à air comprimé, qui, après de nombreux essais, parvinrent à établir un réchauffeur basé sur l'emploi de l'air atmosphérique.

Les figures ci-contre 51 et 52 représentent des locomotives Compound, à air comprimé, munies de ce système de réchauffeur.

L'air est contenu dans un ou plusieurs réservoirs cylindriques; la pression de l'air varie selon les conditions de l'installation. De ce réservoir, l'air est conduit à travers un détendeur réglé à environ 17 k. 500 par centimètre carré dans un petit réservoir auxiliaire placé le long du réservoir principal. De ce réservoir auxiliaire, l'air passe à travers une vanne d'admission et suit un tube conduisant du réservoir auxiliaire au cylindre haute pression.

L'échappement du cylindre à haute pression est dirigé dans un réchauffeur atmosphérique placé sur le côté du réservoir et symétriquement au réservoir auxiliaire dont il est parlé plus haut. De ce réchauffeur intermédiaire, l'air descend au cylindre basse pression.

Dans les conditions ordinaires de travail un rapport de 4 à 1 entre les diamètres de cylindre a été trouvé comme particulièrement convenable.

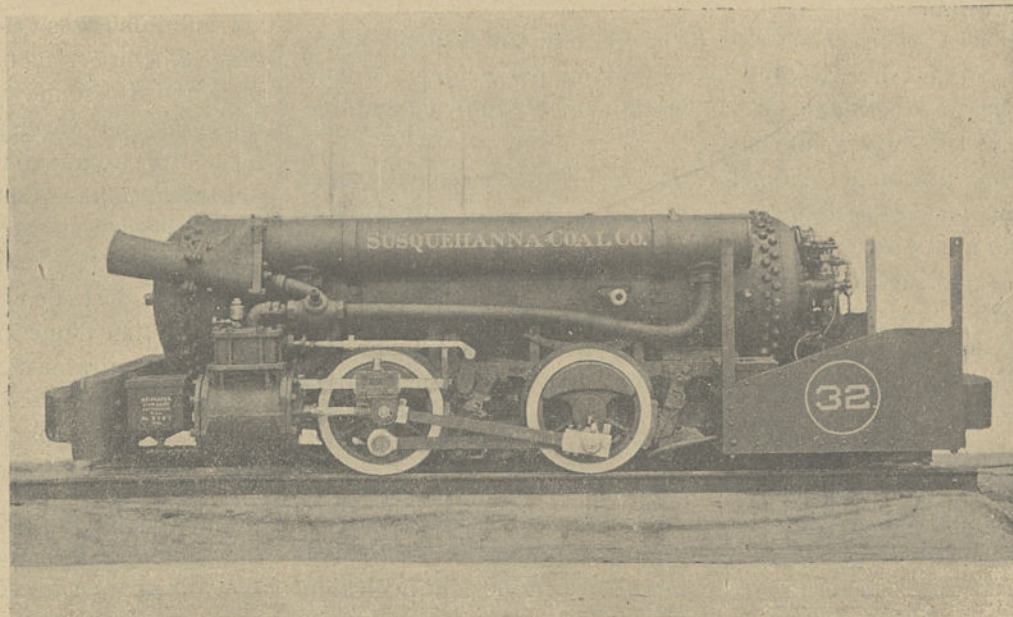


Fig. 51. — Locomotive à air comprimé H.-K. Porter Co, vue de face.

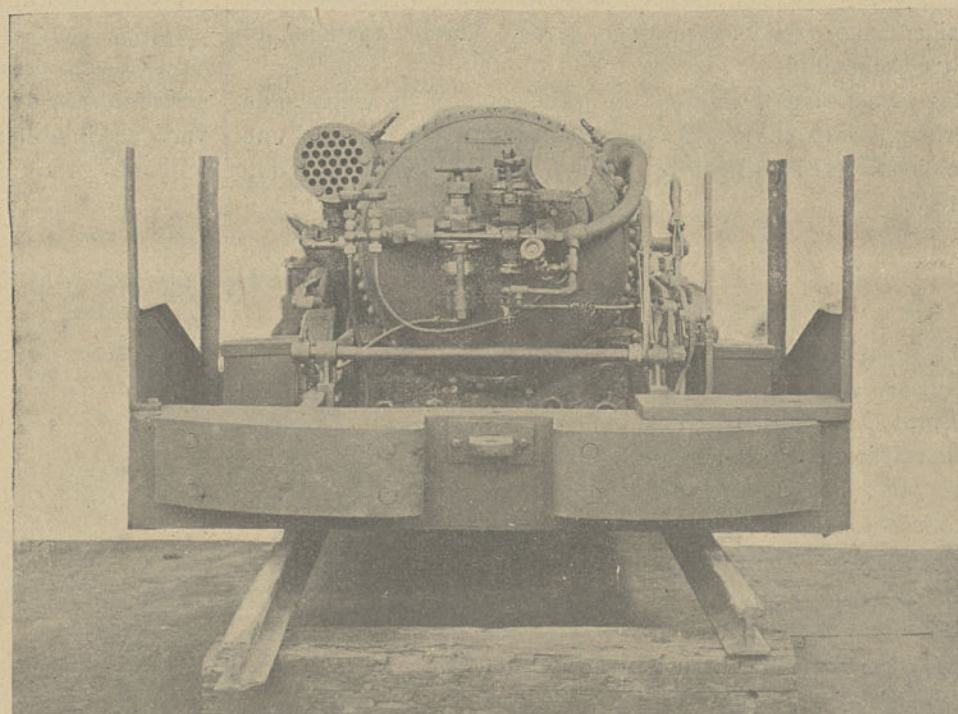


Fig. 52. — Locomotive à air comprimé H.-K. Porter Co, vue arrière.

Pendant la détente partielle dans le cylindre à haute pression de 17 kil. 500 à 3 kil. 500 par centimètre carré, la température de l'air tombe d'environ 60° centigrades; si, par exemple, nous partons de 16° centigrades au-dessus de zéro, la température tombe jusqu'à 44° centigrades au-dessous de zéro; dans ces conditions, en quittant le cylindre à haute pression, le volume



## PETITES NOUVELLES

*Très importante Société, spécialiste en Pompes, Compresseurs d'air, Matériel de Mines et Travaux Publics, recherche, comme Représentant, Ingénieur bien au courant. Belle situation d'avenir.*

*Faire offres, avec tous renseignements et références, sous initiales S. P. C. — Offres seront considérées comme confidentielles.*

**Société géologique du Nord.** — La Société géologique du Nord s'est réunie le 18 janvier et a procédé au renouvellement de son bureau. M. Leriche, professeur de géologie et de minéralogie à l'Université de Bruxelles a été nommé président; et M. Briquet, greffier en chef de la Cour d'appel de Douai, vice-président. Ont été réélus : MM. Constant, secrétaire; Lay-Screpel, trésorier; Dewattines, libraire; Bertrand, délégué aux publications.

M. Ch. Barrois a entretenu la réunion d'un projet de loi déposé par plusieurs députés, par lequel les fouilles géologiques et archéologiques ne seraient plus libres, mais subordonnées à l'autorisation préfectorale. Elles seraient soumises à la surveillance d'un inspecteur officiel qui prendrait, pour les collections publiques, les objets qu'il lui plairait d'y destiner. Les chercheurs seraient contraints à tenir un registre de fouilles et, enfin, l'Etat aurait un droit de préemption sur les objets pouvant être vendus à l'étranger. Toutes les sociétés savantes se sont émues de ce projet, qui viendrait décourager toute l'initiative et la bonne volonté des chercheurs et menacerait les musées locaux dans l'enrichissement de leurs collections. La Société géologique du Nord tiendra aussi à protester contre cette loi près des pouvoirs publics.

M. Ch. Barrois a fait part également d'une étude très intéressante qu'il fait en collaboration avec M. Bertrand dans la concession de Lens. Cette étude, qui sera poursuivie dans d'autres concessions, a pour but d'homologuer les veines et passées de charbon. Elle est faite d'après l'examen des toits qui présentent, en général, une conservation satisfaisante de la faune et de la flore houillère. Une remarque s'impose déjà: c'est qu'il existe un certain nombre de toits sans plantes et que ces toits renferment des coquilles marines, saumâtres et d'eau douce. Cette étude a aussi permis de faire quelques identifications. Par exemple, au toit de la mine Léonard à Lens, on a trouvé un très grand nombre de coquilles inconnues jusqu'ici dans le bassin, et qu'on a retrouvées dans Léonard de Liévin, Marie de Courrières, Jérôme de Nœux et dans une veine de Béthune. Ces travaux sont de nature à rendre de grands services à l'exploitation, en ce qu'ils permettront l'identification des veines avec plus de certitude qu'avec les moyens dont on disposait jusqu'à présent.

Pour ce qui concerne Lens, l'étude a permis de dresser un tableau de la succession des facies des veines de la concession. Ce tableau sera exposé à Roubaix, dans le stand de la Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

**La retraite des ingénieurs.** — La commission nommée par l'Association des anciens élèves de l'Ecole centrale pour l'étude de cette question a déposé ses conclusions qui ont été adoptées par le comité de cette association. Voici le résumé officiel de ces conclusions :

« La Commission continuera à suivre l'étude de la question et restera en contact avec les Commissions nommées par les Associations similaires des autres écoles, pour agir de concert, le cas

» échéant, après nouvel examen des conditions dans lesquelles serait  
» proposée l'intervention auprès des Compagnies minières. En outre,  
» l'Association amicale encouragera l'action individuelle de ceux de  
» ses membres qui, soit par leurs relations, soit par leur situation,  
» pourraient aider nos camarades à obtenir l'établissement de règles  
» fixes en ce qui concerne les retraites. »

**Demande en renonciation à une concession de mines.**  
— M. Gourleaud (Marius), propriétaire, domicilié à Saint-Georges-de-Luzençon (Aveyron), demande à renoncer à la concession des mines de houille de Creissels, instituée par ordonnance du 23 janvier 1835 et portant sur la commune de Creissels, arrondissement de Millau (Aveyron).

**Corps des Mines.** — Les élèves ingénieurs des mines hors de concours dont les noms suivent sont nommés ingénieurs ordinaires des mines de 3<sup>e</sup> classe, pour prendre rang à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1910, savoir : MM. Theumann (Robert), Belugou (Alexandre-André), Simon (Jules-René-Gaston), Langrogne (Ernest-Jules), Lévy (Paul-Pierre).

**Nominations.** — M. Dugas (Paris) vient d'être nommé ingénieur de la Société des Houillères de Saint-Etienne.

M. Dupont, ingénieur aux Mines de Courrières, passe aux Mines de La Clarence, en remplacement de M. Brice, dont nous avons annoncé le départ.

M. Ulysse Jourdan (St-Etienne 1887), ingénieur principal des Mines de Nœux, est nommé ingénieur en chef adjoint aux Mines de Nœux et Vicoigne, à Nœux-les-Mines.

M. Verzat (Saint-Etienne 1880), ancien directeur des Mines de Rive-de-Gier, est nommé ingénieur de la Société de fonçages de puits, en résidence à Paris.

M. Varin d'Ainvelle (Paris 1910), est nommé ingénieur aux Charbonnages des Bouches-du-Rhône.

M. Røederer (Paris 1907), ingénieur aux mines de Lens.

**Distinctions honorifiques.** — A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, M. Taffanel, ingénieur au Corps des mines, directeur de la Station d'essais de Liévin et M. Charoussat, directeur des mines de La Péronnière, ont été nommés Chevalier de la Légion d'honneur.

Nous leurs adressons nos plus vives félicitations.

**Revue signalétique des principales publications techniques.** — *Le lavoir à charbon de la mine royale bavaroise à Stockheim et Peissenberg*, par Guillery, 9 pages; « Glückauf » du 7 janvier 1910.

*Essais et expériences avec des lampes de mines électriques portatives*, par P. Kliver, 8 pages; « Glückauf » du 14 janvier 1910.

*Enquête sur les conditions de formation des dépôts poussiéreux dans les mines*, par Taffanel. Rapport présenté à la Commission du grisou, 23 pages; « Annales des Mines de France », 9<sup>me</sup> livraison de 1910.

*Note sur des essais de marteaux perforateurs pneumatiques exécutés dans les mines de pyrite de fer de St-Bel*, 9 pages; « Annales des Mines de France » 7<sup>me</sup> livraison de 1910.

*Essais sur les inflammations de poussières exécutés à la Station d'essais de Liévin* (suite et fin) par J. Taffanel; « Bulletin de l'Industrie minière », décembre 1910.

## BULLETIN ECONOMIQUE

### L'INDUSTRIE MINÉRALE DANS LA MEURTHE-ET-MOSELLE en 1909

Nous extrayons ce qui suit du rapport de M. l'Ingénieur en chef des mines au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle sur l'ensemble du service dans le département en 1909.

#### I — MINES CONCÉDÉES

Le département de Meurthe-et-Moselle ne renferme que des mines de fer et de sel.

#### § 1 — Mines de fer

Les concessions de mines de fer, qui portent toutes sur la formation ferrugineuse de la partie supérieure du lias, forment deux groupes distincts : l'un aux environs de Nancy, l'autre dans l'arrondissement de Briey. Ce dernier peut se diviser en deux parties : l'une comprenant les mines exploitées à flanc de coteau du bassin de Longwy, l'autre comprenant les mines profondes du bassin de Briey proprement dit.

a) *Bassin de Nancy.* — Il comprend, au 1<sup>er</sup> janvier 1910, 44 concessions, dont 2 ont fait l'objet de travaux de préparation et 21 de travaux d'exploitation : 21 concessions sont restées inexploitées.

La demande présentée le 14 mars 1908, par la Société des Forges de Franche-Comté, pour l'obtention de l'ancienne concession de La Voiletriche, est en instance devant l'administration supérieure.

b) *Bassin de Longwy.* — Il comprend, au 1<sup>er</sup> janvier 1910, 24 concessions parmi lesquelles 12 ont fait l'objet de travaux d'exploitation, et une de travaux de préparation (Crusnes).

Dans le courant de l'année, le syndicat de la concession de Tiercelet a renoncé à la demande en extension qu'il avait présentée le 8 mai 1905.

Par une lettre du 1<sup>er</sup> février 1909, la Société des mines de Godbrange a retiré sa demande en extension du 8 mai 1905.

c) *Bassin de Briey.* — Il comprend, au 1<sup>er</sup> janvier 1910, 42 concessions dont 10 ont fait l'objet de travaux d'exploitation proprement dits et 7 de travaux d'aménagement ou de préparation.

Un décret du 22 juillet 1909 a accordé à la Société des mines d'Ammersmunt-Dommary l'extension qu'elle sollicitait.

Une seule demande nouvelle a été présentée le 18 novembre 1909 par MM. Boutmy et C<sup>ie</sup> et Hinzelin, elle porte sur le territoire de Mercy-le-Haut et communes voisines.

Vingt-huit demandes ou oppositions-demandes en concessions sont actuellement pendantes devant l'administration supérieure.

d) *Observations d'ensemble.* — En résumé, sur 110 concessions de mines de fer existantes au 1<sup>er</sup> janvier 1910 dans notre sous-arrondissement, 43 concessions ont fait l'objet de travaux d'exploitation et 10 de travaux de préparation ou d'aménagement, 57 concessions sont restées inactives.

Le fait que les mines exploitées ne constituent que la moitié environ du nombre total des concessions n'est pas de nature à inquiéter les consommateurs et ne saurait justifier l'intervention de l'administration prévue par l'article 49, car les mines inactives des bassins de Longwy et Nancy ne renferment que des minerais silicieux et pauvres, ou sont mal situées au point de vue des débouchés; leur chômage est donc justifié. Quant à celles du bassin de Briey proprement dit, elles constituent des réserves d'avenir et seront mises en valeur à mesure que se développeront des débouchés nouveaux.

#### § 2 — Mines de sel

Les concessions de sel sont au nombre de 22; elles sont réparties en deux groupes bien distincts: 1<sup>o</sup> celui de la Meurthe et du Sanon (21 concessions); 2<sup>o</sup> celui de la Moselle (concession de Tonnoy).

18 concessions ont été exploitées en 1909, 4 seulement sont restées inactives,

Aux quatorze demandes en concessions présentées en 1907-1908 viennent s'ajouter les deux demandes présentées par la Société des salines de Tonnoy, l'une comme extension de la concession de Tonnoy déposée le 18 mai 1909, et l'autre en concessions de mines de sel, sur le territoire de Drouville et communes voisines, déposée le 18 mars 1909.

Ces demandes sont encore à l'instruction.

*Mines exploitées.* — Trois des mines inexploitées sont comme précédemment celles des Haras, de Jarville et de Drouville. Elles peuvent être considérées comme réserves et leur mise en exploitation ne s'impose pas, la capacité de production des salines actives dépassant de beaucoup les débouchés. La quatrième, celle de Flainval, a été abandonnée dans le courant de 1908, et l'exploitation par dissolution de la Société Solvay reportée à Haraucourt, pour atténuer les affaissements dans la région de Dombasle. Ces affaissements continuent régulièrement, mais n'ont provoqué en 1909 aucun incident fâcheux.

(A suivre).

**Les redevances minières.** — Le Ministre des travaux publics a adressé, le 6 janvier 1911, la circulaire suivante aux Préfets.

Le Journal officiel du 5 janvier 1911 a publié le règlement d'administration publique du 24 décembre 1910 prévu par la loi de finances du 8 avril 1910, article 4, pour l'établissement des redevances des mines.

En conformité de l'article 20 de ce règlement, j'ai fait connaître, par la voie du Journal officiel du 6 janvier 1911, que les déclarations des exploitants pour l'exercice 1910 ne seraient reçues que jusqu'au 25 janvier 1911.

Tous les textes nécessaires au travail annuel des redevances sont

désormais complets et il est possible d'achever le travail pour l'exercice 1910. Bien que l'article 20 du règlement du 24 décembre 1910 permette de publier les rôles jusqu'à la date du 5 avril 1911, l'Administration doit faire tous ses efforts pour que les rôles soient rendus exécutoires bien avant l'expiration du délai imparti. La procédure a été suffisamment simplifiée pour que, grâce aux mesures qu'ont déjà dû prendre les Ingénieurs des mines en suite de ma circulaire du 21 septembre dernier, ce délai ne soit même pas atteint.

Pour que le travail pût être matériellement terminé, en ce qui concerne les Sociétés assujetties forfaitairement à la redevance, il restait à communiquer aux services l'état général de ces Sociétés pour 1910. Tel a été l'objet de ma circulaire du 17 décembre 1910. La partie du travail annuel relative aux dites Sociétés étant, du reste, la plus simple en ce qui concerne le service des mines, elle n'était pas de nature à arrêter la préparation, plus délicate, de la matrice des rôles pour les concessions dont la redevance proportionnelle est déterminée par évaluation administrative.

Après les règles sur le fond, qui ont fait plus spécialement l'objet de ma circulaire précitée du 21 septembre dernier, je puis me borner, aujourd'hui à insister plus particulièrement sur les règles de procédure que nécessite la confection définitive des rôles. Ce sera l'objet de la présente circulaire, qui a été concertée avec mon collègue des Finances.

I. Je n'ai pas besoin de revenir sur la distinction capitale qui domine, désormais, la matière des redevances entre les Sociétés imposées forfaitairement à raison de toutes les mines, où qu'elles soient situées, par elles exploitées ou possédées, et les concessions qui sont assujetties à la redevance proportionnelle par évaluation administrative. Les articles 5 et 6 du décret du 24 décembre 1910 spécifient quelles sont ces Sociétés quant à leur objet; et la circulaire du 21 septembre 1910 avait par avance précisé, dans son paragraphe 14, les particularités les plus saillantes qui peuvent guider dans leur classification à ce point de vue. Aussi bien, pour chaque exercice, les Ingénieurs devront opérer d'après les indications de l'état annuel qu'ils recevront à cet effet de mon Administration.

II. En ce qui concerne les règles de fond sur l'évaluation administrative qui ont fait plus spécialement l'objet de la circulaire précitée, je n'ai que peu d'observation à ajouter.

Vous remarquerez que le décret du 24 décembre 1910, par ses articles 2, 3 et 10, a précisé, en conformité des dispositions de la loi, que, désormais, le produit net d'une année d'exercice se calcule d'après les produits vendus ou livrés l'année précédente et non plus d'après les produits extraits. Il n'y a donc pas lieu de faire état en recettes, à quelque titre et pour quelque raison que se soit, des produits restés en stock en fin d'année; on peut les mentionner éventuellement, à titre statistique, dans la déclaration, pour faciliter sa vérification, et ce sera généralement très pratique.

L'article 2 du décret précise également que rien n'est changé aux usages jusqu'ici suivis, dans le mode d'accepter, parmi les dépenses, celles de premier établissement.

Je dois vous signaler enfin, avec l'article 1<sup>er</sup> du décret, que, lorsque plusieurs concessions contiguës ou limitrophes feront l'objet d'une exploitation commune, elles seront comprises dans la déclaration et dans l'évaluation administrative, comme si elles ne constituaient qu'une seule concession sans qu'il y ait lieu de faire une ventilation entre elles pour leur affecter à chacune un produit net distinct.

III. J'en arrive à la procédure pour l'évaluation administrative du produit net de chaque concession exploitée isolément ou de chaque groupe de concessions contiguës dont je viens de parler.

L'évaluation a pour base la déclaration que l'exploitant doit adresser à l'Ingénieur en chef dans les conditions précisées à l'article 10 du décret.

L'exploitant a toute liberté pour présenter cette déclaration sous telle forme qu'il jugera appropriée aux conditions de son exploitation et qui paraîtra de nature à en faciliter la vérification. Rien n'empêchera, au surplus, le service des Mines de s'entendre avec chaque exploitant pour arrêter de concert la forme qui semblera préférable à chaque cas.

La déclaration est transmise par l'Ingénieur en chef à l'Ingénieur ordinaire pour que celui-ci examine si, d'après les renseignements qu'il possède et les explications qu'il peut provoquer de l'intéressé, il doit accepter le produit net déclaré ou le modifier.

S'il l'accepte purement et simplement, il se borne à le mentionner au bas de la déclaration en rappelant explicitement dans son visa le montant du produit net ainsi évalué.

S'il croit devoir modifier la déclaration, soit en recettes, soit en dépenses, il en fournit les motifs dans une note ou rapport qu'il annexe à la déclaration; ce rapport donnant en conclusion le total des recettes et des dépenses, et, partant, du produit net à agréer.

En l'absence de déclaration, l'Ingénieur fournit, dans une note ou rapport spécial, ses propositions pour l'imposition d'office.

Les produits nets par évaluation administrative ainsi arrêtés et les produits nets forfaitaires dûment reçus, l'Ingénieur ordinaire dresse, en ce qui concerne son sous-arrondissement minéralogique, l'état-matrice (Modèle A. 1910) et l'état récapitulatif (B. 1910) de la circulaire ministérielle du 21 septembre 1910 (§. 17), et il les envoie à l'Ingénieur en chef avec une expédition, sous bordereaux distincts, d'une part, des déclarations, et, s'il y a lieu, de ses rapports rectificatifs, et, d'autre part, des bulletins d'imposition forfaitaire pour les Sociétés dont le lieu principal d'exploitation est dans son sous-arrondissement minéralogique.

L'Ingénieur en chef vérifie sur tous les points le travail qui lui est ainsi transmis. Il se borne à viser pour approbation, s'il y a lieu, états, déclarations et rapports. Il apporte sur les états toutes modifications qu'il croit fondées et, s'il est amené à rectifier un produit net, il en donne les raisons dans un avis qu'il annexe à la déclaration ou qu'il inscrit à la suite du rapport rectificatif de l'Ingénieur ordinaire.

IV. L'article 9 du décret du 24 décembre 1910 stipule que lorsqu'un exploitant veut bénéficier de la réduction de la redevance fixe prévue au dernier alinéa du titre I de l'article 4 de la loi du 8 avril 1910, il doit en faire une demande spéciale à l'Ingénieur en chef des mines, en envoyant sa déclaration. L'Ingénieur ordinaire, qui reçoit cette demande, doit l'annexer à la déclaration en y inscrivant qu'il l'accepte ou en indiquant, dans une note ou rapport qui restera annexé à la demande, pour quels motifs il l'écarte.

V. Bien que l'Ingénieur en chef ne doit recevoir le travail de l'Ingénieur ordinaire que lorsque celui-ci l'a complètement terminé pour son sous-arrondissement minéralogique, il va de soi que lorsque l'Ingénieur ordinaire éprouve un doute sérieux, de droit ou de fait, dans l'examen d'une déclaration il devra le soumettre à l'Ingénieur en chef. Au besoin, celui-ci m'en référera. Pour 1910, les Ingénieurs devront prendre sur eux de résoudre toutes difficultés directement, pour le mieux et le plus rapidement possible, en se préoccupant surtout d'achever le travail dans les délais indiqués.

VI. Le travail vérifié, l'Ingénieur en chef transmet au Directeur des Contributions directes l'original des états-matrices et des états récapitulatifs en se mettant à sa disposition pour lui communiquer les déclarations, rapports et avis du service. L'Ingénieur en chef et le Directeur des Contributions directes ont toute latitude pour s'entendre entre eux sur les modifications que ce dernier fonctionnaire croirait devoir provoquer. Si un désaccord survient entre ces chefs de service, il vous appartiendrait de statuer sur la demande du Directeur des Contributions directes, en conformité de l'article 12 du décret du 24 décembre 1910, après avoir provoqué l'avis de l'Ingénieur en chef des mines.

Vous voudrez bien communiquer votre décision à chacun de ces chefs de service.

VII. Le travail terminé, l'Ingénieur en chef des mines m'enverra, par département, copie des états-matrices et états récapitulatifs après avoir consigné éventuellement dans la colonne 17 (Observations) de l'état-matrice les rectifications résultant d'une entente avec le Directeur des Contributions directes ou, en cas de désaccord, de votre décision. Il joindra à cet envoi, sous bordereau, une des expéditions des déclarations, ensemble les demandes de réduction de taxe fixe, avec les rapports et avis du service des Mines pour leur rectification et les bulletins reçus du service de l'Enregistrement; il accompagnera le tout d'un rapport faisant ressortir les particularités et difficultés qui ont pu se produire et, notamment, les modifications introduites par suite de l'intervention du Directeur des Contributions directes ou sur votre décision, comme il a été dit au paragraphe précédent.

VIII. Je crois inutile de donner, dès aujourd'hui, les instructions que peuvent nécessiter les dispositions du titre III (art. 14 à 20) du

décret du 24 décembre 1910; relatives aux réclamations, et j'insiste encore une fois, en terminant, sur les efforts que chacun doit faire pour hâter le travail de 1910 dans toute la mesure du possible. Les Ingénieurs en chef des mines devront veiller à ce que les états soient transmis aux Directeurs des Contributions directes pour le 15 février au plus tard. Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire, dont j'envoie ampliation aux Ingénieurs des mines.

Le Ministre des Travaux publics,  
des Postes et des Télégraphes,

L. PUECH.

**Décret.** — LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Sur le rapport du Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, et du Ministre des Finances :

Vu la loi du 21 avril 1810 concernant les mines, les minières et les carrières; Vu le décret du 6 mai 1811 relatif à l'assiette des redevances fixe et proportionnelle sur les mines, modifié par les décrets du 11 février 1874 et du 8 septembre 1899; Vu l'article 4 de la loi du 8 avril 1910, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1910, ledit article ainsi conçu : Art. 4. — Les redevances fixe et proportionnelle, que les concessionnaires de mines sont tenus de payer à l'État, d'après la loi du 21 avril 1810, sont, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1910, réglées de la manière suivante :

I. — *Redevance fixe.* — La redevance fixe est calculée à raison de 50 centimes par hectare compris dans l'étendue de chaque concession. Cette redevance est réduite à 15 centimes par hectare pour les concessions de mines de combustibles dont le périmètre n'est pas supérieur à 300 hectares et le revenu net à 1.500 francs, à la condition que le combustible produit par ces mines soit habituellement employé ou chauffage domestique dans un rayon de 30 kilomètres. Elle n'est due qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la troisième année qui suit celle au cours de laquelle le décret de concession est intervenu.

II. — *Redevance proportionnelle.* — La redevance proportionnelle est calculée, chaque année, à raison de 6 % du produit net de l'exploitation de la concession, pendant l'année précédente, dont 5 % au profit de l'État et 1 % au profit des communes. Sont comprises dans l'évaluation du produit net toutes les opérations commerciales ou industrielles consécutives et accessoires à l'exploitation. Ces opérations ne sont pas soumises à la contribution des patentes.

Lorsque la concession est exploitée par une société par actions ayant ou non adopté la forme commerciale ou par une société en commandite ou à parts d'intérêts dont les dividendes sont déterminés par les délibérations des conseils d'administration ou des assemblées générales des associés et si l'exploitation de la mine forme l'objet principal de la société, le produit net imposable est forfaitairement égal au montant total des sommes distribuées, au cours de l'exercice qui a précédé l'année de l'imposition, aux actionnaires et porteurs de parts, sous la forme de dividendes ou de toute répartition autre que le remboursement total ou partiel du capital. Toutefois, si l'objet principal de la société est le partage en nature des produits de la concession entre les associés, ou si la mine est manifestement l'accessoire d'une autre industrie, le produit net continuera à être déterminé par l'évaluation administrative.

Le montant total des sommes distribuées comme il est dit ci-dessus sera déterminé au vu des documents déposés à l'Administration de l'Enregistrement pour le paiement de la taxe de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières.

Est rendu applicable, en ce cas, l'exercice par cette Administration du droit de communication qui lui est conféré par les lois existantes pour le recouvrement de cette taxe au siège des sociétés ayant émis des titres d'actions ou d'obligations négociables.

Si la société exploite plusieurs concessions et si cette exploitation est son objet principal, elle est imposée pour l'ensemble des concessions ainsi exploitées au lieu principal de l'exploitation.

IV. — *Dispositions générales.* — La redevance fixe et la redevance proportionnelle seront imposées et recouvrées comme la contribution foncière. Les réclamations seront présentées et jugées comme en matière de contributions directes.

Des règlements d'administration publique détermineront toutes les

mesures nécessaires pour l'application du présent article et notamment le mode d'évaluation du produit net. Les lois et règlements qui régissent actuellement l'assiette et la perception des redevances sur les mines sont maintenus en vigueur en tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions du présent article.

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE I<sup>er</sup>. — *De la détermination du produit net.* — Article Premier. — Le produit net d'après lequel est établie la redevance proportionnelle est déterminé, suivant les cas, soit par voie d'évaluation administrative pour chaque concession ou groupe de concessions contiguës faisant l'objet d'une exploitation commune, soit forfaitairement pour l'ensemble des concessions exploitées par une même société.

Art. 2. — Le produit net servant de base à la redevance proportionnelle est formé par l'excédent des recettes réalisées sur les dépenses d'établissement et d'exploitation effectuées pendant l'année précédant celle de l'imposition.

Art. 3. — Si des produits extraits de la mine sont livrés à l'état brut ou après manipulation ou transformation, à une entreprise gérée par l'exploitant et distincte de la mine et de ses industries annexes au point de vue de l'assiette des redevances, ces produits, pour l'établissement de l'impôt, sont compris dans les recettes pour leur valeur marchande.

Art. 4. — Si l'exploitant gère ou dirige, en dehors de la mine et de ses établissements annexes où s'effectuent exclusivement des opérations consécutives et accessoires, d'autres mines ou établissements distincts, les frais généraux de l'ensemble de l'entreprise ne sont admis en dépenses que jusqu'à concurrence de la part afférente à la concession et à ses annexes.

Art. 5. — Sont considérées comme ayant pour objet principal l'exploitation minière, les sociétés qui se livrent, en même temps qu'aux travaux d'extraction proprement dits, à des opérations consécutives et accessoires, quelle qu'en soit l'importance, ou encore à d'autres opérations manifestement secondaires par rapport à l'ensemble de l'entreprise.

Art. 6. — Les dispositions relatives à la détermination forfaitaire du produit net ne sont pas applicables aux sociétés exploitant simultanément des mines en France et des mines à l'étranger, en Algérie, ou dans les colonies ou protectorats français.

Le produit net des mines exploitées en France par les dites sociétés est toujours déterminé par voie d'évaluation administrative, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 du présent décret.

TITRE II. — *De l'établissement des rôles.* — Art. 7. — Quand l'exploitant d'une mine n'en est pas le concessionnaire, son nom est porté sur le rôle en même temps que celui du concessionnaire.

Art. 8. — La redevance fixe afférente aux mines inexploitées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'imposition est établie dans la commune dont le territoire comprend la plus grande surface de terrain concédé.

Si ces mines avaient été antérieurement exploitées, et s'il n'y a pas eu de changement de concessionnaire ou d'amodiatrice, l'imposition est établie au lieu où se trouvait l'exploitation principale.

Les sociétés à l'égard desquelles il y a lieu de procéder au calcul forfaitaire du produit net dans les conditions indiquées au titre I<sup>er</sup> sont imposées au lieu principal de leur exploitation, tant à la redevance fixe qu'à la redevance proportionnelle, pour toutes les mines exploitées ou inexploitées dont elles sont concessionnaires ou amodiatrices.

Art. 9. — Les exploitants qui, pour la redevance fixe, entendent bénéficier de la réduction de taux prévus au deuxième alinéa du titre 1<sup>er</sup> de l'article 4 de la loi du 8 avril 1910, doivent en faire la demande dans le délai déterminé à l'article 10.

Art. 10. — Pour toute concession qui a été en exploitation pendant l'année précédant celle de l'imposition et dont le produit net doit être déterminé par évaluation administrative, l'exploitant doit présenter une déclaration du produit net imposable de cette concession. Cette déclaration doit être remise en double expédition à l'Ingénieur en chef des mines, avant le 15 avril, contre récépissé, ou lui être adressée, avant la même date, par lettre recommandée. La déclaration fait connaître l'état détaillé des recettes et des dépenses

effectuées l'année précédente, en distinguant les recettes provenant de ventes faites à des tiers et celles qui résultent de livraisons faites par l'exploitant à ses propres entreprises; elle indique, en outre, distinctement, parmi les dépenses, le détail des frais généraux. Si cette déclaration n'est pas parvenue au Service des Mines avant le 15 avril, l'appréciation du produit net a lieu d'office.

Art. 11. — L'Ingénieur des mines qui opère l'évaluation du produit net, établit la matrice du rôle pour toutes les concessions imposables dans son arrondissement minéralogique. Il inscrit à cette matrice les nom, qualité et demeure du concessionnaire et, s'il y a lieu, ceux de l'exploitant non concessionnaire, la dénomination des concessions, leur nature et leur situation, l'étendue des concessions exprimée en hectares, le produit net imposable résultant soit de l'évaluation administrative, soit de la détermination forfaitaire et le montant en principal des redevances fixe et proportionnelle.

Art. 12. — L'ingénieur en chef des mines rectifie, s'il y a lieu, les inscriptions portées à la matrice et la transmet au Directeur des Contributions directes, qui peut se faire communiquer les documents au vu desquels elle a été rédigée. Si le Directeur des Contributions directes estime que des modifications doivent y être apportées, il se concerta, à ce sujet, avec l'Ingénieur en chef des mines. En cas de désaccord entre l'Ingénieur en chef et le Directeur des Contributions directes, il est statué par le Préfet.

Art. 13. — Les rôles préparés et arrêtés par le Directeur des Contributions directes sont rendus exécutoires par le Préfet.

TITRE III. — *Des réclamations.* — Art. 14. — Les demandes en décharge et réduction sont instruites comme en matière de contributions directes, sous les réserves ci-après :

Art. 15. — L'instruction des demandes est faite par l'Ingénieur des mines. Lorsqu'une expertise est demandée, il y est procédé en présence et sous la direction de l'Ingénieur des mines; toutefois, le Contrôleur des Contributions directes demeure chargé d'adresser aux intéressés les notifications et convocations nécessaires; il assiste à l'expertise et dresse le procès-verbal des opérations.

Art. 16. — Les réclamations concernant la redevance proportionnelle établie sur le produit net évalué forfaitairement sont communiquées pour avis au Directeur de l'Enregistrement.

Art. 17. — Lorsqu'une société réclame devant le Conseil de préfecture contre la détermination forfaitaire du produit net servant de base à la redevance proportionnelle, en alléguant ou l'irrégularité de son assujettissement à la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, ou l'exagération des sommes prises pour base de cette taxe, elle doit, à l'appui de sa demande, justifier soit d'une décision administrative ou judiciaire statuant sur le règlement de ladite taxe, soit de l'introduction d'une instance relative au même objet.

Le cas échéant, le Conseil de préfecture ajourne sa décision jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur le règlement de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières.

Art. 18. — Lorsqu'une société soutient que le produit net servant de base à la redevance proportionnelle a été à tort déterminé forfaitairement et si sa réclamation est reconnue fondée par la juridiction administrative, l'Administration procède, dans le délai d'un an à partir de la décision définitive, à l'établissement de nouveaux rôles arrêtés d'après l'évaluation du produit net des concessions imposables dans chaque département.

Art. 19. — Lorsqu'une société soutient que le produit net servant de base à la redevance proportionnelle a été déterminé à tort par voie d'évaluation administrative, sa réclamation doit être introduite devant le Conseil de préfecture dans le ressort duquel est située la commune où la société est assujettie aux redevances comportant le montant total le plus élevé. La demande doit faire connaître la situation de toutes les mines possédées ou exploitées par la société, ainsi que le bureau de l'Enregistrement où ont été effectuées les déclarations prescrites en vue du paiement de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières.

Si la demande est reconnue fondée, le Conseil de préfecture prononce, s'il y a lieu, le dégrèvement des sommes formant la différence entre l'ensemble des redevances imposées et celles qui sont réellement dues.

TITRE IV. — *Dispositions transitoires.* — Art. 20. — Pour l'année

1910, les déclarations prescrites par les articles 9 et 10 seront reçues jusqu'à une date qui sera fixée par le Ministre des Travaux publics et portée à la connaissance des intéressés par une insertion au *Journal Officiel*. Pour le même exercice, les rôles pourront être valablement publiés dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret au *Journal Officiel*.

Art. 21. — Le Ministre des Finances et le Ministre des Travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel de la République française* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 24 décembre 1910.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances, Le Ministre des Travaux publics,  
des Postes et des Télégraphes,  
L.-L. KLOTZ. L. PUECH.

**Paris port de mer.** — La Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, qui craint, avec juste raison, que la réalisation du projet Paris port de mer ne vienne faciliter l'importation des houilles anglaises à Paris, a adressé au Ministre des Travaux publics la protestation suivante.

Douai, le 5 janvier 1911.

A Monsieur le Ministre des Travaux Publics  
des Postes et des Télégraphes  
Paris.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais se sont émues des projets de canalisation de la Basse-Seine et de Paris port de mer.

La réalisation de ces projets porterait un coup funeste à l'exercice de leur industrie, qui occupe plus de cent mille ouvriers mineurs. Elle assurerait, en effet, aux houilles étrangères l'accès de la place de Paris dans des conditions telles que, même après l'ouverture du Canal du Nord, cet important débouché se trouverait quasiment fermé pour les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Les très lourds sacrifices que — les premières en France — ces Houillères ont consentis, pour aider l'Etat dans l'exécution du Canal du Nord, seraient ainsi rendus inutiles et le droit de péage accordé sur le canal — seul gage du remboursement de ces avances — deviendrait par le fait même illusoire. Favoriser l'exécution d'une voie concurrente constituerait donc pour l'Etat une véritable violation des engagements tacites qu'il a contractés envers les Compagnies houillères en acceptant leur concours.

Les actionnaires des Compagnies ne seraient pas seuls à sentir les conséquences d'une aussi grave modification apportée aux conditions économiques de la concurrence entre producteurs français et étrangers dans la région parisienne. Déjà nos ouvriers, plus avisés que le grand public ne le pense sur les conditions de leur industrie, s'inquiètent, en ce moment, de la situation faite aux Mines de notre Bassin par la grève des cheminots, dont les conséquences sont loin d'être conjurées. Ils craignent trop légitimement de se voir acculés à un chômage imposé par l'impossibilité du transport des charbons extraits. Ils ne se tromperont pas davantage sur la gravité des répercussions que ne peut manquer d'avoir, en ce qui les concerne, la création de Paris port de mer, si un projet aussi contraire aux intérêts de l'industrie houillère française venait à être réalisé.

Les Pouvoirs publics pèseront, nous n'en doutons pas, toute l'importance des considérations que nous avons l'honneur de leur soumettre par votre entremise et nous espérons fermement que votre voix et la nôtre seront entendues.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Le Président de la Chambre des Houillères  
du Nord et du Pas-de-Calais

Signé : DUPONT.

**Production houillère de l'Espagne.** — Voici, d'après la *Revista Minera*, la production houillère de l'Espagne en 1908 et 1909.

	1908	1909
Charbon . . . . .	3.696.653 t.	3.662.573 t.
Anthracite . . . . .	188.463	198.302
Lignite . . . . .	233.160	263.876
Totaux . . . . .	4.118.276	4.124.751

**Tableau des chiffres de participation des mines formant le Syndicat rhéno-westphalien au 1<sup>er</sup> janvier 1911 :**

	HOUILLE	COKE	BRIQUETTES
Aplerbecker Akt-G . . . . .	300.000	—	92.450
Arenbergsche Akt-G . . . . .	1.872.702	387.250	—
Blankenburg . . . . .	155.000	—	100.000
Bochumer Berg.-A.G. . . . .	405.900	136.000	—
Bochumer Verein . . . . .	399.200	4.000	154.100
Borussia . . . . .	254.760	100.000	—
Caroline . . . . .	182.600	—	46.300
Carolus Magnus . . . . .	324.200	100.000	—
Concordia . . . . .	1.526.376	327.400	—
Consolidation . . . . .	1.740.000	415.400	—
Constantin der Grosse . . . . .	1.384.500	620.000	—
Dahlbusch . . . . .	1.210.000	183.000	—
Deutscher Kaiser . . . . .	1.650.000	12.000	—
Deutsch-Luxemburg . . . . .	3.100.500	720.500	566.550
Deutschland . . . . .	325.500	101.200	60.000
Dorstfeld . . . . .	840.000	366.580	—
Eintracht Tiefbau . . . . .	582.000	79.000	163.350
Hoesch . . . . .	550.000	120.000	—
Essener Steinkohlen-Bergwerke . . . . .	1.989.300	—	811.000
Ewald . . . . .	1.993.000	—	54.450
Fried. Krupp . . . . .	700.000	—	—
Friedrich der Grosse . . . . .	930.600	306.500	—
Friedrich Ernestine . . . . .	368.100	99.260	—
Frohliche Morgensonne . . . . .	570.000	142.000	180.000
Gelsenkirchen . . . . .	8.698.000	1.726.808	216.600
General . . . . .	100.000	40.000	—
Georgs-Marien A.-G. . . . .	340.000	100.000	—
Gottesseggen . . . . .	180.000	—	54.450
Graf Beust . . . . .	456.100	66.760	—
Graf Bismarck . . . . .	1.754.700	—	—
Graf Schwerin . . . . .	468.400	217.800	—
Gütehoffnungshütte . . . . .	1.900.000	40.000	144.000
Harpener . . . . .	7.240.000	1.750.000	345.620
Heinrich . . . . .	192.700	—	—
Helene und Amalie . . . . .	920.000	207.800	—
Hibernia . . . . .	5.416.500	812.800	54.450
Johann Deimelsberg . . . . .	361.600	—	169.900
Kaiser Friedrich . . . . .	240.000	90.000	—
Kölnener Bergw.-Verein . . . . .	904.438	253.540	—
König Ludwig . . . . .	1.312.000	493.050	—
König Wilhem, Essener Bergw. Verein . . . . .	1.040.000	443.367	—
Königin Elisabeth . . . . .	885.000	305.200	216.000
Königsborn . . . . .	1.124.770	413.900	—
Langenbrahm . . . . .	660.000	—	—
Lothringen . . . . .	754.100	345.000	—
Magdeburger Bergwerk-A.G. . . . .	550.000	—	—
Mansfeld'sche Gewerksch . . . . .	300.000	—	—
Mark . . . . .	150.000	—	54.000
Massen . . . . .	600.000	215.000	—
Mathias Stinnes . . . . .	1.321.000	229.445	—
Minister Achenbach . . . . .	500.000	8.100	—
Mont-Cenis . . . . .	995.000	100.000	—
Mülheimer . . . . .	1.380.000	95.000	364.900
Neu-Essen . . . . .	770.000	—	—
Neumühl . . . . .	1.650.000	363.000	—
Verein Neu-Schoelerpad und Hobeisen . . . . .	210.000	—	60.100
Phoenix Akt.-Ges für Bergb. u. Hüttenbetrieb . . . . .	3.190.000	642.640	71.280
Rheinische Stahlwerke . . . . .	515.000	100.000	72.000
Rheinpreussen . . . . .	3.000.000	795.000	—
Siebenplaneten . . . . .	300.000	64.600	132.360
Schürbank u Charlottenburg . . . . .	180.000	—	72.600
Trappe . . . . .	152.900	—	—
Tremonia . . . . .	294.981	43.200	—
Unser Fritz . . . . .	820.000	—	—
Victor . . . . .	770.000	291.940	72.000
Victoria . . . . .	135.000	—	54.450
Victoria Mathias . . . . .	452.900	145.060	—
Zollverein . . . . .	1.755.507	240.000	—
TOTAUX . . . . .	78.294.834	14.859.100	4.500.410

Par rapport aux chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 1910, il y a augmentation de 135.000 t. ou 0,17 % pour le charbon, 271.750 t. ou 1,86 % pour le coke et 753.500 t. ou 20,11 % pour les briquettes. Deux sociétés disparaissent du tableau. Ce sont: Schnabel achetée par la Société Langenbrahm, et Union A. G. absorbée par la Deutsch-Luxemburgischen Bergwerks-und Hütten A.-G.

### La question des mines usines dans le district de la Ruhr (1) (Suite).

Les pourparlers engagés avec les mines-usines sur la pressante demande des mines pures, continuèrent en 1907 et 1908 pour la fixation de la propre consommation. Il ressortait de ces négociations qu'on pouvait définir la propre consommation par ces mots.

*La propre consommation comprend toutes les quantités de charbon, coke et briquettes qui sont consommées par les usines sidérurgiques ou leurs annexes, qu'elles proviennent indifféremment, de leur propre production, d'achats au Syndicat ou à d'autres vendeurs.* Il fut même convenu que les besoins des mines particulières dans lesquelles les mines-usines auraient au moins 99 % des parts sociales pour les usines allemandes et 75 % pour les usines étrangères seraient comptés comme propre consommation. Cette propre consommation fut déterminée par la consommation de l'année 1907 ou 4 fois celle d'un trimestre de cette même année. Le quantum de la propre consommation fut donc ainsi fixé à 16.995.000 t. Si on compare ce chiffre à celui de la consommation des usines associées en 1909 (voir tableau précédent), on constate que cette consommation peut encore augmenter de 5.743.129 t. Le Syndicat doit donc s'attendre à une augmentation de la production des mines-usines ainsi qu'à de nouvelles fusions entre mines-usines et mines pures.

On aurait dû prévoir aussi l'établissement d'un quantum de production de coke, la concurrence non-seulement des mines-usines mais aussi des mines dissidentes étant très vive. Des pourparlers devraient être engagés avec ces dernières en vue de régler cette production.

La situation privilégiée des mines-usines et des mines dissidentes se fait surtout sentir actuellement. Les chômages dans les mines pures sont beaucoup plus fréquents que dans les autres, ces dernières embauchent même les ouvriers quittant les premières. Un renouvellement du Syndicat est donc désirable et on ne peut attendre jusqu'en 1915 pour cela.

La situation géographique de certaines mines-usines fait qu'en temps de crise, elles ont intérêt à acheter du coke de la Sarre plutôt que de faire venir le coke de leurs mines westphaliennes. Le marché de coke de la Ruhr s'en trouve d'autant plus embarrassé.

En rapprochant les prix du fer, du charbon et du coke depuis 1894, on remarque tout d'abord que les conditions de production de l'industrie houillère reposent sur de tout autres bases que celles de l'industrie sidérurgique et que, par conséquent les prix du charbon ne dépendent pas totalement des prix du fer. La politique de prix du Syndicat houiller n'a pu donc être qu'une très faible cause de l'absorption de mines de houille par des usines et on ne peut rendre le syndicat responsable de la situation de l'industrie de la fonte.

IV — *L'importance du Syndicat houiller rhéno-westphalien pour les mines-usines.* — Grâce au syndicat houiller les mines-usines se sont tellement développées qu'elles pourraient maintenant se passer de lui. Cependant en raison des conditions d'approvisionnements de minerai de fer qui se sont aggravées par l'augmentation du droit de sortie des minerais de fer suédois, la question du prix du coke joue un grand rôle dans la marche de l'industrie sidérurgique westphalienne. L'existence d'un syndicat houiller est donc une question vitale pour cette industrie ; elle permettra de fixer les prix du coke de telle manière qu'il sera toujours possible à l'industrie sidérurgique westphalienne de lutter efficacement contre la concurrence des autres centres. Il résulte donc que même l'usine d'une mine-usine qui peut consommer toute sa production (il n'en existe pas actuellement) a un très grand intérêt à l'existence du syndicat houiller. Les mines-usines sont représentées au sein du comité-conseil qui fixe les prix et elles peuvent ainsi exprimer leur opinion.

*Projets et marche à suivre pour un renouvellement du Syndicat houiller rhéno-westphalien.* — Le contrat du 15 septembre/1<sup>er</sup> octobre 1903 avait cherché à placer le chiffre de participation sous la dépendance de la situation du marché plutôt que sous celle du nombre de puits. Le nouveau contrat devra contenir une prescription semblable. Mais, cette prescription devra s'appliquer aussi bien aux mines pures qu'aux mines-usines. Les intérêts des deux groupes de mines seront sauvegardés et les contractants devront avoir les mêmes droits.

Il ne faut pas empêcher les fusions de mines et d'usines qui sont souvent, non seulement d'intérêt technique, mais aussi d'intérêt économique. Mais, comme il ne faut pas non plus que le Syndicat perde un client, ni un tonnage participant à la redevance syndicale, on établira une redevance à la consommation en rapport avec la redevance syndicale générale. Par la fusion, l'usine obtient tous les avantages qui résultent de la possession de son propre charbon et, sous forme de redevance, elle paye une prime d'assurance-vie du syndicat, dont l'existence lui est indispensable par les avantages qu'elle en retire. D'un autre côté, par cette redevance, le syndicat se garantit contre un accroissement excessif du nombre des fusions. La loi du 15 juin 1909 qui impose de 3 % les actions indigènes, plus les taxes de transfert, impériales et communales, seront aussi un obstacle aux fusions, car aucune de celles-ci ne peut se produire sans une augmentation de capital.

Pour les mines-usines existantes, on ne devra prendre comme propre consommation échappant à la participation, que seule la consommation nécessaire à la marche de la mine. La consommation particulière de charbon et de coke sera comptée dans le chiffre de participation. Pour les mines pures, le chiffre de participation existant à l'expiration du syndicat serait à reprendre dans le nouveau contrat. Pour les mines-usines, l'établissement du nouveau chiffre de participation résulterait de celui existant à l'expiration du syndicat, augmenté du contingent, c'est-à-dire du chiffre de consommation fixé par l'avenant du 5 août 1909. Mais dans cet avenant, il n'a pas été dit si le contingent devait être en charbon, coke ou briquettes, il faudra donc prévoir un tonnage spécial pour chaque catégorie de combustible du contingent actuel dans le nouveau contrat.

Les mines-usines possèderaient donc comme part dans le Syndicat une participation et un contingent. Ainsi pour la Société Phœnix par exemple, on aurait :

Chiffre de participation actuel au 31 décembre 1909. . . . .	3.490.000 t.
Contingent . . . . .	2.210.000 t.
	5.400.000 t.

Comme, en 1909, Phœnix a eu une production de 4.498.786 t. il peut, jusqu'à la fin du contrat, augmenter sa production de 901.214 t.

De cette partie ainsi formée, les mines-usines devraient indiquer les quantités qu'elles consomment pour leurs usines métallurgiques, il s'établirait ainsi un nouveau contingent que les mines-usines pourraient seules déterminer. Ce contingent devra se diviser en contingent charbon et en contingent coke. Il semble facile de le déterminer d'après les participations au Stahlwerksverband.

L'importance du contingent charbon et coke étant déterminée par la part trouvée avec la participation et le contingent actuels, le tonnage de charbon restant libre représenterait le chiffre de participation proprement dit au Kohlen-Syndikat. De ce chiffre, il faudrait prendre la participation en coke et celle de briquettes, car une partie des mines-usines n'a pas l'emploi de certaines sortes de charbon. La participation ne devra pas dépasser celle actuelle pour permettre, aux mines pures, la possibilité d'un gros écoulement. Il faudra prévoir aussi des restrictions de production semblables à celles prises actuellement. Etant donné que les mines pures retirent un grand profit dans la vente des sous-produits et qu'elles ne peuvent pas, par conséquent, renoncer à la production du coke ; que d'autre part les mines-usines font concurrence sur le marché des sous-produits aux mines pures, il pourrait être créé, à la tonne de sous-produits, une importante redevance que les mines-usines comme les mines pures auraient à payer.

E. D.

Le Syndicat houiller n'a pas jusqu'ici à s'occuper de la participation et de la limitation de production des sous-produits, en raison de l'existence de trois syndicats spéciaux : Deutsche Ammoniakverkaufsvereinigung G. m. b. H., Deutsche Teerverkaufsvereinigung G. m. b. H., Deutsche Benzolvereinigung G. m. b. H. La fusion de ces organismes dans un nouveau syndicat houiller est à recommander. On ferait ainsi un syndicat central de vente pour le charbon et tous les produits tirés du charbon.

**Grève des mineurs en Belgique.** — Voici à quoi se résument les revendications des grévistes du bassin houiller de Liège, dont la liste fut remise au gouverneur de la province.

1. Quand la descente est retardée, les ouvriers désirent que la

(1) Extrait d'une étude de M. le Bergassessor Pilz, publiée par le *Glückauf*.



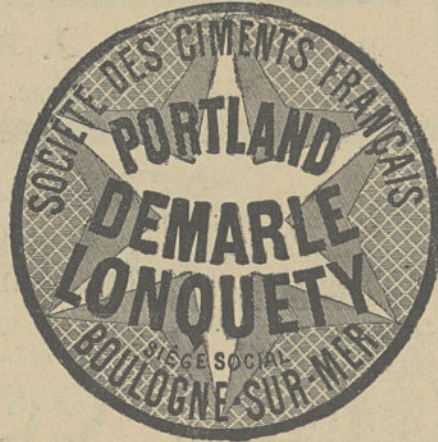
# SOCIÉTÉ ANONYME DES CEMENTS FRANÇAIS

CAPITAL : 10.000.000 DE FRANCS

Siège social : BOULOGNE-SUR-MER

PRODUCTION ANNUELLE :

300.000 TONNES



HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

EXPOSITIONS UNIVERSELLES  
1889 • 1900

Spécialité de Portland pour Travaux de Mines (Injections de Ciment en terrains aquifères.-Travaux en terrains congelés.- Bétonnage derrière les cuvelages, etc.)

Adresse postale: CEMENTS FRANÇAIS, 80, rue Taitbout, PARIS (9<sup>e</sup>)

(152)

## FR. GEBÄUER, ATELIERS DE CONSTRUCTION, BERLIN

FONDÉE EN 1833

SPÉCIALITÉ :

2.000 OUVRIERS

### POMPES CENTRIFUGES à haute et à basse pression

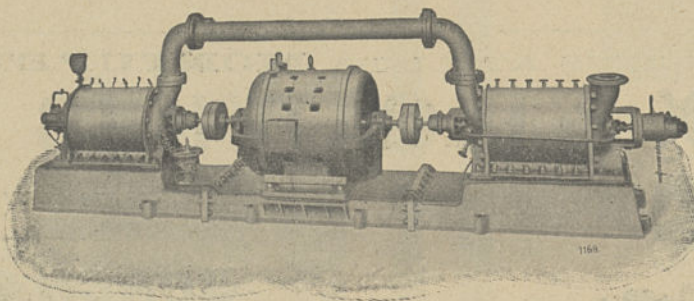
*pour tous les usages de l'Industrie, tous débits et toutes hauteurs, actionnées par courroie ou directement par moteurs électriques.*

### POMPES CENTRIFUGES à arbre vertical pour puits.

Pompes Centrifuges  
de fonçage.

Pompes à Piston.

Références de 1<sup>er</sup> Ordre.



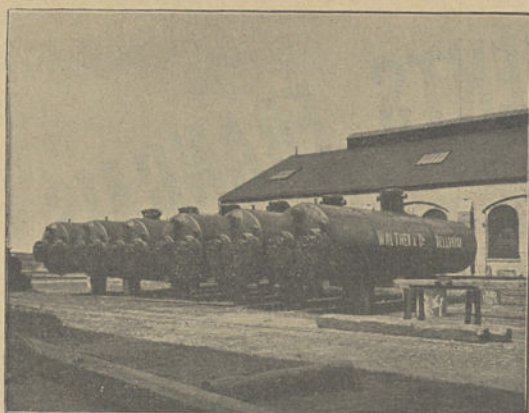
Pompes Centrifuges  
de fonçage.

Pompes à Piston.

Références de 1<sup>er</sup> Ordre.

Représentant Général pour la Belgique :  
DUBOIS & BASEIL, Brüssel, Rue Locquenghien, 30.

**A. WENCÉLIUS**, Chimiste métallurgiste, Directeur du Laboratoire  
d'analyses de la Faculté des Sciences de Nancy.  
Institut Chimique, 1, Rue Grandville, NANCY  
ANALYSES, ARBITRAGES ÉCHANTILLONNAGES, EXPERTISES



# WALTHER & C<sup>IE</sup>

## ATELIERS de CONSTRUCTION de CHAUDIERES

*Dellbrück, près Cologne*

Chaudières Multitubulaires à Grand Rendement  
GRILLES MÉCANIQUES -- SURCHAUFFEURS  
CHAUDIÈRES A FOYERS INTÉRIEURS

Agent général pour la France, **J. MAZERAN**, Ingénieur E. C. P.  
PARIS, 3, Avenue de la République, 3, PARIS



*Publicité Technique Bernardot Paris*

**FLINOIS, COLMANT & CUEVELIER**  
**LILLE**      **TOURNAI**  
 25-27, quai du Wault      boulevard du Hainaut

**COURROIES**  
**Balata, Coton, Caoutchouc**  
 CUIR, CHANVRE, POIL DE CHAMEAU

— Transporteurs - Élévateurs —

**J. LANGLOIS**  
 60, Rue de Paris      INGÉNIEUR      TÉLÉPHONE  
 LILLE      **15-62**

Maison la plus importante de la région pour

**MACHINES-OUTILS**  
**ET OUTILLAGE**

DÉPOT à PARIS, 74, Rue St-Maur (Métro St-Maur).

ANCIENS ATELIERS **MONTUPET**

# J. LEROUX & L. GATINOIS

**INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS**  
SUCCESEURS

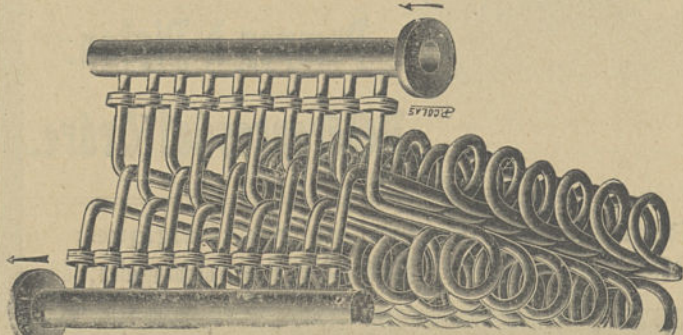
19 à 25, rue de la Voûte, PARIS (XII<sup>e</sup>)

## SURCHAUFFEUR

Centrifuge, Système GOHRIG, Breveté s. g. d. g.

## CHAUDIÈRES A VAPEUR

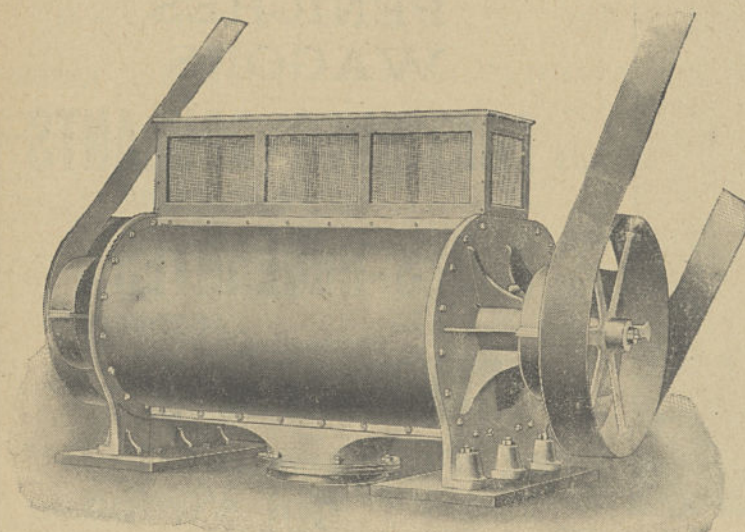
Semi-tubulaires, Multitubulaires, à foyer intérieur et verticales FIELD



# VENTILATEURS ROOTS

perfectionnés

TYPE DU COMMUN



Construction de précision. - Rendement élevé.  
Modèles divers pour toutes applications

Pour tous renseignements s'adresser à la

C<sup>ie</sup> pour la Fabrication des Compteurs  
et Matériel d'Usines à Gaz

SEUL CONSTRUCTEUR

PARIS, 29, rue Claude-Vellefaux, PARIS

Jemeppe-les-Liège Belgique

MAISON BEER

MATÉRIEL DE MINES

Manutention Mécanique

TRANSPORTS AÉRIENS

Agent général pour la France: **J. MAZERAN**, Ingénieur E. C. P.  
3, Avenue de la République, PARIS



Triage et Lavage du Siège N° 3-4. C<sup>ie</sup> des MINES DE MARLES

## DEUTSCHE MACHINENFABRIK A. G.

Werk Bechem & Keetman  
à DUISBURG-a.-RHEIN (Allemagne).



CONCOURS INTERNATIONAL DE PERFORATRICES  
dans les mines d'or de Johannesburg (Transvaal)

Grand Prix : **50.000** Marks

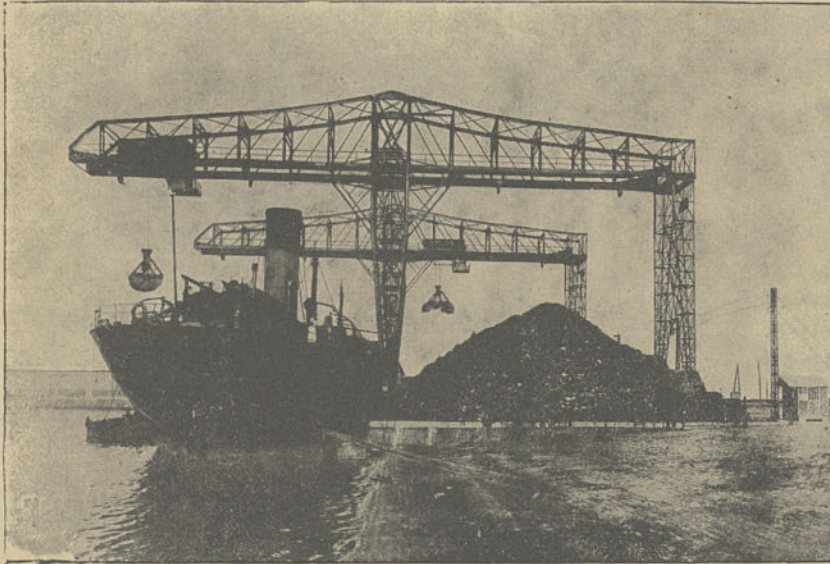
Malgré la très vive concurrence internationale, notre  
Machine, représentée ci-dessus, a obtenu l'un des  
DEUX GRANDS PRIX DE 50.000 MARKS

REPRÉSENTANTS:

Delafosse et Standaert,  
PARIS  
69, bd Beaumarchais.

Aimé Gardon,  
SAINT-ETIENNE  
Place de la Badouillère.

# POUR LE DÉCHARGEMENT RAPIDE



Portiques roulants à benne automatique. Portée 50 mètres  
Installés à la COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE, au Havre.

des BATEAUX  
PÉNICHES  
WAGONS

NOS PORTIQUES - ROULANTS  
ÉLECTRIQUES

NOS GRUES - ROULANTES  
ÉLECTRIQUES

NOS TRANSBORDEURS  
sont d'un emploi  
qui s'impose

Société des Appareils de Levage 62, rue Vitruve  
PARIS

OPPOSEZ

un

## Marteau Perforateur

“ FLOTTMANN ”

modèle 1910

à tout autre similaire et vous  
trouverez que son emploi  
vous assure **une économie**

de 30 à 50 %

Essais gratuits au compteur  
et sans engagements offerts par

### H. Flottmann & C<sup>ie</sup>

ATELIERS ET BUREAUX :

PARIS, 16, Rue Duret, PARIS

Publicité technique BERNARDOT, 27, rue Demours, Paris

## Klein, Schanzlin & Becker

AGENCE GÉNÉRALE :  
155, rue Faubourg-Saint-Denis

PARIS

ÉLÉPHONE 417-31  
Adresse télégr. : KLEINPOMP

EXPOSITION DE BRUXELLES 1910

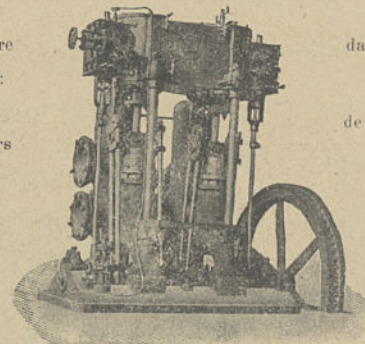
Pompe à vapeur Compound à double effet pour alimentation de chaudière

Débit :  
110 lit. à l'heure

Contrepression :  
12 kilos.

Nombre de tours  
par minute :  
60.

DEMANDEZ  
PROSPECTUS



Exposée  
dans la salle des  
Chaudières  
du Hall  
de l'Industrie belge

Hautes  
Références

Cette pompe est construite pour débits à partir de 20m<sup>3</sup> par heure  
et par pression jusqu'à 20 kilos. Elle est aussi employée pour élévation  
d'eau dans les mines

AUTRES SPÉCIALITÉS :

POMPES CENTRIFUGES À BASSES, MOYENNES ET HAUTES PRESSIONS

Pompes Électriques à Piston plongeur

ROBINETTERIE — PURGEURS AUTOMATIQUES

GRAND STOCK A PARIS

KSB

KSB

adresser la correspondance  
à M. BARBIER  
Administrateur délégué  
TELEPHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

— DES —

Etablissements Métallurgiques

d'ONNAING (Nord)

MAISON FONDÉE EN 1880

Adresse Télégraphique:  
ETABLISSEMENTS ONNAING  
TELEPHONE

**CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

Ponts, Charpentes, Passerelles, Portes d'écluses, Bateaux-Portes, Estacades, Pylones, Appontements, Caissons, Vannages et Crics, Ponts tournants, Ponts-levis, Ponts roulants, Marchés couverts, Grues roulantes à bras et à vapeur, Grues fixes, Monte-charges, Ascenseurs, Presses hydrauliques, Broyeurs, Malaxeurs, Concasseurs, Séchoirs à café, Séchoirs à charbon.

**SPÉCIALITÉ D'APPAREILS P<sup>r</sup> MINES**

Chevalets, Criblages et Trainages mécaniques, Cages d'extraction, Bennes à eau, Wagonnets, Monte-charges à vapeur, Culbuteurs de charbon, Cuvelage, Appareils de voie, Transmissions.

**MATÉRIELS DE CHEMINS DE FER**

Changements et croisements de voies, Plaques tournantes, Signaux, Grues hydrauliques, Barrières roulantes, Transbordeurs.

**FONDERIE**

Fontes mécaniques et sur modèles, Pièces jusqu'à 30,000 kilog., Bâts de machines, Cylindres, Poulies plates et à gorges, Volants, Cuves, Colonnes unies et ornementées, Candélabres, Dallages, Tuyaux pour conduites d'eau et de gaz, Cornues à gaz, Colonnes à distiller.

**GROSSE CHAUDRONNERIE**

Gazomètres, Réservoirs, Bacs, Chaudières, Epurateurs, Cheminées, Tuyaux divers, Trémies.

Installations complètes d'Usines  
PLANS \* DEVIS

L'usine est reliée par un embranchement à la ligne de Valenciennes à Bruxelles

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

A. M. BARBIER  
Administrateur délégué

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :

Etablissements Onnaing

INSTALLATIONS COMPLÈTES D'USINES  
POUR LA  
**Récupération des Sous-Produits**  
DES GAZ DES FOURS A COKE

Compagnie pour la Fabrication  
DES

**COMPTEURS**  
& MATÉRIEL D'USINES A GAZ

Société anonyme, capital : 8.000.000 de francs  
Siège social : 27, rue Claude-Vellefaux, PARIS

LILLE, 69-71, rue d'Isly, LILLE

Les plus hautes Récompenses à toutes les Expositions

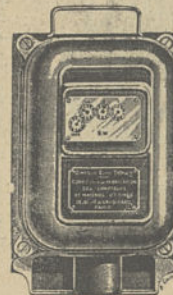
**Compteurs à Gaz, Eau, Electricité**

Appareils de Mesure

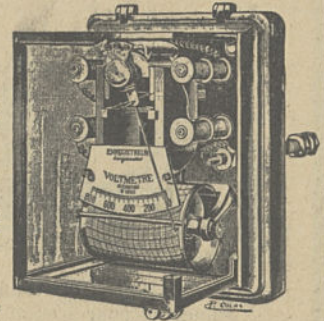
AVEC  
**TRANSFORMATEURS**  
pour haute tension



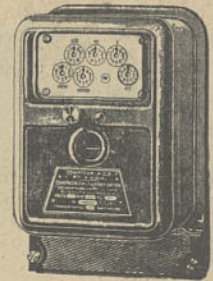
AMPÈREMÈTRES  
VOLTÈMÈTRES, ETC...



Compteur THOMSON



ENREGISTREUR  
Voltmètre, Ampèremètre, Wattmètre



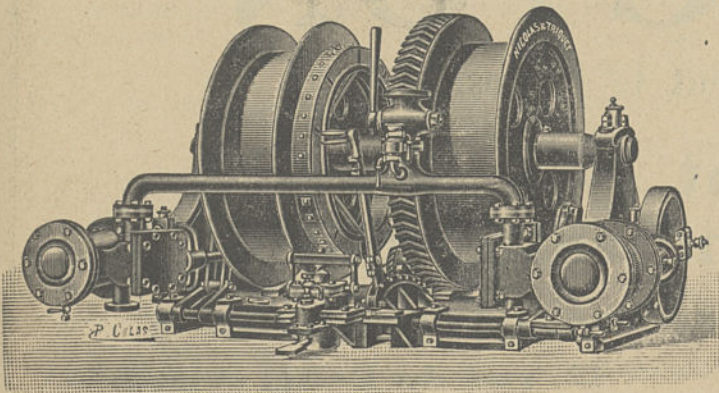
Compteur A. C. T.

**NICOLAS & TRIQUET, Constructeurs**  
à LILLERS (P.-de-C.)

**MACHINES A VAPEUR + MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

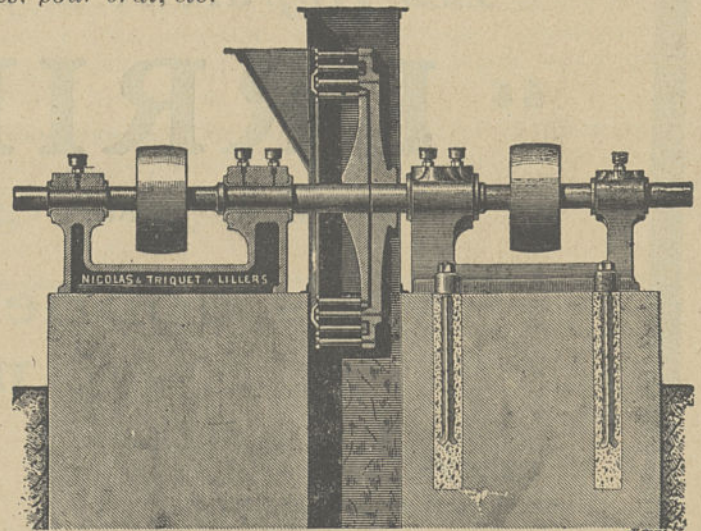
**MATÉRIEL DE MINES :** Compresseurs. — Perforateurs. — Affûts. — Ventilateurs. — Treuils à vapeur et à air comprimé. — Treuils électriques. — Monte-charges à vapeur et électriques. — Taquets hydrauliques. — Poulies de bure et de descenderie. — Défourneuses à vapeur et électriques pour fours à coke. — Treuils à main, à vis sans fin, pour fours à coke, etc. — Broyeurs Carr pour fines à coke et à briquettes, pour brai, etc.

Installations complètes de Triages, Broyages et Lavoirs



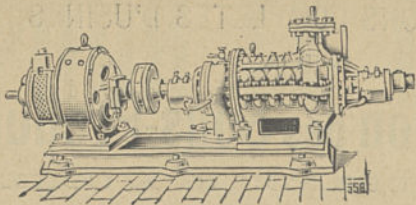
TREUIL D'EXTRACTION ET DE FONÇAGE

**PILONNEUSE — ENFOURNEUSE — DEFOURNEUSE pour Fours à Coke**



BROYEUR CARR

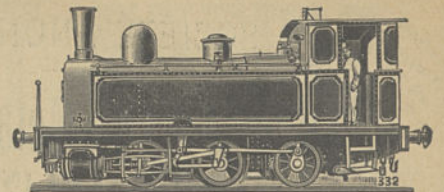
(107)



Pompe centrifuge

SOCIÉTÉ ANONYME  
des Ateliers de Construction  
DE  
**LA MEUSE**

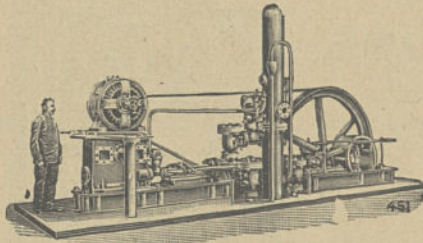
MAISON FONDÉE EN 1835, A LIÈGE



Locomotives industrielles à 2 et à 3 essieux, depuis 3 1/2 tonnes.

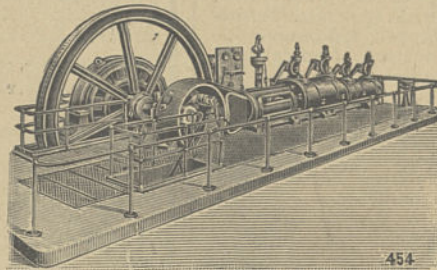
Administrateur-Directeur-Gérant : **M. F. TIMMERMANS**, ingénieur

CODES A.B.C. et A.I.



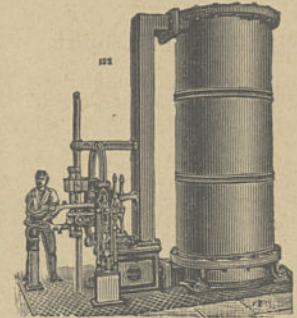
Pompe électrique pour l'épuisement des mines ou pour accumulateurs.

Moteurs et trains de laminoirs. Machines soufflantes. Chariots et Pions. Convertisseurs. — Monte-charges. Grues locomotives, etc.

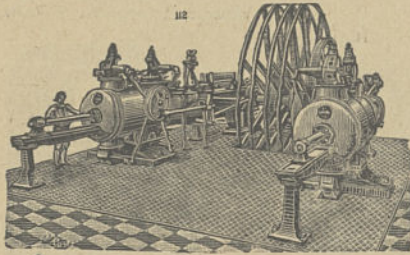


Groupe électrogène.

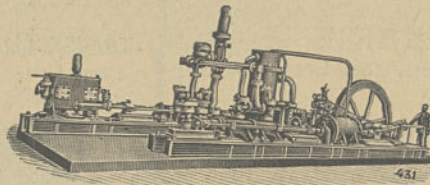
Machines, Accumulateurs et Grues hydrauliques. Pompes et Tuyaux de pression. Pompes pour assèchement des cales de radoub



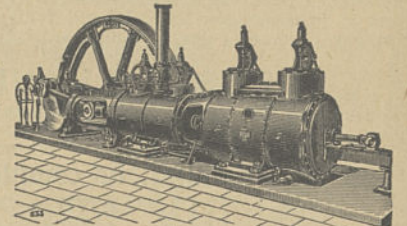
Pompe à vapeur pour fonçage de puits de mines.



Machines d'extraction de toutes puissances, ventilateurs de mines, etc.



Pompe d'épuisement à air comprimé, système Compound.



Machines Compound tandem et autres pour Laminoirs.

Adresser les lettres et télégrammes : **CHANTIERS MEUSE, LIÈGE** (Belgique).

(165)

**Vous connaissez**

**Demandez un Échantillon gratuit**

Les Qualités de ma SCIE MILFORD

*Les Appareils à tarauder*

**“ ERRINGTON ”**

dont je suis également le Dépositaire

**vous donneront même satisfaction**

**ESSAYEZ-LES GRATUITEMENT**

**EDGAR BLOXHAM  
12, rue du Delta, PARIS**

remonte se fasse à l'heure habituelle, en compensation de ce que, quand un accident prolonge leur séjour au fond, ils ne réclament pas le paiement de ce temps supplémentaire ;

2. Les chefs d'industrie ne pourraient faire *trainer* l'ouvrier ayant dépassé 32 ans. Les traîneurs sont qualifiés manœuvres et non ouvriers ;

3. Par hygiène, les ouvriers demandent de manger tous ensemble comme auparavant. Ils demandent aussi à pouvoir, éventuellement, manger un morceau en arrivant ;

4. Les traîneurs à bac pour l'exploitation en plateaux doivent pouvoir descendre et commencer le travail avec les ouvriers à veine ;

5. Pour les ouvriers abatteurs, que les situations acquises demeurent acquises, c'est-à-dire qu'on ne puisse prolonger leur journée ;

6. Ils consentent au maintien de l'amende, mais avec l'assurance qu'on n'en abusera pas et qu'on admettra les motifs plausibles. Ils désireraient aussi pouvoir désigner, par charbonnage, un ou deux contrôleurs de la caisse constituée par ces amendes.

Le 11 janvier, M. Hubert, ministre du travail, reçut la délégation ouvrière, accompagnée par les représentants Donnay et Déjardin.

A la suite de cette entrevue, le ministre écrivit la lettre suivante à l'Union des mines et usines de la Province de Liège.

Bruxelles, le 11 Janvier 1911.

Monsieur le Président

de l'Union des Mines et Usines de la Province de Liège,

J'ai reçu, cet après-dîner, la visite de Messieurs les Représentants Donnay et Déjardin ; nous avons examiné successivement les six griefs rappelés dans le numéro du 7 janvier courant de l'*Organe Industriel* et, en prenant le règlement du Horloz comme type, voici les deux seules modifications qu'on vous demande d'apporter.

I. *Intervalles de repos.* — Les intervalles de repos sont fixés comme suit :

A) Pour les ouvriers du fond : aux moments déterminés par la surveillance, suivant les conditions et les interruptions naturelles du travail.

(NOTA. — Le texte proposé est celui de votre ancien règlement).

II. *Droits et devoirs du personnel.* — En cas de pénurie de manœuvres, les ouvriers proprement dits, âgés de moins de 33 ans, les remplaceront suivant les usages.

(NOTA. — On détermine donc simplement l'âge, celui que vous m'avez dit être dans les usages).

Et puis, c'est tout.

On demande aussi que Messieurs les Directeurs-Gérants veuillent recevoir les délégations de leurs ouvriers qui se présenteront. Vous avez bien voulu me promettre d'avertir au plus tôt ces Messieurs, qui, avez-vous ajouté, ne feraient aucune difficulté pour accéder à ce désir et je vous en remercie.

J'ose insister pour que ces demandes soient toutes accueillies. De leur côté, les personnes que j'ai reçues, cet après-dîner, se sont engagées à user de leur influence auprès des ouvriers pour que la grève prenne immédiatement fin et elles ont même ajouté être certaines du succès.

Agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre,

(s) ARM. HUBERT.

L'Union des Mines et Usines fit à cette lettre la réponse suivante :

Liège, le 14 janvier 1911.

Monsieur le Ministre,

Nous nous sommes empressés de communiquer la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser à une réunion nombreuse des membres de l'*Union des Charbonnages, Mines et Usines métallurgiques de la province de Liège*.

Celle-ci n'a pas qualité pour trancher, au nom de tous, les questions que cette lettre soulève.

Nous constatons que les six points soumis à M. le Gouverneur de la province de Liège se réduisent aujourd'hui à deux. Dans les charbonnages où ces deux points ont été soulevés, les explications et éclaircissements nécessaires ont été fournis déjà aux délégués des ouvriers.

Le premier point ne vise, en somme, qu'une question de rédaction sans importance. Le second point soulève, dans certains charbon-

nages, dans des cas spéciaux, des difficultés d'application qui appellent quelques réserves, notamment au point de vue de la sécurité.

Il est difficile, en effet, d'établir des règles générales à cet égard, les usages étant différents d'un charbonnage à l'autre et, parfois, d'un siège à l'autre d'un même charbonnage. Il est de l'intérêt des ouvriers, autant que des patrons, qu'il ne soit pas apporté de modifications aux coutumes établies.

Les directeurs-gérants sont disposés à recevoir encore des délégations de leurs ouvriers pour fournir à nouveau, sur ces deux points, les explications qui les avaient satisfaits, du reste, précédemment.

Nous avons la conviction que le malentendu qui existe entre les patrons et une partie de leurs ouvriers sera ainsi dissipé rapidement et sans difficulté, suivant votre désir et notre propre vœu.

Veillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Vice-Président,

(s) Ph. BANNEUX.

Le Président.

(s) Ad. GREINER.

A la suite de cet échange de lettres qui montrait que le conflit se réduisait à bien peu de choses, on croyait la reprise du travail imminente. Il n'en a rien été jusqu'ici. Le dimanche 15, à Liège, s'est déroulée une imposante manifestation à laquelle prirent part 25 à 30.000 mineurs

**La production des mines de fer dans le bassin de Briey.** — Voici la production de certaines usines de fer de Meurthe-et-Moselle suivant le *Bulletin de la Banque Renauld*.

	1909 en tonnes	1910 en tonnes
Tucquegnieux . . . . .	491.000	690.000
Pienne . . . . .	664.700	850.000
Landres . . . . .	640.336	780.150
Amermont . . . . .	101.926	320.553
Jarny . . . . .	5.000	112.500
Murville . . . . .	4.000	129.315
La Mourière . . . . .	»	33.500
Saint-Pierremont . . . . .	»	109.676

**Agitation minière dans le bassin de la Ruhr.** — L'Union des mines s'étant déclarée incompétente pour examiner les revendications des mineurs, les comités ouvriers ont adressé à chaque mine les revendications suivantes, avec prière d'y répondre dans la deuxième quinzaine de janvier :

1<sup>o</sup> A partir du 1<sup>er</sup> février 1911, les salaires devront être augmentés de 15 %. Les salaires de chaque catégorie d'ouvriers devront être ainsi au moins égaux à ceux du 4<sup>me</sup> trimestre 1907.

2<sup>o</sup> Le boisage des galeries, etc., ne doit pas être payé comme le travail à la tâche au charbon. Dans l'intérêt de la sécurité des ouvriers, le boisage, ainsi que les travaux accessoires, doivent être payés d'une manière en rapport avec les travaux exécutés.

3<sup>o</sup> L'administration de la mine est priée d'exercer son influence au sein de l'Union des mines, afin d'obtenir que l'office de placement obligatoire traite tous les ouvriers sur le même pied sans distinction de religion ni d'opinion.

**Homologations de tarifs.** — Nord. — 28 décembre 1910 (application : 12 janvier 1911). Tableau des distances du garage de Marquégglise et insertion de ce garage dans le livret n<sup>o</sup> 1 du tarif spécial P. V. n<sup>o</sup> 7. Combustibles minéraux. (*Journal officiel* du 28 novembre 1910 et du 9 janvier 1911).

FRANCE

BULLETIN COMMERCIAL

**Charbons.** — Lille, 19 janvier. — Ci-dessous, en wagons de 10 tonnes, le chiffre des expéditions de combustibles des mines du Nord et du Pas-de-Calais, pendant la deuxième quinzaine de décembre (14 jours de travail en 1910 contre 13 en 1909).

ANNÉES	2° QUINZAINE DE DÉCEMBRE					MOIS DE DÉCEMBRE				
	HOUILLE		COKE		TOTAUX houille et coke	HOUILLE		COKE		TOTAUX houille et coke
	NORD	Pas-d-Cal.	NORD	Pas-d-Cal.		NORD	Pas-d-Cal.	NORD	Pas-d-Cal.	
1909	15.983	51.149	3.478	5.492	76.102	30.232	92.303	6.742	10.265	139.542
1910		55.172		7.104	62.726		98.318		13.458	111.776
Différence 1910	- 11.960		- 1.866		- 13.826	- 24.217		- 3.549		- 27.766

Pendant la quinzaine considérée, la moyenne des expéditions de houille et de coke par jour ouvrable, a été de 4.448 wagons en 1910, contre 5.854 en 1909 et 5.044 en 1908. Pour l'année entière, les expéditions totales de houille et de coke se sont élevées à 1.480.816 wagons en 1910 contre 1.492.480 en 1909 et 1.451.466 en 1908.

Les chiffres ci-dessus montrent que la crise des transports ne s'atténue pas encore dans la 2<sup>me</sup> quinzaine de décembre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, on constate une amélioration de bon augure et on espère qu'elle ira en s'accroissant. Pour parer aux effets de la crise, le P. L. M. et le Paris-Orléans organisent des trains spécialement destinés à l'approvisionnement de leurs dépôts. L'Est, qui, jusqu'ici, avait pu se servir en Belgique, se voit obligé de suivre l'exemple des deux compagnies citées, depuis la grève du bassin de Liège.

Nous sommes dans la période où les charbonnages commencent à songer aux prix qu'ils devront appliquer au 1<sup>er</sup> avril pour les renouvellements de marchés et la situation mérite qu'on y réfléchisse sérieusement, car, croyons-nous, il est assez malaisé de la définir.

Si l'on se place au point de vue économique général, voici comment la situation se présente. Les récoltes ont été mauvaises en 1910 et, pour 1911, elles sont dès maintenant, déjà fort compromises. Jusqu'ici, l'industrie métallurgique n'en a pas souffert, la puissance d'achat paraît ne pas avoir diminué et le rendement des impôts, que l'on peut considérer comme le baromètre de la vitalité commerciale et industrielle, ne donne pas de signes de faiblesse. Le trafic des chemins de fer n'a pas non plus baissé; malgré la grève des cheminots, malgré la crise des transports, les recettes des grandes compagnies accusent des plus-values. Cette crise de transport même, révèle chez nos chemins de fer une insuffisance de matériel et d'outillage à laquelle il faut remédier et cela se traduit ou se traduira par des commandes pour un grand nombre de branches de l'industrie du fer. De plus, la mode est venue aux stations centrales, allant porter au loin énergie et lumière, il s'en crée partout: au Nord, à l'Est et au Centre de la France. C'est encore de l'ouvrage pour nos usines. Enfin, il y a toujours un programme naval dont nos honorables vont peut-être bien finir par s'occuper un de ces jours. On voit donc que, au point de vue national, il ne faut pas se plaindre.

Au point de vue international, c'est toujours de l'autre côté de l'Atlantique que se dirigent les regards interrogateurs. Les nouvelles sont tantôt favorables, tantôt défavorables et la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique ne savent de quel côté le vent tournera. Il y a à craindre aussi la mégalomanie allemande. En fer, comme en charbon, on apprend toujours de colossales extensions d'usines et de mines, alors que l'état du marché commanderait tout au moins la prudence. A l'étranger donc, est le côté le moins brillant de la situation; on ne peut donc guère prévoir en charbon un ralentissement de la concurrence étrangère dans

notre pays, à moins que la grève belge ne persiste encore longtemps, ce qui est peu probable, et à moins que la grève dans la Ruhr n'éclate, ce qui est très possible.

Quant à la production nationale, et celle de notre bassin du Nord en particulier, il ne faut pas compter sur une augmentation en 1911. Les charbonnages de notre région, qu'on nous pardonne cette expression vulgaire, ont les bras cassés par la crise des transports qui menace de s'éterniser. Deux chiffres qui en diront plus long que bien des lignes: dans le 1<sup>er</sup> semestre 1910, l'augmentation d'extraction a été de 560.000 t., dans le 2<sup>e</sup> semestre, elle n'a été que de 120.000 t. et les stocks ont fortement augmenté. Encore maintenant, des mines mettent en stock.

Donc, pour nous résumer, nous avons en France, d'un côté, des besoins en combustibles ayant, malgré tout, plutôt tendance à s'accroître et, d'un autre côté, une insuffisance de production nationale à laquelle suppléera facilement l'importation étrangère.

De ce court examen, il ressort que le maintien des prix des charbons nous paraît très probable avec, peut-être, quelques sacrifices pour les points les plus menacés par la concurrence étrangère, allemande surtout.

Nous ne voulons pas terminer ici l'examen de la situation que nous venons de faire, sans parler de la question des stocks que certains ont pu considérer comme un élément favorable à la baisse. D'abord, il sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux existant au 31 décembre 1909 et qui s'élevaient à 984.000 t. Ensuite, ils sont irréguliers suivant les compagnies; les unes en ont d'importants, tandis que les autres n'en ont presque pas. Enfin, il ne dépendent pas d'un mauvais écoulement, mais d'un manque de matériel qui persiste. Nous insistons sur ce dernier mot, car si le trafic avait repris, après quelques semaines de chaos, son élasticité d'antan, il est possible que les stocks auraient pesé sur le marché, en raison surtout du pied pris, par les étrangers, chez la clientèle des mines. Mais cette reprise ne se produit pas et les stocks pourraient même augmenter que ça n'empêcherait pas la clientèle de manquer de charbon.

Le prix du coke de haut-fourneau va être incessamment fixé s'il ne l'est déjà. Le prix effectif réalisé dans le 4<sup>e</sup> trimestre 1910 par les maîtres de forges du Cleveland pour la fonte G M B n° 3 est en effet connu. Il est de sh: 49-10,72. Avec les autres bases que nous avons déjà données et qui sont 13' et 11 mk 80, on arrive, en arrondissant les centimes, à un prix de 22'10.

Du 5 au 17 janvier 1911, il est sorti du port de Gand par l'Escaut à destination de la France, 36 bateaux de charbon allemand, dont 9 pour Paris, 16 pour Lille, Roubaix, Tourcoing et le reste pour des villes de la région du Nord.

On nous a dit que 8 bateaux de charbon allemand venaient d'arriver à Roubaix sans être vendus d'avance. On voit l'assurance avec laquelle les charbonniers d'Outre-Rhin s'implantent dans notre région.

**Frets.** — Un grand nombre de mariniers sur les marchés a provoqué une baisse assez rapide du fret. Lens-Paris a été traité à 6'75 et les autres destinations à l'avenant; les mariniers acceptent, toutefois, difficilement ce cours.

Il nous revient que des affrêteurs forfaitaires se sont fait tirer l'oreille pour affréter des bateaux pendant la période des hauts cours. Une importante société de la région de Paris qui ne pouvait obtenir de bateaux, serait sur le point d'attaquer son affrêteur en justice.



Ci-dessous les cours du fret.

DESTINATIONS	Prix par 1.000 kilos				DESTINATIONS	Prix par 1.000 kilos			
	de Pont-a-Vendin		de Denain			de Pont-a-Vendin		de Denain	
	11janv	18janv	11janv	18janv		11janv	18janv	11janv	18janv
Cambrai . . . . .	1.75	1.75	1.25	1.25	Vitry-le-François . . . . .	5. . .	5. . .	4.40	4.40
Saint-Quentin . . . . .	2.25	2.25	1.75	1.75	Flize . . . . .	—	—	—	—
Chauny . . . . .	2.75	2.75	2.25	2.25	Epervain . . . . .	—	—	—	—
Paris . . . . .	7. . .	7. . .	6.40	6.40	Saint-Dizier . . . . .	5.25	5.25	4.65	4.65
Elbeuf . . . . .	6.90	6.90	6.30	6.30	Langres . . . . .	—	—	—	—
Montereau . . . . .	—	—	—	—	Bar-le-Duc . . . . .	5.50	5.50	4.90	4.90
Montargis . . . . .	—	—	—	—	Nancy ou Dombasle . . . . .	6.50	6.50	5.90	5.90
Creil . . . . .	4.25	4. . .	3.65	3.40	Thaon . . . . .	7. . .	—	6.40	—
Dijon . . . . .	10 . .	1025	—	—	Epinal . . . . .	7.25	7.25	6.65	6.65
Rouen . . . . .	7. . .	7. . .	6.40	6.40	St-Jean-de-Losne . . . . .	9.25	9.75	—	—
Ham . . . . .	2.50	2.50	2. . .	2. . .	Lyon . . . . .	—	—	—	—
Péronne . . . . .	2.75	2.75	2.25	2.25	Dunkerque . . . . .	1.90	1.90	—	—
Amiens . . . . .	3.50	3.50	3. . .	3. . .	Calais . . . . .	2.35	2.35	—	—
Saint-Amand . . . . .	—	—	—	—	Lille . . . . .	1.50	1.30	—	—
Valenciennes . . . . .	1.75	—	—	—	Roubaix . . . . .	1.80	1.90	—	—
Reims . . . . .	4. . .	4. . .	3.40	3.40	Courtrai . . . . .	2.90	2.50	—	—
Soissons . . . . .	4. . .	4. . .	3.40	3.40	Gand . . . . .	3. . .	2.60	—	—
Rethel . . . . .	4.15	4.15	3.55	3.55	Bruxelles . . . . .	4. . .	3.50	—	—
Verdun . . . . .	—	—	—	—	Anvers . . . . .	—	—	—	—
Châlons-s/Marne . . . . .	4.50	4.50	3.90	3.90	Tournai . . . . .	—	—	—	—

De Nancy, on cote : minerai pour Charleroi 5<sup>f</sup>75 ; aciers pour Paris 5<sup>f</sup> à 5<sup>f</sup>25 ; fonte pour Le Creusot 5<sup>f</sup>25, Saint-Dizier 2<sup>f</sup>60, Trith-Saint-Léger 4<sup>f</sup>.

**Fontes fers et aciers.** — Voici, d'après l'*Echo des mines*, la situation des haut-fourneaux au 1<sup>er</sup> janvier 1911 :

	existants	à feu	hors feu
Est . . . . .	89	72	17
Nord . . . . .	20	15	5
Centre, Sud et Ouest . . . . .	47	27	20
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>156</b>	<b>114</b>	<b>42</b>

Voici la répartition de la production journalière de fonte par région et par qualité de métal au début de 1910 et 1911 :

Régions	Affinage		Moulage		Thomas	
	1910	1911	1910	1911	1910	1911
Est . . . . .	380	480	1.635	1.645	5.435	6.300
Nord . . . . .	740	990	60	60	890	890
Divers . . . . .	890	1.040	410	520	350	360
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>2.010</b>	<b>2.510</b>	<b>2.645</b>	<b>2.225</b>	<b>6.675</b>	<b>7.550</b>

Notre marché métallurgique est des mieux disposés. L'ouvrage est abondant dans les usines de tous genres : fonderies, aciéries, ateliers d'estampage, de ferronnerie et de construction. Le marché des produits marchands est donc en bonne tendance et les prix sont très bien tenus.

On cote dans les différents centres :

	Paris	Nord	Mourthe-et-Moselle	Haute-Marne	Loire Centre
Fers marchands n° 2 . . . . .	17 à 17 50	16 »	17 50 à 18	18 50 à 19	18 50 à 19
Aciers marchands . . . . .	17 à 17 50	16 50	16 à 17	18 50	»
Spéciaux . . . . .	18 à 19	17 50	18 »	18 50	»
Feuillards . . . . .	20	18 »	17 50	19 à 19 50	»
Poutrelles . . . . .	20	»	»	»	18 »
Tôles 3 m/m et plus . . . . .	19 50	18 »	18 »	22 »	»
Aciers doux laminés . . . . .	»	»	»	»	22

**BELGIQUE**

**Charbons.** — Bruxelles 19 janvier 1911. — De notre correspondant particulier.

Il y avait peu de monde à la réunion d'hier du syndicat des Métaux et charbons et cette abstention des industriels est habituelle pendant le mois de janvier, surtout depuis qu'ils ont pris l'habitude de traiter pour la fourniture de leurs combustibles, par contrats, au lendemain des adjudications des chemins de fer de l'État Belge.

La première adjudication a généralement lieu au mois de mars. Bien qu'il soit un peu prématuré de s'occuper de cette consultation publique de l'état du marché, on peut dès à présent

prévoir l'éventualité d'une hausse, surtout pour certaines catégories de fines.

Comme nous l'avions annoncé, l'administration des chemins de fer de l'État Belge, s'est vue dans l'obligation de commander 50 lots de briquettes de 5.200 t. Il a été offert à l'administration 65 1/2 lots. Les prix qui ressortent de cette adjudication confirment bien les cours anciens de 17<sup>f</sup> pour les briquettes type I, et de 19<sup>f</sup> pour les briquettes type II.

Il a été offert, disons-nous, 65 1/2 lots, soit 15 1/2 de plus que la quantité requise et les différents charbonnages belges qui se sont outillés pour cette fabrication ont tous soumissionné des quantités plus ou moins importantes.

Les charbonnages y trouveront un nouveau débouché pour leurs fines ; mais cette commande supplémentaire et inattendue de notre railway national, tiendrait à prouver un manquement de notre approvisionnement, à moins que l'administration ait poursuivi un autre but qu'il est assez difficile de discerner. Quoiqu'il en soit, les charbonnages auront ainsi beaucoup moins de disponibilités en fines que précédemment, ce qui leur permettra de relever le prix de ce combustible de la prochaine adjudication et, partant, pour les renouvellements d'avril.

La grève du pays de Liège est virtuellement terminée et, malgré l'interruption du travail, les prix ne sont aucunement modifiés, la tendance étant cependant très ferme. Il est certain, cependant, que les charbonniers se montrent plus exigeants pour les affaires traitées au jour le jour, mais les prix ainsi faits, plutôt exceptionnels, ne peuvent, en aucune façon, servir de base. Nous ne pouvons donc mieux faire que de reproduire le tableau des prix tel qu'il était il y a quinze jours.

	Charbons industriels				Flénu
	maigre	1/4 gras	1/2 gras		
Braissettes 10/20 . . . . .	14,50 à 15,50	15,50 à 16,50	16,50 à 17,50	—	—
— 5/20 . . . . .	13,50 à 14,50	14,50 à 15,50	15,50 à 16,50	—	—
Poussières . . . . .	8,50	»	11 »	12 »	12 »
Fines 0/45 . . . . .	11,50	»	13 »	13 »	13 »
Tout-venant . . . . .	—	—	—	—	15 »

Briquettes				
Briquettes de locomotive, type I . . . . .	—	—	—	17 »
— — — — — type II . . . . .	—	—	—	19 »
— — — — — pour la marine . . . . .	—	—	—	21 »

Cokes				
Fines à coke . . . . .	—	—	—	12 75
Coke ordinaire . . . . .	—	—	—	22 »
Coke mi-lavé . . . . .	—	—	—	25 50
— lavés . . . . .	—	—	—	29 »

Charbons domestiques				
	Anthracites		maigres	
	concessés	lavés	1/4 gras	1/2 gras
Braissettes 20/30 . . . . .	30	27	25	26
Têtes de moineaux lavées 30/50 . . . . .	33 à 34	33	33 à 35	35 à 37
Gailletins . . . . .	30 à 31	30	30 à 32	31 à 34
Gailleries . . . . .	27 à 29	28	28 à 30	30 à 32

Lorsqu'il y a quinze jours, nous faisons la comparaison des prix des combustibles, une erreur de plume nous a fait dire qu'une baisse de 1<sup>f</sup>50 à 2<sup>f</sup> avait marqué les charbons industriels. En réalité, d'une année à l'autre, les charbons de grille ont passé : de 9<sup>f</sup>50 à 11<sup>f</sup> les maigres, de 11 à 12<sup>f</sup> les quarts-gras et de 12<sup>f</sup>25 à 13<sup>f</sup> les demi-gras ; soit, une hausse respective de 1<sup>f</sup>50, de 1<sup>f</sup> et de 0<sup>f</sup>75, tandis que les charbons de fours ont passé de 11<sup>f</sup> à 11<sup>f</sup>50 ou 0<sup>f</sup>50 de hausse, les autres qualités étant restées inchangées sauf en ce qui concerne les tout-venants gras employés sans mélange qui doit progresser de 1<sup>f</sup> pour s'installer à 15<sup>f</sup>.

**Fers, Fontes et Aciers.** — Les barres sont très faibles, à cause de la forte concurrence allemande, on cote actuellement

£ 4-12 l'acier et £ 4-13 le fer. Les poutrelles, d'autre part qui sont toujours maintenues à £ 5-6, prix de bas sont très demandées pour l'étranger et dans le pays on spécifie très régulièrement. Les tôles et les rails ont également un marché très animé. En réalité, on a assez confiance en l'avenir parce que, bien que les prix soient fort réduits, la besogne ne manque pas dans les usines et parce que l'Angleterre semble très animée.

**Frets.** — On cote, douane comprise.

De Charleroi; Paris 9<sup>f</sup>05, Corbeil 9<sup>f</sup>55, Montereau 10<sup>f</sup>55, Montargis 10<sup>f</sup>80, Elbeœulf 9<sup>f</sup>05, Rouen 9<sup>f</sup>05, Chauny 6<sup>f</sup>55, Amiens 7<sup>f</sup>80, Ham 6<sup>f</sup>80, Saint-Quentin 6<sup>f</sup>80, Reims 6<sup>f</sup>50, Saint-Dizier 7<sup>f</sup>50, Bar-le-Duc 7<sup>f</sup>65, Nancy 8<sup>f</sup>55, Epinal 8<sup>f</sup>75, Dijon 10<sup>f</sup>75.

De Mons: Paris 8<sup>f</sup> à 8<sup>f</sup>30.

De Gand. *Neptune* donne: Paris 9<sup>f</sup>25 à 9<sup>f</sup>50, Reims 9<sup>f</sup>25 à 9<sup>f</sup>50, Roubaix, Lille, Denain 3<sup>f</sup>25 à 3<sup>f</sup>50, Valenciennes 3<sup>f</sup>10 à 3<sup>f</sup>25.

## ALLEMAGNE

**Charbons.** — Pendant les 11 premiers mois de l'année, la production houillère allemande se résume ainsi:

	1909	1910
Charbon.....	136.004.767	139.279.035
Lignite.....	62.222.270	62.703.706
Coke.....	19.507.217	21.455.271
Briquettes de charbon..	3.611.547	4.036.138
» lignite....	13.564.829	13.749.370

Du mouvement commercial allemand pendant les 11 premiers mois de l'année, nous extrayons ce qui suit:

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1909	1910	1909	1910
Charbon.....t.	11 122.695	10.153.282	20.911.928	21.647.989
Lignite.....	7.502.822	6.772.129	32.619	56.754
Coke de charbon..	610.554	577.734	3.134.423	3.693.677
Coke de lignite...	807	1.024	2.069	1.946
Briquettes de charbon....	108.427	126.259	1.042.101	1.361.589
— lignite....	81.778	92.007	417.651	415.872

L'insuffisance du réseau du Nord en France, la grève dans le bassin houiller liégeois et aussi les craintes de grève dans la Ruhr sont autant de causes d'activité du marché charbonnier de cette dernière région. Il n'y a plus de chômage et même, dans certaines mines, on fait des heures supplémentaires. Les fines à coke sont surtout très demandées. L'agitation qui se produit chez les mineurs est assez grave et peut faire craindre une grève générale; la principale revendication est une augmentation de salaires de 15 %. Les syndicats chrétiens sont plutôt pour la conciliation; cependant, on croit, en général, que les mines seront intraitables, car les formidables stocks existants les engagent à la résistance. Du 1<sup>er</sup> au 7 janvier, la moyenne des expéditions, par jour ouvrable, des mines du bassin de la Ruhr, a été de 23.695 wagons de 10 t. en 1911 contre 22.771 en 1910.

Ci-dessous, la mercuriale des produits du Kohlen-Syndikat à la Bourse d'Essen du 3 janvier 1911.

1 <sup>o</sup> Charbons à gaz et à longue flamme.			
Tout-venant pour gaz	15	»	à 17 50
— pour gaz flambants	13 75	15	»
— à longue flamme	13 125	13 75	
1 <sup>re</sup> qualité (gros)	16 875	18 125	
Demi-criblé (50 0/0 gros)	16 25	17 50	
Grains lavés nos 1 et 2	16 875	18 125	
— 3	15 93	16 56	
— 4	14 68	15 312	
Menus greneux 0/30 m/m	9 375	10 625	
— 0/60 m/m	10 625	12	»
Poussières	7 18	10 625	
2 <sup>o</sup> Charbons gras.			
Tout-venant	13 125	13 75	
Tout-venant amélioré	15 472	16 062	
Gros	16 875	17 50	

Grains lavés n <sup>o</sup> 1	16 875	18 125
— 2	16 875	18 125
— 3	15 93	17 18
— 4	14 68	15 625
Charbon à coke	14 06	15

### 3<sup>o</sup> Charbons maigres.

Tout-venant	11 875	13 125
Tout-venant amélioré	14 06	15 312
Tout-venant amélioré, suivant la composition	15 312	17 50
Gros	16 25	18 75
Grains lavés nos 1 et 2	18 125	21 875
— 3	20	23 75
— 4	14 375	16 875
Grains n <sup>o</sup> 1 anthracite	24 375	25 625
— 2	26 25	30 625
Petit tout-venant	10 93	11 875
Poussier 0/10 m/m	5 875	10

### 4<sup>o</sup> Cokes.

Coke de haut fourneau	18 125	20 625
Coke de fonderie	21 25	23 75
Coke concassé. 1 et 2	24 375	27 50

### 5<sup>o</sup> Briquettes.

Briquettes suivant qualité	12 50	16 562
----------------------------	-------	--------

L'assemblée des membres du Syndicat houiller rhénan, westphalien a eu lieu le 18 janvier. L'importance des livraisons syndicales, pour février et mars prochains, a été fixée à 87,5 % du chiffre de participation pour le charbon, 75 % pour le coke et 75 % pour les briquettes. Le chiffre du coke reçoit donc une augmentation de 2 1/2 % par rapport au précédent, les autres sont inchangés. Du rapport du président à cette assemblée, nous extrayons ce qui suit: «

	1909		1910	
	Décembre	12 mois	Décembre	12 mois
CHARBON				
Production en 1.000 t.	7.104	80.828	7.419	83.629
Ecoulement total	7.168	80.164	7.605	84.037
Chiffre de participation	6.539	77.984	6.563	78.217
Ecoulement syndical	5.775	64.754	6.099	67.954
— en % du chiffre de parti.	88,30	83,04	92,93	86 88
COKE				
Ecoulement total . . . t.	1.372.103	14.595.552	1.549.570	16.869.325
BRIQUETTES				
Ecoulement total . . . t.	269.597	2.979.831	307.125	3.365.113

» Le favorable développement de l'écoulement qu'on avait constaté en novembre, s'est continué en décembre jusqu'à Noël. Le mois de décembre a dépassé, en résultats, tous ceux obtenus jusqu'ici. L'accroissement de l'écoulement du coke est dû, pour une bonne part, à de plus fortes demandes des hauts fourneaux de l'Est français.

» En ce qui concerne toute l'année 1910, la production et l'écoulement ont subi de grandes oscillations qui ont eu pour suite une irrégularité de marche des mines. L'écoulement du coke et de briquettes a montré une progression constante. L'écoulement du charbon n'a montré un progrès que pendant les deux derniers mois et il est à se demander si ce progrès repose sur une augmentation de la consommation ou sur la crainte d'une grève générale de mineurs. Les conditions de navigabilité du Rhin ont été, en général, favorables pendant toute l'année et ont permis un important trafic dans les ports du confluent de la Ruhr. »

**Tarif de chemin de fer.** — Le supplément II du tarif houiller n<sup>o</sup> 2 pour les expéditions vers la France est paru au 1<sup>er</sup> janvier 1911. Il contient le barème A pour le transport des houilles provenant des mines de la Sarre et des places de transit du Haut-Rhin, à destination des gares du réseau de l'Est français.

**Frets.** — *Ruhrort*, 18 janvier. — Anvers 1 fl. 40 grands, 1 fl. 90 moyens, Bruxelles 2 fl. 50, Gand 2 fl. 30, Liège 3<sup>f</sup>70, Charleroi 5<sup>f</sup>50, Valenciennes, Lille 6<sup>f</sup>25, Vireux 7<sup>f</sup>35, Nancy

11<sup>h</sup>25, Monthermé 7<sup>h</sup>70, Charleville 8<sup>h</sup>, Sedan 8<sup>h</sup>25, Paris et environs 12<sup>h</sup>75. *Neptune*.

**Fontes, fers et aciers.** — Pendant le mois de décembre 1910, les hauts fourneaux allemands ont produit 287.823 t. de fonte de fonderie, 30.925 t. de fonte Bessemer, 809.744 t. de fonte Thomas, 127.036 t. de fontes spéciales, 51.556 t. de fonte de puddlage, soit un total de 1.307.084 t. de fontes contre 1.164.624 t. dans le mois correspondant de 1909. La production totale de l'année a été de 14.793.325 t. en 1910, contre 12.917.653 t. en 1909.

Pendant le mois de novembre 1910, le Stahlwerksverband a expédié 267.995 t. de barres, 66.009 t. de fils, 83.592 t. de tôles, 15.464 t. de tubes et 44.590 t. de pièces coulées ou forgées, soit un total de 477.650 t. de produits B. Il a également expédié, mais en décembre 1910, 143.691 t. de demi-produits, 193.324 t. de matériel de chemin de fer, 105.646 t. de profilés, soit un total de 442.661 t. de produits A contre 409.840 t. dans le mois correspondant de 1909.

Le marché sidérurgique est très calme et l'avenir n'est pas, en général, envisagé avec confiance. Le marché des fontes est calme. En demi-produits, les affaires sont bonnes; en produits finis, le nombre des nouvelles commandes laisse à désirer. Les rails sont bien demandés à l'exportation, mais peu à l'intérieur; les barres ont un marché mauvais par suite de la concurrence et les tôles se vendent peu.

On cote à la Bourse de Düsseldorf: fonte Spiegel à 10,12 % de manganèse 78<sup>h</sup>75 et 81<sup>h</sup>25, fonte Thomas 66<sup>h</sup>25 à 68<sup>h</sup>75, fonte de fonderie n° 1 82<sup>h</sup>50, fonte hématite 87<sup>h</sup>50, barres d'acier 140<sup>h</sup> à 143<sup>h</sup>75, barres de fer 162<sup>h</sup>50 à 166<sup>h</sup>25, grosses tôles d'acier 152<sup>h</sup>50 à 155<sup>h</sup>, tôles pour chaudières 165<sup>h</sup> à 167<sup>h</sup>50, tôles fines 175<sup>h</sup> à 181<sup>h</sup>25. Les poutrelles font 143<sup>h</sup>75 à 146<sup>h</sup>875 base Thionville.

GRANDE-BRETAGNE

**Charbons.** — Ci-dessous, en tonnes de 1.016 kilos, les chiffres des exportations de houille, coke et briquettes du Royaume-Uni, pendant le mois de décembre des années 1909 et 1910 :

DESTINATIONS	MOIS DE DÉCEMBRE	
	1909	1910
Russie . . . . .	105.314	94.042
Suède . . . . .	334.221	323.814
Norvège . . . . .	205.275	187.054
Danemark . . . . .	288.521	267.755
Allemagne . . . . .	803.823	722.184
Hollande . . . . .	184.450	181.821
Belgique . . . . .	145.408	200.007
France . . . . .	866.650	865.910
Portugal . . . . .	106.835	86.606
Espagne . . . . .	234.507	294.136
Italie . . . . .	668.813	652.690
Autriche-Hongrie . . . . .	99.343	59.673
Grèce . . . . .	51.881	48.073
Turquie . . . . .	31.699	47.861
Egypte . . . . .	204.479	213.576
Algérie . . . . .	85.360	93.925
Etats-Unis . . . . .	3.968	2.478
Chili . . . . .	70.532	57.707
Brésil . . . . .	130.973	133.856
Uruguay . . . . .	120.139	107.255
Républ. Argentine . . . . .	264.909	280.477
Gibraltar . . . . .	29.448	28.951
Malte . . . . .	40.068	49.183
Afrique du Sud anglaise . . . . .	8.093	7.859
Indes Anglaises . . . . .	17.826	30.186
Divers . . . . .	345.507	452.700
Total pour la houille . . . . .	5.328.699	5.189.479
— coke . . . . .	120.736	100.161
— briquettes . . . . .	93.833	93.901
Total général . . . . .	5.543.268	5.383.541
Total des 12 mois . . . . .	65.694.267	64.520.320

Pendant le mois de décembre dernier, l'Angleterre a envoyé en France 275.930 t. de charbons menus, 196.098 t. de tout-venant (non criblé) et 393.882 t. de gros charbon.

Le tableau ci-dessus montre que les exportations houillères du Royaume-Uni ont diminué de 1.173.947 t. en 1910 par rapport à 1909. C'est le Nord de l'Angleterre, dont les produits ont été fortement concurrencés par les charbons allemands, qui supporte, seul, toute cette diminution. Rien qu'à Newcastle, la diminution des exportations s'élève à près de 1.500.000 t. ou 15 % du chiffre de 1909.

Le marché charbonnier britannique fait actuellement preuve d'une bonne animation dont ne profitent, toutefois, que les charbons à usage industriel. La grève des mineurs liégeois et l'agitation des mineurs westphaliens sont la cause d'une activité meilleure dans le Northumberland et dans le Yorkshire. Dans le Pays de Galles, ces événements influent aussi, mais c'est plutôt les arrivées de navires plus nombreuses qui ont amélioré la situation. En charbons domestiques, c'est le calme, le temps étant peu propice à une très forte consommation.

*Newcastle, 17 janvier.* — La grève chez les mineurs belges et les menaces de grève dans le bassin de la Ruhr ont imprimé au marché un mouvement d'affaires inaccoutumé. Les prix ont rapidement haussé de 6 d. à 1 s. et même à 1/3 pour la meilleure sorte de charbon de vapeur.

Le prix moyen de vente des charbons ayant causé une baisse d'environ 3 d. 1/2 à la tonne pendant le 4<sup>me</sup> trimestre de l'année 1910, les salaires des mineurs du Northumberland ont été réduits de 1 1/4 % pour les ouvriers du fond et de 1 % pour ceux de la surface. On cote fob.

Meilleur Blyth . . . . .	11/s	Meilleur à gaz . . . . .	9/6
2 <sup>me</sup> qualité — . . . . .	8/6 à 8/9	2 <sup>me</sup> qualité — . . . . .	8/9 à 9/3
Menus — . . . . .	5/3 à 5/4	Qualité spéciale . . . . .	10/6 à 10/9
Meilleur Tyne . . . . .	9/9 à 10	Charbon domestique . . . . .	12/6
2 <sup>me</sup> qualité — . . . . .	8/9 à 9	Charbon à coke . . . . .	9/3 à 9/6
Menus — . . . . .	4/9 à 5/3	Coke de fonderie . . . . .	17 à 18
Menus de forge . . . . .	9/6	Coke de h. fourneau . . . . .	16/6
		Coke de gaz . . . . .	14/9 à 15

*Hull, 17 janvier.* — Les affaires sont bonnes. Les jours de fête ont, en réduisant l'extraction, permis de reprendre aux stocks. L'activité qui règne dans l'industrie cotonnière et dans les chantiers de constructions navales fait prévoir une bonne marche des affaires charbonnières. Les prix, qui avaient un peu faibli pendant les jours de fête, commencent à se relever. On cote fob.

South Yorkshire dur 1 <sup>re</sup> q. . . . .	11/3 à 11/6	South Yorkshire menus bruts . . . . .	7/6 à 7/9
— double-nuts lavées . . . . .	10/6 à 10/9	West Yorkshire Hartleys . . . . .	9/9 à 10
South Yorkshire double-nuts brutes . . . . .	9/9 à 10	— menus . . . . .	5/6 à 5/9
South Yorkshire menus lavés . . . . .	8/3 à 8/6	— menus t-v . . . . .	6/9 à 7
		Silkstone à gaz 1 <sup>re</sup> qual. . . . .	10/6 à 10/9
		Derbyshire dur — . . . . .	10/9 à 11
		— doubles-nuts . . . . .	10/6 à 10/9

*Barnsley, 17 janvier.* — Les négociations entre compagnies de chemin de fer et charbonniers pour le renouvellement des marchés de charbon de locomotive, n'ont pas encore abouti; on croit cependant que l'accord se fera sur le prix 8/7 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour le meilleur dur Yorkshire. Les compagnies de pêche ont renouvelé à 8/6 pour la meilleure sorte ordinaire. Actuellement, on cote 8/6 sur le marché et 8/9 pour la saison de navigation dans la Baltique. Les charbons domestiques sont très peu demandés, la température étant par trop douce; toutefois, les prix sont sans changement. Le meilleure Silkstone fait 13/6, la meilleure sorte Barnsley 12/6, la seconde 10 à 10/6. Le coke est très demandé et vaut 11/6 pour la sorte non lavée.

*Cardiff, 17 janvier.* — Les mineurs de la mine Cambrian Combine Trust sont toujours en grève et ne reprendront sans doute le travail qu'après la réunion de la Fédération nationale des mineurs, convoquée le 24 janvier, pour tâcher de solutionner le conflit. L'abondance des navires a provoqué une excellente animation; la production suffit à peine à la demande et les stocks ne sont pas très élevés. La meilleure qualité de charbon vapeur à haussé rapidement de 1 s. Les sortes Monmouthshire Rhondda n° 2 sont très bien tenues. Les menus et les charbons domestiques sont un peu plus faibles. On cote fob.

Charbon de vapeur 1 <sup>re</sup> q. . . . . 47	Rhondda n° 3 gros . . . . . 17/6
— 2 <sup>e</sup> q. . . . . 16 à 16/6	— tout ven. . . . . 13
Meilleurs menus de soude . . . . . 9/6	— menus . . . . . 10
Inférieurs . . . . . 7/9	Rhondda n° 2 gros . . . . . 13
Noix lavées . . . . . 14/6 à 15	— tout ven. . . . . 10
Pois lavés . . . . . 12/6 à 13	— menus . . . . . 7/6 à 8
Monmouthshire	Briquettes . . . . . 15/6
— Veine Noire. 13/9 à 16	Coke de fonderie ordin <sup>re</sup> . . . . . 22
— Vallée Ouest 14/9 à 15	— spécial. . . . . 24
— Vallée Est. . . . . 13/9 à 14	

*Swansea, 17 janvier.* — L'activité ne s'est pas maintenue sur le marché de l'antracite, la consommation étant fort ordinaire. On cote fob.

Gros pour malterie . . . . . 22 s. à 24 s.	Red Vein gros. . . . . 11/6 à 12
— 2 <sup>e</sup> q. . . . . 18 à 21/6	Gaillerie à la machine. . . . . 21 à 23
Big vein gros. . . . . 13/6 à 17	Noix de France . . . . . 23 à 24/6

#### Sous-produits de la distillation de la houille. —

*Marché de Londres.* — Hausse sur les benzols, brais et sulfate d'ammoniaque. Benzol 90 % 7 1/2 à 7 3/4 d., benzol 50 % 7 3/4 d., toluol 9 d., solvant naphta 11 1/4 d., créosote 2 d. le gallon. Brai : côte est 37 à 37/6, usines à gaz 38 s. la tonne fb. net. Sulfate d'ammoniaque : £ 12.10 s. la tonne, moins 2 1/2 %.

**Frets.** — Les marchés d'affrètement sont très actifs. Les cours sont en hausse dans le Nord de l'Angleterre, tandis que dans le Pays de Galles, la difficulté d'obtenir du charbon rend les conditions d'affrètement plus aisées. On a coté pendant la quinzaine écoulée :

De Tyne: Fécamp 750 t. à 6<sup>55</sup>, Anvers 1.800 t. à 4<sup>35</sup>, 1.500 t. à 4<sup>65</sup>, Gand 1.500 t. à 5<sup>1</sup>, Saint-Nazaire 2.500 t. à 4<sup>65</sup>, Bayonne 1.800 t. à 5<sup>45</sup>, Bas-Indre 3.000 t. à 5<sup>15</sup>, Bordeaux 2.300 t. à 5<sup>1</sup>, 2.900 t. à 5<sup>15</sup>, Le Havre 800 t. à 5<sup>90</sup>, 1.750 t. à 5<sup>15</sup>, Saint-Servan 1.450 t. à 5<sup>1</sup>, Marseille 3.500 t. à 7<sup>80</sup>, Pauillac 3.300 t. à 4<sup>80</sup>, Lorient 900 t. à 7<sup>1</sup>, Boulogne 2.000 t. à 4<sup>50</sup>, Anvers 3.300 t. à 4<sup>20</sup>, 2.200 t. à 4<sup>05</sup>, 2.200 t. à 4<sup>35</sup>, Honfleur 1.300 t. à 5<sup>60</sup>.

De Cardiff: Oran 1.200 t. à 8<sup>1</sup>, Le Havre 1.550 t. à 5<sup>45</sup>, 1.300 t. à 5<sup>30</sup>, Nantes 1.900 t. à 5<sup>25</sup>, Rouen 1.500 t. à 6<sup>25</sup>, 750 t. à 7<sup>80</sup>, Saint-Malo 1.450 t. à 5<sup>15</sup>, 2.100 t. à 5<sup>1</sup>, Brest 1.000 t. à 5<sup>1</sup>, Saint-Brieuc 450 t. à 7<sup>50</sup>, Chantenay 3.200 t. à 4<sup>875</sup>, Saint-Nazaire 1.500 t. à 5<sup>1</sup>, Caen 1.500 t. à 6<sup>25</sup>, Anvers 1.300 t. à 4<sup>65</sup>, Honfleur 1.400 t. à 5<sup>30</sup>, Rochefort 1.500 t. à 5<sup>25</sup>, 1.900 t. à 5<sup>50</sup>, Anvers 1.450 t. à 4<sup>65</sup>, Dieppe 2.500 t. à 5<sup>1</sup>, Brest 1.000 t. à 5<sup>1</sup>, Saint-Servan 1.500 t. à 5<sup>1</sup>, La Pallice 2.200 t. à 4<sup>50</sup>, Saint-Nazaire 2.250 t. à 4<sup>75</sup>, Morlaix 800 t. à 6<sup>55</sup>, Alger 2.400 t. à 6<sup>875</sup>, Le Havre 3.000 t. à 5<sup>30</sup>, Bordeaux 1.850 t. à 5<sup>25</sup>, Caen 1.400 t. à 5<sup>60</sup>.

De Wear: Le Havre 1.300 t. à 5<sup>30</sup>, Rochefort 1.700 t. à 5<sup>1</sup>, Saint-Servan 1.450 t. à 5<sup>1</sup>, Bordeaux 2.200 t. à 5<sup>15</sup>, 2.300 t. à 5<sup>60</sup>.

De Hull: Bordeaux 2.800 t. à 5<sup>30</sup>, 3.000 t. à 5<sup>35</sup>.

De Swansea: Rouen 750 t. à 7<sup>80</sup>, Saint-Malo 1.450 t. à 5<sup>15</sup>, Bayonne 1.400 t. à 5<sup>50</sup> et 6<sup>1</sup>, Cherbourg 770 t. à 6<sup>25</sup>.

De Newport: Marseille 5.100 t. à 7<sup>50</sup>, Nantes 1.600 t. à 5<sup>50</sup>, Oran 1.400 t. à 7<sup>1</sup>.

De Blyth: Le Havre 1.200 t. à 5<sup>45</sup>, Cherbourg 1.400 t. à 5<sup>75</sup>, Honfleur 1.300 t. à 5<sup>60</sup>, Le Havre 800 t. à 5<sup>90</sup>.

De Port-Talbot: La Rochelle 2.000 à 2.200 t. à 5<sup>35</sup>, Saint-Nazaire 3.500 t. à 4<sup>75</sup>, Nantes 1950 t. à 5<sup>25</sup>.

De Clyde à Bordeaux 2.400 t. à 5<sup>25</sup>.

**Fontes, fers et aciers.** — *Middlesbrough.* — Les expéditions de fonte du district Cleveland se sont élevées à 93.029 t. en décembre 1910, contre 92.043 t. pendant le mois correspondant de 1909. D'après le rapport de la Chambre de commerce de Middlesbrough, sur 80 hauts fourneaux existant à fin décembre, il y en avait 57 à feu. Ces appareils ont produit, pendant le dernier trimestre 1910, 590.000 t. de fonte contre 550.000 t. pendant le trimestre correspondant de 1909. La production est toujours supérieure aux besoins et les stocks, s'accroissant sans cesse dans les magasins publics, s'élevaient à 535.976 t. à la fin de l'année.

Le marché de la fonte Cleveland est bien disposé. Malgré les avis peu favorables provenant de l'Allemagne et des États-Unis, les spéculateurs ont confiance et font d'importants achats. On cote la fonte G M B n° 3 62<sup>65</sup> à 62<sup>80</sup> en hausse de 0<sup>30</sup>, la fonte n° 1 67<sup>50</sup> à 68<sup>75</sup> en hausse de 1<sup>95</sup>, la fonte de fonderie 61<sup>40</sup> en hausse de 0<sup>50</sup>, la fonte de puddlage 61<sup>05</sup> en hausse de 0<sup>55</sup>, les fontes truitée et blanche 60<sup>45</sup> en hausse de 0<sup>45</sup>. Les affaires sont bonnes en fonte hématite et les n°s mélangés se vendent facilement 81<sup>25</sup> pour livraison immédiate.

Le marché des produits finis continue à être très bien disposé avec tendance à la hausse. On cote: barres de fer ordinaires 175<sup>1</sup>, tôles de fer pour navires 168<sup>75</sup>, cornières de fer pour navires 175<sup>1</sup>, barres d'acier 156<sup>25</sup>, tôles d'acier pour navires 168<sup>75</sup>, cornière d'acier pour navires 159<sup>35</sup>, poutrelles d'acier 153<sup>10</sup>, le tout moins 2 1/2 %.

Les rails lourds d'acier 140<sup>60</sup> à 143<sup>75</sup> en hausse de 6<sup>25</sup>, net aux usines.

## BULLETIN FINANCIER

COUPONS DÉTACHÉS. — 10 janvier. — Ostricourt, brut 53, net: nom. 52.80  
15 janvier. — Biache-Saint-Waast, brut 40, net: nom. 40, port. 3<sup>1</sup>/<sub>4</sub>, Houillères  
d'Ahun, brut 3 fr.

**Société des Établissements de Gemmelincourt-Gironcourt.** — L'assemblée générale annuelle de la Société s'est tenue, le 21 décembre, à Gironcourt-sur-Vraie, sous la présidence de M. Jean Buffet, président du Conseil d'Administration. Plus des deux tiers du capital social se trouvaient représentés.

Le rapport du Conseil fait ressortir les progrès réalisés dans la marche des usines, au point de vue tant du chiffre de la production que du chiffre de la vente, ce dernier en considérable augmentation sur celui de l'année précédente. Ces améliorations ont, malheureusement coïncidé avec un fléchissement très sensible du prix moyen de vente, conséquence de la situation générale du marché et qui ne pouvait qu'avoir une fâcheuse répercussion sur les résultats de l'exercice. Le tonnage d'extraction du combustible s'est lui-même légèrement accru. D'autre part, la couche de lignite a été reconnue sur des parties du domaine minier beaucoup plus rapprochées de la Verrerie que l'exploitation actuelle; mais ces constatations ne présentent d'intérêt que pour l'avenir. Le rapport fait encore allusion à des recherches de houille primaire, entreprises dans le périmètre de la concession — recherches qui n'ont pas donné, jusqu'à présent, de résultat positif — et à la demande officielle en concession déposée par le *Syndicat Vosgien de Recherches Minières*, dans lequel la Société est intéressée.

Sur la demande d'un actionnaire présent, le Président de l'assemblée a donné quelques précisions sur la situation de la Société, qui se trouve obérée du fait des années de début, mais, d'autre part, pos-

sède actuellement une usine entièrement au point, d'une organisation parfaite et munie de puissants moyens de production.

Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été votées à l'unanimité, y compris celle qui autorise le Conseil à rechercher et étudier toutes combinaisons de nature à améliorer les conditions d'exploitation en en modifiant, au besoin, le mode, et l'invite à convoquer, le cas échéant, une assemblée générale extraordinaire, en vue de les ratifier.

**West Canadian Collieries Limited.** — Expéditions du mois de novembre 1910, 41.000 t., décembre 1910, 34.000 t. La diminution des expéditions pendant le mois de décembre est due à ce que, au début du mois, une explosion s'est produite à la mine de Bellevue. Ce déplorable accident a provoqué la mort de 31 hommes. Par câble, on annonce que les indemnités à verser aux familles des ouvriers pourront s'élever, pour la Compagnie, à environ 125.000 francs, et que les dégâts matériels ne seront pas élevés. L'enquête judiciaire sera terminée le 14 janvier, et on attend la fin de cette enquête pour entreprendre immédiatement les travaux qui permettront de recommencer les expéditions de la mine de Bellevue.

Les mines de Lille et de Blairmore donnent, en ce moment, une production de 1.200 à 1.400 t. par jour. Les expéditions pendant l'exercice 1910 se sont élevées à environ 625.000 t., celles de 1909 s'étaient élevées à 374.000 t. Les bénéfiques, à fin novembre 1910, déduction faite des intérêts des obligations et des frais généraux, s'élèvent à environ 1.300.000 francs.

### SOCIÉTÉ HOUILLÈRE DU NORD D'ALAIS Résultats de l'Exercice 1909-1910

**Production et vente.** — Ainsi que nous vous l'avons fait observer, lors de notre dernière Assemblée générale, l'exécution du programme d'installations et de travaux, élaboré au début de l'année 1909, a marqué le commencement d'une nouvelle ère de travaux de premier établissement que nous avons poussés avec la plus grande activité possible.

Dans ces conditions, nous avons arrêté le compte "Exploitation" et avons ouvert à nouveau le compte "Frais de premier Établissement" qui avait été antérieurement amorti. Nous avons inscrit à ce compte toutes les dépenses qui ne trouvaient pas leur place dans les autres articles de l'immobilisation, mais après en avoir déduit les provisions pour amortissement et toutes recettes provenant de la vente des produits.

Comme précédemment, l'exploitation s'est continuée par les mêmes moyens de fortune, en se servant toujours, pour l'extraction, du puits de retour d'air n° 1 bis et en prenant les veines en descenderies, c'est pourquoi la production est restée sensiblement égale à celle de l'exercice précédent: 47.422 tonnes, au lieu de 47.576. Cette situation s'améliorera notablement aussitôt la remise en service du puits d'extraction n° 1, que nous pensons effectuer au début de l'année 1911. La fabrication des agglomérés est passée de 23.831 à 30.192 tonnes. Le prix de vente des charbons calibrés s'est maintenu à peu près au même chiffre moyen que pendant le dernier exercice. Mais la proportion de fines ayant augmenté, on a vendu environ 1.200 tonnes de calibrés de moins que l'année dernière. Le prix de vente des agglomérés a subi une baisse de 2 fr. 75 par tonne. Dans nos concessions de Banne, la production a été de 15.337 tonnes. La venue d'eau dans les travaux de Saint-Martin n'a pas varié. Notre domaine n'a subi aucune modification. (A suivre).

### SOCIÉTÉ DES MINES D'ANTHRACITE DE COMMUNAY

Les comptes qui étaient soumis le 30 juin 1910 ont accusé un bénéfice de 32.661 fr. 06, alors que l'exercice 1908 avait laissé une perte de 1.690 fr. 27.

Le rapport du Conseil d'administration mentionne que

l'extraction de l'exercice 1909 s'est élevée à 37.503 tonnes 600, en augmentation de 7.551 tonnes 900 en 1908. Cet accroissement a été obtenu malgré la réduction légale d'une demi-heure sur la journée ordinaire du mineur, grâce aux modifications et améliorations apportées au matériel d'extraction de la mine. Malheureusement, l'hiver tardif et peu rigoureux n'a pas favorisé les ventes locales des charbons de consommation domestique, et la concurrence des grandes mines du Nord s'est fait particulièrement sentir, celles-ci faisant des sacrifices importants pour écouler leurs stocks d'été hors de leur rayon normal de vente. Les ventes et consommations totales de la société ont atteint, en 1909, le chiffre de 36.829 t. 350 (contre 30.063 t. 790 en 1908), soit une augmentation un peu moindre que celle de l'extraction. Quant à la production des boulets, elle a été sensiblement égale à celle de 1908, mais la vente, très difficile par suite du grand nombre de fabricants, s'est faite avec une réduction de prix de 1 fr. 50 par tonne.

Au 31 décembre dernier, les stocks s'élevaient à 1.655 t. 245 de charbon et 1.941 t. 095 de boulets, soit un stock de 3.596 t. 340 au lieu de 2.288 t. 140 au 31 décembre 1908.

Les travaux de recherches entrepris depuis plusieurs années ont été méthodiquement continués. La couche numéro 3 a été atteinte et présente une puissance de 70 cm. de charbon; on pense qu'il y a encore une quatrième couche. Les dernières constatations ont fait reconnaître la présence d'environ 700.000 tonnes de charbon actuellement disponibles.

En ce qui concerne les filiales, la *Compagnie Minière de Biabaux* se trouve dans une situation de plus en plus précaire. Le chiffre des ventes de minerai de soufre qu'elle a produit l'an dernier, n'a atteint que le tiers des quatre années précédentes et le huitième seulement des années 1902, 1903 et 1904. Les études faites en vue du relèvement de l'affaire n'ont pas abouti et la Société de Communay a cru devoir, dans ces conditions, réclamer le plus prompt remboursement possible de ses avances, dont le montant s'élevait, au 31 décembre, à 359.204 fr. 60, intérêts compris.

Au contraire, pour ce qui est de la *Société Française d'Exploitations Houillères*, qui exploite les concessions de Saint-Gervais, on continue à en attendre les meilleurs résultats, lorsque sera terminé le chemin de fer à voie normale qui doit lui assurer, par Graissessac-Estrechoux, des débouchés à ses charbons.

Les deux derniers bilans se comparent de la manière suivante :

Actif	31 décembre	
	1908	1909
Concessions. . . . .	1.800.000 »	1.800.000 »
Imm. mat. mob. . . . .	355.333 30	324.162 75
Stocks . . . . .	37.983 40	50.884 36
Approvisionnements . . . . .	31.544 60	39.582 65
Caisse et portefeuille . . . . .	728 638 65	709.057 26
Débiteurs. . . . .	458.528 25	524.393 42
	<u>3.412.028 20</u>	<u>3.448.080 14</u>
<b>Passif</b>		
Capital. . . . .	1.800.000 »	1.800.000 »
Obligations. . . . .	784 800 »	777.000 »
Réserve statutaire. . . . .	69.089 54	71.148 99
Réserve spéciale . . . . .	501.592 »	501.592 »
Réserve extraordinaire . . . . .	86.000 »	86 000 »
Créditeurs . . . . .	429.356 95	440.547 83
Profits et pertes. . . . .	41.189 71	71.791 32
	<u>3.412.028 20</u>	<u>3.448.080 14</u>

TABLEAU des derniers cours des valeurs minières et métallurgiques de France au 19 Janvier 1911  
L. Lille; P. Paris; Ly. Lyon; M. Marseille; B. Bruxelles.

ACTIONS						ACTIONS					
TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DESIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende	TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DESIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende
CHARBONNAGES						MIDIS					
30.000	30.000	100 t.p.	Albi.....	L 228 ..	1909 brut 11 ..	80.000	36.000	100	Roche-la-Molière.....	— 1.625 ..	1909 brut 78
72.000	62.240	"	Aniche (240 <sup>e</sup> de denier) ..	L 2.155 ..	09-10 net 60 ..	5.000	80.000	500 t.p.	Saint-Etienne.....	Ly 492 ..	1909 brut 25
28.800	28.800	1/28.800	Anzin (centième de denier) ..	L 3.495 ..	1909 brut 350 ..	80.000	5.000	1/80.000	Thivencelles.....	L 1.350 ..	1909 brut 15 ..
30.000	30.000	500 t.p.	Blanzv.....	L 2.150 ..	1909 brut 80 ..	"	80.000	1/80.000	Vicoigne-Nœux (20 <sup>e</sup> act. prim.) ..	L 1.660 ..	09-13 brut 57 50
6.400	6.400	500 t.p.	Boubl.....	Ly 1 275 ..	1909 brut 50 ..	"	"	1/800.000	Vicoigne-Nœux (200 act. prim.) ..	— 168 75	09-10 brut 5 75
8.400	8.400	500	Bouches-du-Rhône.....	—	1909 net 50 ..	Mines de Fer					
300.000	300.000	1/300.000	Bruay (100 <sup>e</sup> act. prim.) ..	L 1.245 ..	09-10 brut 45 ..	7.000	7.000	500 t.p.	Mines de la Haute-Deûle..	L — ..	.....
"	"	"	Bruay (1000 <sup>e</sup> act. prim.) ..	— 125 50	09-10 brut 4 50	Forges, Hauts-Fourneaux, Aciéries					
18.000	17.000	1/18.000	Béthune (6 <sup>e</sup> act. prim.) ..	L 5.434 ..	09-10 brut 170 ..	12.000	12.000	250 t.p.	Aciéries de Firminy.....	Ly 1.307 ..	09-10 55 ..
"	"	"	Béthune (300 <sup>e</sup> act. prim.) ..	— 109 75	09-10 brut 3 40	30.000	30.000	500 t.p.	— de France.....	P 748 ..	09-10 25 ..
7.000	7.000	500 t.p.	Campagnac.....	L 296 ..	1909 ..	48.000	48.000	500 t.p.	— de Longwy.....	P 1.390 ..	09-10 50 ..
23.200	23.200	1/23.200 t.p.	Carmaux.....	P 2.280 ..	1909 brut 100 ..	"	"	"	— de St-Etienne.....	Ly 1.475 ..	09-10 65 ..
3.945	"	500 t.p.	Carvin.....	L 3.500 ..	09-10 brut 150 ..	13.500	13.500	500 t.p.	Alais (Forges) (ord.).....	— 127 ..	09-10 ..
"	"	1/19.725	Carvin (5 <sup>e</sup> act. prim.) ..	L 701 ..	09-10 brut 39 ..	2.000	2.000	1.000	Aubrives-Villerupt.....	B 440 ..	08-09 20 ..
20.000	20.000	250 t.p.	Clarence (La).....	L 470 ..	1909 ..	1.800	1.800	500	Biache-St-Waast.....	L 3.900 ..	08-09 170 ..
30.000	30.000	100 t.p.	Coucnavt de Béthune.....	—	.....	37.000	37.000	500	Chasse (Fonderies).....	Ly — ..	09-10 60 ..
60.000	60.000	1/60.000	Courrières (30 <sup>e</sup> act. prim.) ..	L 3.409 ..	1909 brut 80 ..	24.184	24.184	500	Châtillon-Commentry.....	P 1.848 ..	1909 brut 65 ..
70.000	70.000	125 t.p.	Crespin.....	L 87 50	1909 ..	75.000	75.000	"	Commentry-Fourchamb... ..	P 1.450 ..	08-09 brut 60 ..
18.220	18.220	200	Douchy.....	L 1.030 ..	1909 brut 40 ..	24.000	24.000	500 t.p.	Crausot.....	P 1.873 ..	09-10 brut 75 ..
180.000	180.000	1/180.000	Dourges (action).....	L 441 ..	1909 brut 13 ..	4.800	4.800	250 t.p.	Der ain-Anzin.....	L 2.180 ..	1909 brut 65 ..
3.500	3.500	1.000 t.p.	Drocourt.....	L 6.890 ..	09-10 brut 120 ..	2.200	2.200	500 t.p.	Tôleries de Louvroil.....	B 250 ..	08-09 ..
"	"	"	Drocourt (10 <sup>e</sup> act. prim.) ..	— 686 ..	09-10 brut 12 ..	24.000	24.000	500 t.p.	Espérance, à Louvroil (ord.) ..	B 1.985 ..	09-10 net 120 ..
2.400	2.400	1/2400	Epinac.....	P 1.767 ..	09-10 brut 85 54	37.483	37.483	"	Forges, Aciéries, Nord et Est ..	P 2.225 ..	09-10 85 ..
28.865	28.865	100	Escarpelle (1/5 act. prim.) ..	L 876 ..	09-10 net 20 ..	55.000	55.000	100	Franche-Comté.....	Ly 155 50	09-10 ..
21.000	21.000	1/21.000	Ferfay.....	L 455 ..	09-10 ..	8.000	8.000	500	Horme et Buire (nouy.).....	— 182 ..	1909 12 50
30.000	30.000	100	Flines-lez-Raches.....	— 76 ..	09-10 ..	5.000	5.000	500 t.p.	La Chalassière.....	— 665 ..	09-10 25 ..
"	25.500	250 t.p.	Grand-Combe.....	M 1.730 ..	1909 net 75 ..	32.000	32.000	500	Marine-Homécourt.....	P 1.579 ..	09-10 60 ..
300.000	300.000	1/300.000	Lens (centième act. prim.) ..	L 1.145 ..	09-10 brut 42 ..	2.925	2.925	700 t.p.	Micheville (Aciéries).....	P 1.479 ..	09-10 brut 50 ..
"	"	"	Lens (millième).....	L 415 25	09-10 brut 4 20	4.250	4.250	1.000	Pont-à-Mousson.....	—	09-10 net 200 ..
29.160	29.160	1/29.160	Liévin (1/10 <sup>e</sup> act. prim.) ..	— 4.355 ..	09-10 net 130 ..	18.000	18.000	500 t.p.	Saulnes.....	B 5.100 ..	1909 brut 200 ..
12.000	12.000	500 t.p.	Liévin (1/300 <sup>e</sup> act. prim.) ..	— 147 ..	09-10 net 4 33	8.000	8.000	500 t.p.	Senelle-Maubeuge.....	L 800 ..	1909 25 ..
80.000	80.000	1/80.000	Ligny-les-Aire.....	— 583 ..	1909 brut 20 ..	ATELIERS DE CONSTRUCTION					
32.000	32.000	"	Loire.....	L 204 ..	1909 brut 10 ..	500 t.p.	500 t.p.	500	Chantiers de la Gironde..	P 1.029 ..	1909 35 ..
"	"	"	Marles 70 0/0 (20 <sup>e</sup> act. pr.) ..	L 3.751 ..	1909 brut 118 53	500 t.p.	500 t.p.	500	— de la Loire.....	— 1.810 ..	09-10 75 ..
"	"	"	Marles 70 0/0 (400 <sup>e</sup> act. pr.) ..	— 185 50	1909 brut 5 92	32.000	32.000	500	Dyle et Bacalan.....	P 555 ..	09-10 brut 25 ..
16.000	16.000	"	— 30 0/0 (20 <sup>e</sup> act. pr.) ..	— 2.560 ..	1909 brut 85 45	"	"	500	Fives-Lille.....	P 986 ..	09-10 35 ..
20.000	"	500	Meurchin.....	— 2.700 ..	09-10 brut 120 ..	"	"	500	Forges de la Méditerranée..	P 1.212 ..	1909 50 ..
80.000	80.000	1/80.000	Montrambert.....	Ly 679 ..	1909 brut 36 ..	17.000	17.000	500	Nord de la France.....	B 1.265 ..	09-10 68 10
20.000	20.000	200 t.p.	Nord d'Alais.....	L 206 ..	09-10 ..	"	"	500 t.p.	Levallois-Perret.....	P 136 ..	1909 5 ..
6.000	6.000	500 t.p.	Ostricourt.....	L 3.027 ..	09-10 brut 55 ..	16.000	16.000	500	Franco-Belge (matériels)....	P 1.123 ..	09-10 brut 50 ..
"	15.600	100 t.p.	Péronnière (La).....	Ly 575 ..	1909 brut 30 ..	REVUE DES COURS					
26.650	26.650	100 t.p.	Rive de-Gier.....	— 19 50	1909 ..	Lille, 19 janvier. — Les résultats officiels de la production houillère ne sont pas encore connus; cependant les chiffres qui ont déjà été mis en avant permettent de se rendre compte de l'influence désastreuse de la grève des chemins de fer et de ses suites. L'augmentation d'extraction réalisée en 1910 est d'environ 680.000 t.; dans le 1 <sup>er</sup> semestre, l'augmentation avait été de 561.000. Il reste donc à peine 120.000 t. pour le 2 <sup>me</sup> trimestre, ce qui laisse à supposer que, pour le dernier trimestre, il y a eu un déficit important. Quelle impression vont faire, en Bourse, ces résultats? C'est assez difficile à dire, la Bourse étant une personne très fantasque. Toutefois, étant donnée la confiance qu'accordent les capitalistes aux sociétés houillères, la grève belge, les menaces de grève en Allemagne et enfin la fermeté du marché des combustibles, il est probable que les tentatives de baisse auront peu de succès. Il pourra en être ainsi jusqu'aux annonces de dividende des sociétés finissant leur exercice au 31 décembre, annonces qui seront peut-être de nature à ébranler les bonnes dispositions du marché.					
12.000	12.000	500	Rochebelle.....	— 300 ..	1909 brut 12 50	Aniche gagne 5 fr. à 2155, l'extraction passe de 2.038.000 t. en 1909 à 2.148.000 t. en 1910; Anzin progresse de 115 fr. à 8495; l'augmentation d'extraction est insignifiante. Bruay: l'entier augmente de 13 fr. à 1245, le 10 <sup>me</sup> de 4 fr. 75 à 125,50, la production est sans changement appréciable. Béthune: l'entier s'avance de 36 fr. à 5434, le 50 <sup>me</sup> de 0 fr. 25 à 109,75, la production de 1910 s'est élevée à 2.129.500 t., contre 2.060.000 t. en 1909; l'entier Carvin est sans changement, le 5 <sup>me</sup> gagne 4 fr. à 704; l'extraction est stationnaire. La Clarence est en hausse de 5 fr. à 470 fr.; l'extraction a passé de 90.000 t. en 1909 à 127.000 t. en 1910; les bénéfices ont été, paraît-il, forts satisfaisants; on nous a parlé d'un bénéfice brut de 5 fr. à la tonne. Courrières est en plus-value de 5 fr. à 3409, l'accroissement d'extraction en 1910 est de 121.000 t. ou 3 1/2 % environ. Crespin fléchit de 2 fr. 50 à 87,30, la production a été de 56.500 t. en 1910 au lieu de 46.356 t. en 1909. Douchy baisse de 15 fr. à 1030; la production a fléchi de près de 12.000 t. ou 3 1/2 %.					

**part 70 %** augmente de 71 fr. à 3751, le 20<sup>e</sup> de 3 fr. à 185,50, la part 30 % de 60 fr. à 2560; l'extraction de 1910 a été de 1.639.041 t., supérieure de 136.708 t. à la précédente.

**Meurchin** est en plus-value de 20 fr. à 2700; l'extraction de 1910 présente un sérieux déficit de 19.500 t. ou 3,7 %; **Ostricourt** (ex-coupon 55 fr.) recule de 53 fr. à 3027; l'extraction fait, en 1910, un bond en avant de près de 100.000 t., la Société se place maintenant avec 628.000 t. avant Drocourt et Meurchin. **Thivencelles** est en hausse de 20 fr. à 1350; l'extraction est passée de 161.000 t. en 1909 à 176.000 t. en 1910. **Vicoigne-Nœux**: l'entier baisse de 9 fr. à 1660, le 10<sup>me</sup> hausse de 0 fr. 75 à 168,75.

*Valeurs houillères du Nord cotées à Paris. Cours du 19 janvier. Béthune* 5480, le 50<sup>me</sup> 4909, **Courrières** 3410, **Dourges** 439, **Lens** 1145, le 40<sup>me</sup> 115, **Ligny-les-Aire** 582, **Vicoigne** 1665, le 10<sup>me</sup> 169,75

Une bonne animation règne sur les valeurs de charbonnages du Centre et du Midi.

**Albi** gagne 0 fr. 50 à 228. Comme il fallait s'y attendre, une importante hausse se produit sur **Blanzv** qui passe de 1965 à 2150; on espère que l'exercice qui vient de finir apportera une augmentation de dividende. **Campagnac** est inchangé à 296; une assemblée extraordinaire est convoquée pour liquider définitivement la société et fixer la répartition à faire aux actionnaires. **Carmaux** diminue de 5 fr. à 2280. **Epinac** gagne 2 fr. à 1767. **La Grand'Combe** baisse de 15 fr. à 1730. **Loire** est inchangé à 204; il paraît qu'il n'y aurait pas de dividende pour 1910, les bénéfices seraient réservés pour la réalisation d'un vaste programme de travaux neufs. **Montrambert** hausse de 5 fr. à 679. **Nord d'Alais** de 1 fr. à 206. **La Peronnière** bénéficie de 36 fr. à 575. **Rive-de-Gier** recule de 0 fr. 50 à 19 fr. 50. **Rochebelle** hausse de 13 fr. à 300. **Roche-la-Molière** baisse de 30 fr. à 1625, **Saint-Etienne** de 2 fr. à 494.

**Champagnac**: l'assemblée a eu lieu le 17 décembre, l'extraction de l'exercice 1909-1910 s'est élevée à 138.728 t., supérieure de 1582 t. à la précédente; le bénéfice net est de 300.226 fr. 09 dont 242.000 fr. seront répartis aux actionnaires, à raison d'un dividende de 55 fr. par action.

Les cours des valeurs sidérurgiques et ateliers de construction restent bien tenus.

**Châtillon-Commentry** gagne 98 fr. à 1848, **Commentry-Fourchambault** 70 fr. à 4450, **Tôleries de Louvroil** 25 fr. à 250, **Espérance** 405 fr. à 1985. **Franche-Comté** hausse de 1 fr. 50 à 155,50; l'assemblée du 5 décembre a autorisé le conseil d'administration à émettre 2 millions, de francs d'obligations hypothécaires pour remplacer l'ouverture de crédit de 1.200.000 fr. garanti par deux administrateurs, le bénéfice 1909-1910, se chiffrant à 108.122 fr. 97, a été consacré à divers amortissements et réserves. **Marine-Homécourt** augmente de 36 fr. à 1579, **Micheville** de 31 fr. à 1479, **Saulnes** fléchit de 250 fr. à 5100, **Senelle-Maubeuge** bénéficie de 35 fr. à 800, **Fives-Lille** de 51 fr. à 986. **Nord de la France** baisse de 20 fr. à 1265; une assemblée est convoquée le 30 janvier pour vérifier les formalités concernant l'augmentation de capital.

TABLEAU des derniers cours des valeurs minières et métallurgiques de Belgique cotées à la Bourse de Bruxelles au 18 Janvier 1911

ACTIONS													
TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende		TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende	
			CHARBONNAGES	EXERCICE						EXERCICE			
7.000	7.000	1/7.000	Abhoos, à Herstal.....	1.160 ..	1909	50 ..	3.500	3.500	1/3.500	Poirier.....	840 ..	1909	40 ..
4.032	4.032	1/4.032	Aiseau-Presles.....	1.170 ..	09-10	40 ..	4.000	4.000	1.000	Produits à Flénu.....	4.675 ..	1909	175 ..
9.600	9.600	1/9.600	Amercœur.....	2.839 ..	09-10	150 ..	14.000	14.000	500	Ressaix-Leval-Pér.....	1.950 ..	09-10	30 ..
21.950	21.950	100	Anderlues.....	899 ..	09-10	30 ..	13.400	13.400	500	Réunis de Charleroi.....	2.120 ..	1909	90 ..
14.064	14.064	1/14.064	Bernissart.....	665 ..	1909	20 ..	4.640	4.640	1/4.640	Rieu-du-Cœur.....	440 ..	1909	..
12.000	12.000	500	Bois d'Avroy.....	967 50	1909	40 ..	3.000	3.000	250	Sacré-Madame.....	5.140 ..	1909	250 ..
15.000	15.000	100	Bois de St-Ghislain priv.....	127 50	1909	..	16.000	16.000	1/16.000	Strépy-Bracquegnies.....	1.577 50	1909	45 ..
7.218	7.218	..	— cap.....	64 50	1909	..	16.000	16.000	1/16.000	Trieu-Kaisin.....	..	09-10	22 50
4.000	4.000	500	Bonne-Espérance-Batterie.....	3.850 ..	1909	75 ..	15.666	15.666	500	Unis-Ouest de Mons.....	1.142 50	1909	35 ..
410	410	500	Bonne-Espérance, à Lamb. ord.....	1.780 ..	09-10	100 ..	3.900	3.900	500	Wérister.....	3.400 ..	09-10	150 ..
1.590	1.590	500	Bonne-Espérance, à Lamb. priv.....	2.444 ..	09-10	125 ..							
9.000	9.000	..	Bonne-Fin.....	1.015 ..	1909	45 ..	Forges, Hauts-Fourneaux, Aciéries						
4.000	4.000	1/4.000	Carabinier.....	857 50	1909	20 ..	3.000	3.000	500	Alliance (forges).....	450 ..	09-10	..
5.000	5.000	250	Centre de Jumet.....	1.521 ..	09-10	25 ..	20.000	20.000	500	Angleur (aciéries).....	910 ..	08-09	..
21.200	20.489	500	Charbonnages belges.....	439 50	1909	..	4.000	4.000	1.000	Athus (Hauts-Fourneaux).....	1.535 ..	09-10	75 ..
4.000	3.519	1/4.000	Chevalières à Dour.....	1.775 ..	1909	80 ..	71.000	71.000	500	Aumetz-la-Paix.....	869 50	09-10	50 ..
3.000	3.000	500	Concorde (Réunis de la).....	1.980 ..	1909	80 ..	27.500	27.500	60	Baume.....	184 50	09-10	10 ..
20.000	20.000	100	Couchant du Flénu.....	165 ..	1909	..	7.500	7.500	325	Bonehill (Usines).....	209 50	08-09	..
10.500	10.500	500	Courcelles-Nord.....	2.166 ..	1909	120 ..	4.400	4.400	500	Charleroi (fabrique de fer).....	997 50	09-10	50 ..
20.000	20.000	1/20.000	Espérance-Bonne-Fortune.....	817 ..	09-10	35 ..	3.000	3.000	1/3.000	Châtelet (laminé) priv.....	385 ..	09-10	..
3.000	3.000	1/3.000	Falissolle.....	3.149 ..	1909	150 ..	1.825	1.825	1/1.825	— ord.....	193 ..	09-10	..
8.000	8.000	1/8.000	Fontaine-L'évêque.....	3.350 ..	1909	125 ..	25.000	25.000	500	Cockerill.....	1.995 ..	09-10	90 ..
4.000	4.000	250	Forte-Taille.....	560 ..	09-10	12 50	50.000	50.000	1/50.000	Espérance-Longdoz ord.....	412 50	09-10	17 50
2.070	2.070	1/2.070	Gives.....	369 50	1909	15 ..	12.000	12.000	125	Gilly (forges, us. fond.).....	148 ..	09-10	6 25
4.800	4.800	1/4.800	Gosson-Lagasse.....	3.375 ..	1909	200 ..	7.390	7.390	1/7.390	Grivegnée.....	790 ..	09-10	..
4.745	4.745	1/4.745	Gouffre.....	2.122 50	1909	80 ..	4.400	4.400	500	Halanz (Hauts-Fourneaux).....	1.002 50	09-10	40 ..
7.680	7.680	1/7.680	Grande-Bacure.....	1.168 ..	09-10	50 ..	6.600	6.600	250	La Louvière (H.-F.) (priv.).....	120 ..	09-10	..
4.032	3.563	500	Grand-Buisson.....	2.377 50	09-10	70 ..	2.600	2.600	500	Liégeoises (forges et tôl.).....	775 ..	09-10	30 ..
6.000	6.000	500	Grand-Conty et Spinois.....	507 50	1909	15 ..	2.000	2.000	500	Murais (forges).....	760 ..	09-10	30 ..
2.500	2.500	800	Gde machine à feu Dour.....	2.892 50	09-10	110 ..	26.000	26.000	250	Métallurgique de Couillet.....	173 ..	09-10	..
12.000	12.000	1/12.000	Grand-Mambourg.....	418 75	1909	..	10.000	10.000	500	Monceau-Saint-Fiacre, cap.....	525 ..	09-10	..
12.000	12.000	225	Ham s/Sambre.....	625 ..	1909	20 ..	9.600	9.600	..	— ord.....	410 ..	09-10	..
20.000	20.000	250	Hasard.....	670 ..	1909	25 ..	3.000	3.000	500	Musson (Hauts-Fourneaux).....	1.395 ..	09-10	75 ..
2.000	2.000	1/2.000	Herve-Vergifosse.....	1.325 ..	1909	30 ..	52.600	52.600	1/52.600	Ougrée-Marihaye.....	1.619 ..	09-10	65 ..
15.000	15.000	1/15.000	Horloz.....	2.050 ..	09-10	70 ..	12.000	12.000	1.000	Providencia.....	2.612 50	09-10	100 ..
3.000	3.000	..	Hornu et Wasmes.....	9.420 ..	1909	450 ..	20.000	20.000	100	St-Victor (forges, lam.).....	..	1909	..
30.000	30.000	1/30.000	Houillères-Unies Charleroi.....	590 ..	09-10	..	6.000	6.000	1.000	Sarrebrück (forges de).....	8.910 ..	09-10	350 ..
12.800	12.800	1/12.800	Kessales à Jemeppe.....	1.237 50	1909	59 ..	3.000	3.000	500	Sud-Châtelineau (Hauts-Fourneaux).....	460 ..	1909	..
14.000	14.000	1/14.000	La Haye.....	831 ..	09-10	30 ..	8.500	8.500	600	Thy-le-Château.....	2.935 ..	09-10	125 ..
25.800	25.800	1/25.800	La Louvière, Sars-Long.....	260 ..	1909	..							
4.200	4.200	1.000	Levant du Flénu.....	5.450 ..	1909	200 ..	ZINC, PLOMB						
2.271	2.271	500	Maireux et Bas-Bois.....	1.470 ..	1909	60 ..	20.000	20.000	1/20.000	Asturienne des mines.....	5.650 ..	1906	200 ..
20.600	20.000	500	Marcinelle-Nord.....	534 50	1904	15 ..	25.500	25.500	100	Austro-Belge.....	430 ..	09-10	62 50
4.608	4.608	1/4.608	Mariemont.....	2.875 ..	09-10	120 ..	6.000	6.000	250	Nebida.....	555 ..	09-10	..
2.400	2.400	1/2.400	Masses-Diarbois.....	3.550 ..	09-10	150 ..	10.000	10.000	..	Nouvelle-Montagné (1/5e act. priv.).....	566 ..	1909	17 ..
2.112	2.112	1/2.112	Minerie.....	615 ..	1909	25 ..	15.000	15.000	800	— (act. ord.).....	405 ..	1909	7 ..
10.000	10.000	1/10.000	Monceau-Bayemont.....	490 ..	1909	92 50	8.000	8.000	800	Prayon.....	1.739 ..	1909	60 ..
5.000	5.000	1.000	Monceau-Fontaine.....	8.477 50	1909	350 ..	2.000	2.000	250	— jouiss.....	1.450 ..	1909	47 50
5.000	5.000	1/5.000	Noël-Sart-Culpart.....	3.689 ..	09-10	225 ..	112.500	112.500	..	Vieille-Montagne (1/10e act.).....	867 50	1909	25 ..
7.200	7.200	1/7.200	Nord de Charleroi.....	3.225 ..	1909	150 ..							
7.000	7.000	500	Nord du Rieu-du-Cœur.....	920 ..	09-10	..							
5.280	5.280	1/5.280	Ormont.....	805 50	1909	20 ..							
15.000	15.000	1/15.000	Patience-Beaujonc.....	742 50	09-10	30 ..							
8.000	8.000	1/8.000	Petit-Try.....	1.477 50	09-10	75 ..							

## REVUE DES COURS

Bruxelles, 18 janvier. — Les entrevues avec le ministre du travail faisaient prévoir que le travail aurait été repris le lundi 16 dans le bassin Liégeois. Il n'en a rien été et la grève continue, on ne sait trop pourquoi. Les charbonnages du Hainaut en profitent pour écouler leurs stocks. La bourse reste très irrégulière.

Abhoos gagne 130<sup>f</sup> à 1160, Aiseau-Presles 60<sup>f</sup> à 1170. Bernissart recule de 22<sup>f</sup> à 665. Bois d'Avroy augmente de 23<sup>f</sup>50 à 967.50, Bonne-Espérance-Batterie de 45<sup>f</sup> à 3850. Bonne-Espérance à Lambusart : l'action ordinaire progresse de 30<sup>f</sup> à 1780, l'action privilégiée diminue de 1<sup>f</sup> à 2444. Carabinier est en hausse de 63<sup>f</sup>50 à 857.50, Centre-de-Jumet de 41<sup>f</sup> à 1521. Réunis de la Concorde baisse de 20<sup>f</sup>50 à 1980, Couchant du Flénu de 7<sup>f</sup>50 à 165. Falissolle est en plus-value de 49<sup>f</sup> à 3149. Fontaine-l'Evêque recule de 50<sup>f</sup> à 3350, Gosson-Lagasse de 45<sup>f</sup> à 3375. Gouffre diminue de 77<sup>f</sup>50 à 2122.50; l'assemblée extraordinaire du 4 janvier 1911 a décidé de porter le fonds social de 4.745 parts, sans désignation de valeur par l'émission de 1.095 parts offertes par préférence aux actionnaires à raison de 2.000 fr. l'une; les fonds ainsi recueillis contribueront à solder 3 millions de travaux neufs aux puits 7, 8 et 9, à une installation de triage et de concassage et divers autres travaux.

Grand-Buisson bénéficie de 77<sup>f</sup>50 à 2.377.50, Herve-Vergifosse de 47<sup>f</sup>50 à 1325. Hornu-et-Wasmes recule de 80<sup>f</sup> à 9450. Kessales est en gain de 62<sup>f</sup>50 à 1237.50. Levant-du-Flénu s'avance de 450<sup>f</sup> à 5450; la société vient d'entreprendre un sondage à Saint-Symphorien. Maireux-et-Bas-Bois fléchit de 40<sup>f</sup> à 1470; Marci-

nelle-Nord de 0<sup>f</sup>50 à 534.50, il n'y aurait, paraît-il, pas de dividende pour 1910. Mariemont est en hausse de 125<sup>f</sup> à 2875. Masses-Diarbois de 150<sup>f</sup> à 3550. Monceau-Fontaine de 127<sup>f</sup>50 à 8477.50, Noël-Sart-Culpart de 99<sup>f</sup> à 3689. Nord du Rieu-du-Cœur est entravée dans sa marche en avant par des prises continues de bénéfices qui lui font perdre un jour le terrain gagné la veille; de nouvelles découvertes ont été faites en continuant l'approfondissement du puits, elles viennent confirmer les espérances que les premières avaient fait naître. On a à présent la certitude de la présence de tout le faisceau des Produits dans la concession du Nord du Rieu-du-Cœur; il se confirme qu'un nouveau puits va être créé ainsi qu'une usine de carbonisation. Ormont progresse de 60<sup>f</sup>50 à 805.50. Produits de 25<sup>f</sup> à 4675. Ressaix de 50<sup>f</sup> à 1950. Sacré-Madame recule de 60<sup>f</sup> à 5140. Unis-Ouest de Mons de 52<sup>f</sup>50 à 1142.50. Wérister bénéficie de 35<sup>f</sup> à 3400.

Il y a beaucoup de calme en valeurs sidérurgiques.

Baume gagne 22<sup>f</sup>50 à 184.50. Bonehill recule de 18<sup>f</sup> à 209.50. Cockerill baisse de 5<sup>f</sup> à 1995; la société vient, paraît-il, de s'entendre avec la Société d'Escaut-et-Meuse, pour la constitution d'une société de fabrication de tubes sans soudure. Grivegnée perd 15<sup>f</sup> à 790. Forges et tôleries liégeoises progresse de 70<sup>f</sup> à 775. Musson baisse de 20<sup>f</sup> à 1395, Providence de 52<sup>f</sup>50 à 2612.50, Thy-le-Château de 125<sup>f</sup> à 2935.

Les cours des valeurs d'usines à zinc sont empreints d'une bonne fermeté.

**Tableau des cours des Obligations de Charbonnages  
à Lille, au 19 janvier 1911.**

Titres émis	Valeur nominale	Cours actuel	Revenu annuel
4.000 Albi 1906 . . . . .	p. 500	495 »	20 »
8.000 Aniche 1898 . . . . .	p. 500	507 50	20 »
12.000 » 1903 . . . . .	p. 500	505 »	20 »
12.000 Aniche 1906 . . . . .	p. 500	506 »	20 »
10.000 Béthune 1877 . . . . .	p. 500	434 »	15 »
8.500 — 1903 . . . . .	p. 500	502 »	20 »
16.750 — 1905 . . . . .	p. 400	372 »	15 »
3.000 Carvin 1904 . . . . .	p. 500	498 »	20 »
2.500 Clarence 1903 . . . . .	p. 500	445 »	20 »
16.000 Courrières 1910 . . . . .	p. 500	499 50	20 »
999 Crespin-Nord, 1 <sup>re</sup> hypothèque . . . . .	p. 500	460 »	25 »
2.000 — 2 <sup>e</sup> hypothèque . . . . .	p. 500	460 »	25 »
7.200 Dourges 1894 et 1897 . . . . .	p. 500	500 »	20 »
14.000 Dourges 1907 et 1909 . . . . .	p. 500	489 50	20 »
6.000 Drocourt 1894 . . . . .	p. 500	501 25	20 »
6.000 — 1895 . . . . .	p. 500	500 »	20 »
8.000 — 1905 . . . . .	p. 500	485 »	20 »
4.000 Escarpelle 1894 . . . . .	p. 500	511 »	23 50
24.000 — 1904, 1907 et 1909 . . . . .	p. 500	490 »	20 »
3.500 Ferfay 1903 . . . . .	p. 500	488 »	21 »
4.000 — 1910 . . . . .	p. 500	484 »	20 »
3.000 Flines-les-Raches 1898 . . . . .	p. 500	400 »	20 »
10.000 Liévin 1906 . . . . .	p. 500	498 »	20 »
6.000 — 1907 . . . . .	p. 500	500 »	20 »
8.000 — 1910 . . . . .	p. 500	495 »	20 »
11.470 Marles 1893 . . . . .	n. 500	492 »	20 »
28.000 — 1906 et 1909 . . . . .	p. 500	489 75	20 »
3.000 Nord d'Alais 1905 . . . . .	p. 500	... »	22 50
5.900 Ostricourt 1897 . . . . .	p. 500	495 »	20 »
10.000 — 1905 . . . . .	p. 500	490 »	20 »
10.000 — 1910 . . . . .	p. 500	491 »	20 »
2.000 Thivencelles 1908 . . . . .	p. 500	482 »	20 »
3.000 Thivencelles 1910 . . . . .	p. 500	480 »	20 »
12.102 Vicoigne 1901 . . . . .	p. 500	499 50	20 »

**CHARBONNAGES DE NOEL-SART-CULPART**
**Bilan au 30 Juin**

Actif.	1910	1909	1908
Immobilisé . . . . .	696.652	532.088	770.667
Réalisable : stocks et magasins . . . . .	378.794	200.046	227.597
— débiteurs . . . . .	4.018.244	4.277.653	4.372.826
Disponibles : caisse et portefeuille . . . . .	8.060	45.081	41.613
Totaux . . . . .	5.101.750	5.024.868	5.382.683
<b>Passif</b>			
Non exigible : capital . . . . . fr.	2.500.000	2.500.000	2.500.000
— réserv. et prévis. . . . .	1.035.963	984.408	1.111.016
Exigible : crédateurs . . . . .	440.787	445.460	646.667
Bénéfices : dividendes . . . . .	1.125.000	1.125.000	1.125.000
Totaux . . . . .	5.101.750	5.024.868	5.382.683
Dividende par action . . . . . fr.	225 »	225 »	125 »

*Moniteur des Intérêts Matériels.*
**Liste des derniers Brevets d'Invention français  
concernant les Mines**

- 420.768. *Homborg*. Perfectionnement aux machines à forer les puits.  
421.316. *Aarts*. Perfectionnements dans la fabrication des cornues ou fours destinés à la cokéfaction de la houille ou autres produits à haute température.  
421.278. *Gibson*. Ventilateur rotatif à déplacement positif.  
421.470. *Jonszta*. Dispositif applicable aux lampes de mineurs en vue de la détermination de la proportion de grisou.  
421.493. *Kowatsch*. Procédé et dispositif pour l'explosion sûre des trous de mines.  
421.532. *Dupont*. Distributeur-doseur automatique des matières utilisées dans la fabrication des briquettes et autres industries.  
421.483. *Di Legge*. Appareil servant à déceler l'échappement ou la présence des gaz.

**ADJUDICATIONS ANNONCÉES**

31 JANVIER. Epinal. Mairie. Fourniture de combustibles : 300 tonnes charbon de terre en briquettes ; 25 tonnes charbon de terre de forge.

31 JANVIER. Ivry. Mairie. Fourniture de charbon de terre anthracite.

1<sup>er</sup> FÉVRIER. Rouen. Préfecture. Fourniture de 2.000 tonnes, briquettes pour le port de Dieppe. Mont. 56.000 fr. Caut. 2.000 fr.

2 FÉVRIER. Alger. Mairie. Fourniture : 700 tonnes de charbon de terre en briquettes en 4 lots de 150 tonnes et un lot de 100 tonnes.

3 FÉVRIER. Belfort. Mairie. Fourniture de combustibles en 4 lots : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lots, chacun de 200 tonnes de charbon de terre en briquettes 40 tonnes de charbon de forge.

15 FÉVRIER. Châtelleraut. Mairie. Fourniture de 200 tonnes de charbon de forge en noisettes : 500 tonnes coke de gaz ; 300 tonnes coke de fonderie ; 300 tonnes charbon de four ; 3.500 tonnes de charbon en briquettes pour générateurs.

17 FÉVRIER. Toulouse. Mairie. Fourniture au dépôt d'Artillerie de Toulouse. 1.200 tonnes de combustibles minéraux pour générateurs à vapeur, en 8 lots égaux.

23 FÉVRIER. Mairie de Toul. Fourniture de combustibles : 400 tonnes briquettes ; 2<sup>e</sup> lot : 400 tonnes briquettes ; 400 tonnes de charbon de forge.

23 FÉVRIER. Paris. Fourniture Section technique de l'Artillerie charbon, en 2 lots.

11 MAI. Bourges. Mairie. Fourniture, École centrale de Pyrotechnie militaire, 1<sup>er</sup> lot au 10<sup>e</sup> lot inclus, 500 tonnes de charbon ou de briquettes pour générateurs, par lot ; 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> lots, 500 tonnes de coke dur ; 13<sup>e</sup> lot, 100 tonnes de coke dur criblé et concassé ; 14<sup>e</sup> lot, 400 tonnes d'anthracite.

**RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS**

20 DÉCEMBRE. — Niort. Préfecture. Fourniture à la Maison Centrale de Thouars, de 150 tonnes charbon de terre pour fourneaux. Bordes, à Thouars, adj. à 40,50 les 1000 k.

28 DÉCEMBRE. Bois-Colombes. Mairie. Fourniture de combustibles pour 5 ans, 1<sup>er</sup> lot, coke. — Mont. 25.000 ; Conquet, à Neuilly-sur-Seine, adj. à 1,25 % rab. ; 2<sup>e</sup> lot, combustibles divers. — Mont. 7.500 ; Roustan à Bois-Colombes, adj. à 1 % rab.

12 JANVIER. Bourges. Fourniture à la Fonderie de canons de 4.000 tonnes de charbons pour fours en 2 lots. Ont soumissionné : Bernot, 31 fr. 95, 32 fr. 20 ; Blanchet, 29 fr. 40, 29 fr. 40 ; Charvet, 31 fr. 32, 32 fr. 32 ; Destailleurs, 32 fr. 40, 32 fr. 40 ; Margot, 32 fr. 50, 32 fr. 50 ; Peret, 32 fr. 75, 32 fr. 75. Adjudicataires : Blanchet, 1532 tonnes à 29 fr. 40 ; Charvet, 1831 tonnes à 31 fr. 32.

**CONVOICATIONS D'ACTIONNAIRES**

30 JANVIER. Crespin. Ateliers de construction du Nord de la France et Nicaise-Delcuve.

4 FÉVRIER. Marcinelle (Belgique). Forges et Aciéries de Thy-le-Château.

**FIRMES INDUSTRIELLES**

*Formation de Société anonyme dite les Charbonnages du Lot.* Société au capital de 600.000 francs, divisé en 1.200 actions de 500 francs, dont 600 d'apport attribuées à M. Rasse-Courbet, apporteur, qui reçoit en outre, 10.000 francs espèces et 6.000 parts de fondateurs. — Siège social, à Paris, 17, rue de Rome. — Conseil : MM. F. Lebert, E. Coulon, A.-J. Van der Vinck, J. Grand.

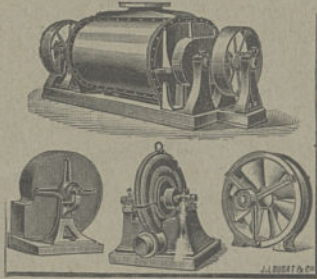
*Le Directeur-Gérant : Emile DIDIER.*

Lille, imprimerie G. Dubar et C<sup>ie</sup>, 8, Grande-Place, Lille.



**W. KLEPP** SUCESSEUR DE  
**HOEFERT & PAASCH**  
 PARIS, 54, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, PARIS

**APPAREILS \* ACCESSOIRES**  
 pour Chaudières et Machines à vapeur en général



**SOUFFLERIES**

Systeme

**ROOT**

perfectionné

AVEC

**BOITE ALESEE**

(sans enduit)

POUR PRESSIONS

Jusqu'à 2<sup>m</sup> d'eau

**Ventilateurs** pour Forges, Fonderies, Acie-  
 ries, H<sup>ts</sup>-Fourneaux, Mines,  
 Ventilation, Séchage, Chauf-  
 fage, etc.. etc.

INDICATEURS DE TIRAGE, PYROMÈTRE  
 Pompes, Pulsomètres, Appareils à jet de vapeur

ENVOI DES TARIFS SUR DEMANDE (65)

8<sup>te</sup> N<sup>le</sup> DES ÉTABLISSEMENTS

**Decauville**

AINÉ

BORDEAUX NANCY  
 LYON NANTES  
 LILLE TOULOUSE

622 66, Chaussée d'Antin, PARIS

**LE MÉTAL GLYCO**

DANS VOS COUSSINETS

est une **GARANTIE** de Bon Fonctionnement  
 d'Économie d'Usure

MASSELIN, GAEBLER & Cie, 6, rue Barrault, PARIS

**“ LE LABARIN ”**

Self-Régulateur Evite-Molettes pour Machines d'Extraction

BREVETÉ S. G. D. G.

70 Appareils en France, Belgique et Allemagne, en 3 ans

**Ad. SEGHERS** Concessionnaire exclusif  
 FRANCE, BELGIQUE, ESPAGNE, PORTUGAL

Téléphone 265.14

rue Scribe 7 PARIS

# SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS **ADT**

Capital social : 2.500.000 francs entièrement versés

PLUS D'INCENDIES  
PAR L'ÉLECTRICITÉ

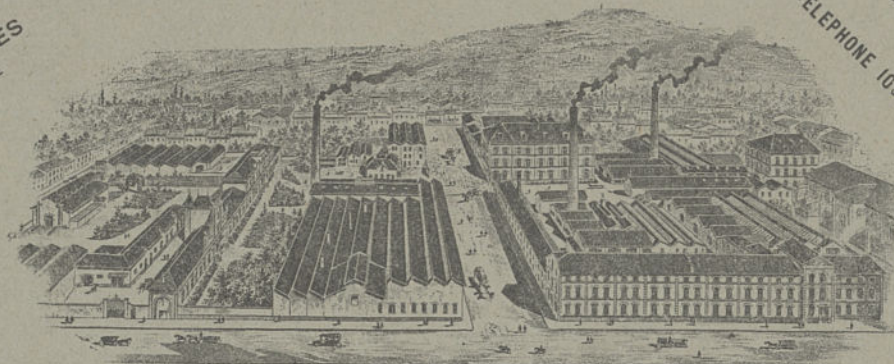
## TUBES ISOLATEURS

armés d'acier étiré sans soudure, garantis, agréés par le contrôle des Mines pour l'éclairage du fond.

**Tubes universels** semi-flexibles

Tubes armés de cuivre, d'aluminium, de tôle d'acier plombée, galvanisée, d'acier à joints rapprochés.

**"TUBES ADT"**



## USINES

à Pont-à-Mousson  
et à Blénod (Meurthe-et-Moselle).

SIÈGE SOCIAL ET DÉPÔT :

PARIS, 45, rue de Turbigo

## MATÉRIEL ISOLANT COMPLET

POUR INSTALLATIONS  
ET CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES



Fournisseur du Métropolitain (250.000 mètres posés du Nord-Sud et de toutes les Grandes Compagnies et Administrations)



TELEPHONE 1031-10

SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Catalogues, Guides, Échantillons gratuits sur demande

Dépôts à Lille : M. E. GROS, 91, rue Jacquemars-Giélée, et dans les principaux Centres

## SOCIÉTÉ ANONYME D'ESCAUT & MEUSE

au Capital de 5.000.000 de francs  
Siège Social : 20, rue de l'Arcade, Paris

### USINES :

à Anzin (Nord-France) et à Sclessin (Liège-Belgique).

### DÉPÔTS-AGENCES :

A PARIS : MM. E. BRÜCKNER et C<sup>ie</sup>, 26, rue Buffault (9<sup>e</sup> Arrt).

A LILLE : Sté d'ESCAUT et MEUSE, 34, b. d. s. Ecoles.

A LYON : MM. RICHARDSON fr., Université

A ROUEN : M<sup>r</sup> A. VERPILLOT, 41, rue Thiers.

A BORDEAUX : M<sup>r</sup> M. LEDOUX, 10, place du Vx-Marché.

## TUBES EN FER & EN ACIER soudés et sans soudure

Aciéries Martin-Siemens. Blooms, Gros Ronds de 75 à 250 m/m de diamètre. Laminoirs à tôles et larges plats.

Laminoirs à Tubes sans soudure, syst. Mannesmann, br<sup>l</sup>s. g. d. g.

ATELIERS D'ÉTIRAGE À FROID

Articles en tôle soudés au chalumeau, jusque 2<sup>m</sup>50 de diam. et 20<sup>m</sup> de longueur  
CANALISATIONS, RÉSERVOIRS, ETC.

COLLECTEUR DE VAPEUR ENTIÈREMENT SOUDÉ



### Spécialités pour Mines :

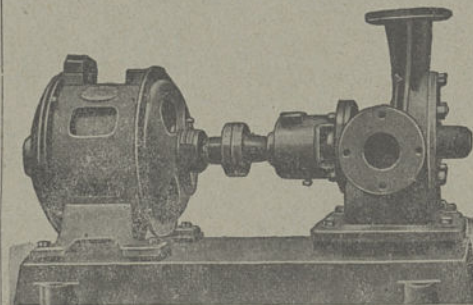
TUYAUX EN ACIER SPÉCIAL  
TRÈS RÉSISTANT À L'USURE, POUR **REMBLAYAGE HYDRAULIQUE**

**ÉTANÇONS TUBULAIRES**, système SOMMER, breveté s. g. d. g., pour Mines, Tunnels, Galeries, Tranchées, Echafaudages et Soutènements divers.

**PÔTEAUX TUBULAIRES**, pour Traction, Transport de force et Éclairage électriques. — Conduites de vapeur et d'air comprimé. — Tubes pour Congélation de Mines, Sondages, etc. — Ateliers spéciaux pour tous travaux sur tubes.

Adresser les lettres : Société d'Escaut et Meuse, à Anzin (Nord).  
télégrammes **Escomeuse**, Valenciennes. — Téléphone n° 124. (15)

## POMPES CENTRIFUGES



## Berger

Ing. Const. A. et M.

**101**  
rue de La Chapelle,  
**PARIS**

## SOCIÉTÉ HORME & BUIRE

LYON, 8, rue Victor-Hugo, LYON

### Quelques Spécialités des FONDERIES & ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE L'HORME

Cuvclages pour puits. Machines d'extraction. Descenderies de remblais

### Utilisation des vapeurs d'échappement

Turbines à vapeur **Zoelly**. Condenseurs **Quiggin**

Usines complètes d'agglomération

Presses à boulets ovoïdes avec trémies réglables

Moteurs à gaz et gagogènes **Genty**

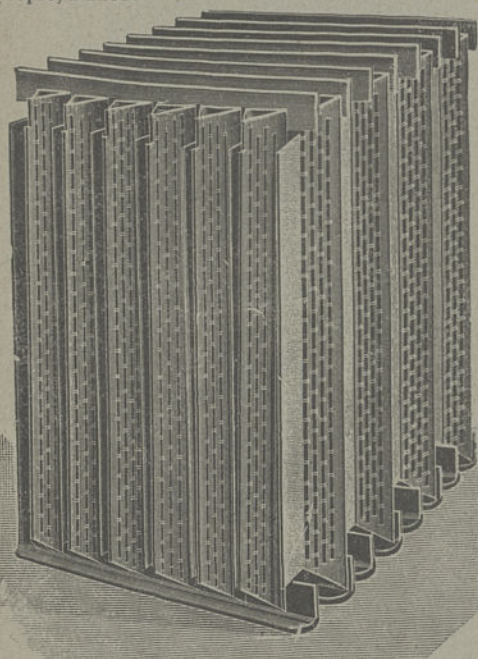
Gazogènes **Lorin** pour déchets de bois, tourbe, tannée, etc.

Accouplement système **Habermann**.

## DÉSHUILEURS de la Vapeur d'Échappement

Breveté S. G. D. G. en France et à l'Étranger

L'emploi de ces Appareils donne de l'eau de condensation absolument propre, d'une réutilisation immédiate pour l'alimentation des Chaudières



IMPORTANT  
POUR  
**TURBINES**  
à  
basse pression



IMPORTANT  
POUR  
**Condensations**  
par  
SURFACE



### KATER & ANKERSMIT

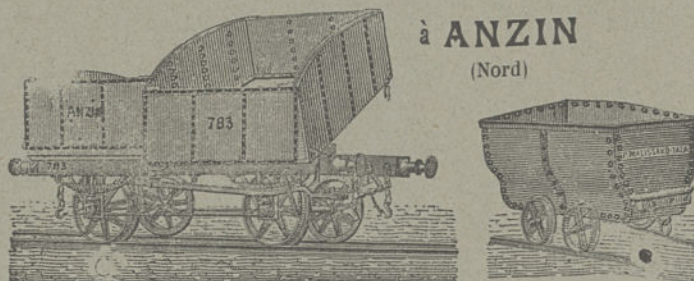
ING<sup>rs</sup>-CONSTR<sup>rs</sup> 58, Rue du Fg-Poissonnière, PARIS

## FORGES & ATELIERS DE CONSTRUCTION Malissard - Taza

Société anonyme au capital de 926.500 francs

MAISON FONDÉE EN 1848

à ANZIN  
(Nord)



**Matériel roulant de Mines, Chemins de fer et Usines métallurgiques.** Berlins en fer et en acier, Pièces de rechange, Wagonnets à minerais et à terrassements, Wagons à minerais se vidant par le fond, type Somorrostro. — Wagons à houille de 10, 15 et 20 tonnes à caisses fixes ou mobiles, avec fermetures spéciales. — Wagons-citernes pour le transport des pétroles, alcools et autres liquides. — Wagons à marchandises.

**Matériel d'extraction et d'embarquement des houilles et minerais.** Cages d'extraction. — Parachute Taza pour guidage en bois, Parachute Malissard pour guidage métallique. — Matériel d'épuisement et de sondage. — Taquets ordinaires et hydrauliques. — Bâtiments d'extraction, Chevalets, Passerelles, Elévateurs de berlins. — Plans inclinés automoteurs. — Embarquement mécanique des charbons, système P. MALISSARD-TAZA, avec basculeurs à pendules différentiels et frein hydraulique. — Chaînes flottantes.

**Forges mécaniques, Chaudronnerie en fer.** Ponts. — Charpentes. — Réservoirs. — Cheminées en tôle. — Conduites de gaz et d'eau. — Travaux publics. — Caissons à air comprimé. — Cloches plongeantes à dérochements, système HERSENT. — Godets de drague et de débarquement. — Bateaux. — Ecluses. — Barrages. — Ferrures d'artillerie.

ÉTUDES — PLANS — DEVIS

(115)

## La Revue Industrielle

SEUL ORGANE TECHNIQUE DE LA RÉGION  
DU CENTRE  
paraissant tous les samedis

Mines, métallurgie, armurerie, rubanerie, industrie, constructions, électricité, inventions, automobilisme, cyclisme, commerce, transports, agriculture, finances.

JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

67, rue de la République, 67 (place Fourneyron)  
SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

## CHAMPAGNE

" AU VIEUX MOULIN "

JANISSON, propriétaire

à Mailly-Champagne (Marne)

QUALITÉS ET PRIX	BOUTEILLE	1/2 BOUTEILLE
Extra-dry (sec) . . . . .	3 francs	1 fr. 75
Demi-sec . . . . .	3 francs	1 fr. 75
Doux ou sucré . . . . .	3 francs	1 fr. 75

MARCHANDISE PRISE A MAILLY

## CABLERIE MÉTALLIQUE PARISIENNE

USINE CORAMEILLES-EN-PARISIS  
(SEINE-ET-OISE)

TÉLÉPHONE 441-86

SIÈGE SOCIAL ET DÉPOT :  
PARIS, 23, RUE DE ROCROY, 23, PARIS

Câbles Métalliques pour la Marine, les Mines et les Travaux Publics

SPÉCIALITÉ DE CABLES PLATS POUR ASCENSEURS

Câbles extra-souples à haute résistance, pour Ballons et Aéroplanes

CABLES DE SECTIONS COURANTES TOUJOURS EN MAGASIN, AU DÉPOT

Paris, 23, rue de Rocroy, 23, Paris

# ELEVATEURS

## BURTON FILS

68 Rue des Marais  
PARIS

# TRANSPORTEURS

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE  
ET

## Applications Electriques

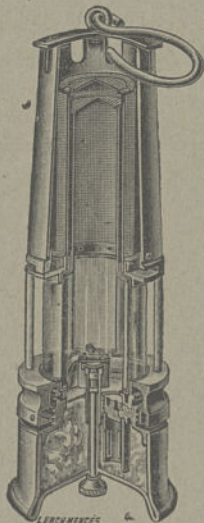
Anciens Ateliers Henri CATRICE

Capital : 900.000 francs

TELÉPHONE  
N° 0.002

**ARRAS**

TELEGRAMMES  
ÉLECTRIQUE-ARRAS



Fournitures générales pour l'Éclairage dans  
les Mines

NOUVELLE LAMPE A BENZINE  
type "**ARRAS**"

acceptée par les Commissions du Grisois de  
France et de Belgique, lampe à alimenta-  
tion d'air par le bas; mèche plate, rallu-  
meur intérieur, fermeture magnétique à  
double verrou.

40.000 LAMPES  
DE CE TYPE  
vendues en un an

LAMPES PORTATIVES ÉLECTRIQUES  
de Sûreté

Types NEU-CATRICE et COTTE

BASSIN DU CENTRE : M. Aimé GARDON, ingénieur,  
7, place de la Badouillère, SAINT-ÉTIENNE (Loire).  
BASSIN DU NORD : M. NÉANT, 7, rue Lambrecht, à DOUAI (Nord).  
BASSIN DU MIDI : M. GAUCH, 48, rue Jeanne-d'Arc, NIMES.  
BELGIQUE : M. Léon BERO, ingén., représentant à LA HESLÈRE, près Mariemont (Belgique).  
(145)

## Condensations Centrales

PAR SURFACE Système BALCKE PAR MÉLANGE

avec Réfrigérants à cheminée

RÉFÉRENCES, DEVIS, ÉTUDES GRATIS SUR DEMANDE

**BALCKE & C<sup>ie</sup>**, 58, Rue Lafayette

(127)

## G<sup>ie</sup> PARISIENNE DES ASPHALTES

Téléphone 412-80 96, Rue d'Hauteville, PARIS

## Distillerie de Goudron

& DÉRIVÉS

USINES à } CHALETTE, près Montargis (Loiret).  
PANTIN, 144, route de Flandre.

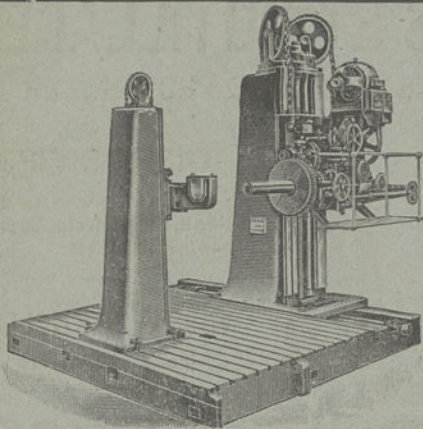
**Brais, Créosote, Huiles, Benzols, Benzine, Naphtaline**

CRÉOPHÉNIL, désinfectant antiparasitaire.  
CRÉOLIGNITE, préservant le bois de la pourriture.  
BITUME factice. - CIMENT volcanique pour toitures-terrasses.

**ASPHALTINE** PEINTURE VERNISSEE  
hydrofuge et hygiénique

La plus économique. Prête à employer.

(140)



# DE FRIES & C<sup>IE</sup>, PARIS

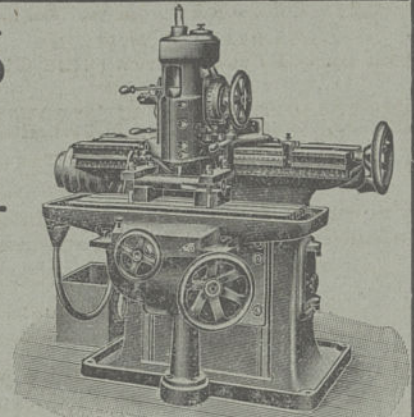
19, rue de Rocroy, 19

**MACHINES-OUTILS**  
POUR L'EMPLOI DES  
**ACIERS A GRAND DEBIT**

Tours parallèles  
Raboteuses  
Mortaiseuses  
Taraudeuses

Etaux-limeurs  
Perceuses  
Tours-revolvers  
Fraiseuses

Tours verticaux à aléser et à tourner.  
Machines horizontales à aléser, à percer et à fraiser  
avec montant fixe ou montant mobile horizontalement.



# C. BORNET & C<sup>ie</sup>

INGÉNIEUR E. C. P., BRÉV. S. G. D. G.

10, Rue St-Ferdinand, PARIS

PERFORATRICES A BRAS & MÉCANIQUES

**MARTEAUX-PERFORATEURS**

avec et sans détente

FLEURETS CREUX ET MÈCHES HÉLICOÏDALES

Prospectus et renseignements FRANCO sur demande

(88)

ENTREPRISE GÉNÉRALE

— de —

# FONÇAGE DE PUIITS

Études et Travaux de Mines

SOCIÉTÉ ANONYME

17, Boulevard Haussmann, PARIS

Entreprise à forfait de Sondages, Forages,  
Fonçage de puits. — Lavoirs. — Préparations  
mécaniques. — Machines d'extraction et d'épu-  
isement, etc.

\* ÉTUDES - PLANS - RAPPORTS \*

186

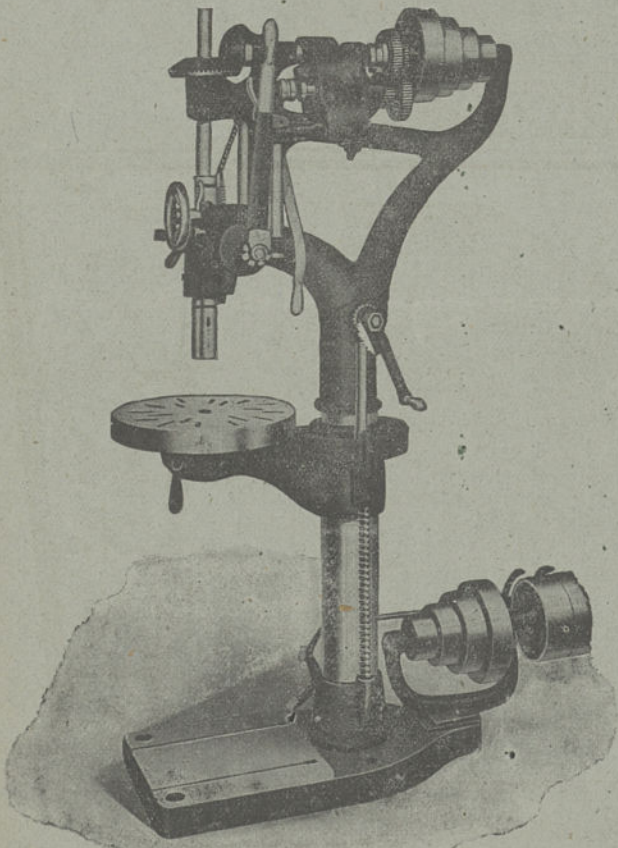
# MESTRE & BLATGÉ

PARIS, Rue Brunel, PARIS

PERCEUSE "HÖFER"  
AMERICAINE

N<sup>o</sup> 21

CAPACITÉ DE PERÇAGE 32<sup>m</sup>/m



Double harnais d'engrenages.  
Trois avances positives  
Débrayage automatique  
Poids : environ 270 kilogs.  
Prix : Francs **700.**

Renseignements complémentaires sur demande

# C<sup>ie</sup> GÉNÉRALE ELECTRIQUE

CAPITAL : 4 MILLIONS  
SIÈGE SOCIAL & ADMINISTRATION : RUE OBERLIN **NANCY**

**DYNAMOS, ALTERNATEURS, ÉLECTROMOTEURS, TRANSFORMATEURS  
TURBINES A VAPEUR "ÉLECTRA"**

*Brevetés S. G. D. G.*

**Perceuses Électriques. Palans et Ponts Roulants  
Perforatrices de mines. Accumulateurs. Lampes à arc**

**POMPES CENTRIFUGES. VENTILATEURS CENTRIFUGES**

Moteurs et Contrôleurs de traction.

Embrayages automatiques à Friction (Brevetés s. g. d. g.). Accouplements Élastiques.

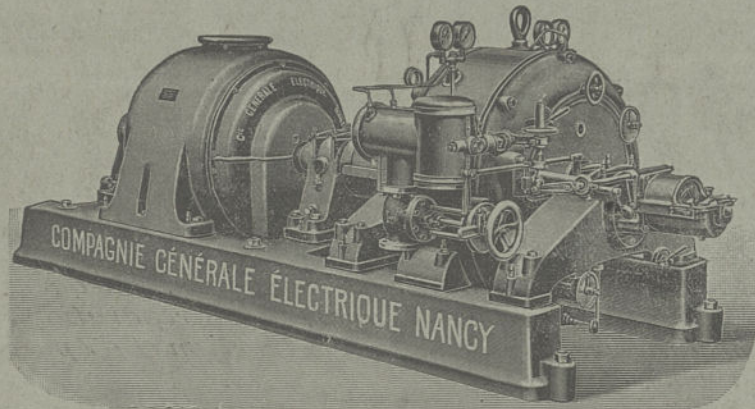
**Gros et Petit Appareillage**

Appareils de Mesure. Tableaux de Distribution

Moteurs spéciaux pour Applications à la Mécanique

**Charbons pour Lampes à Arc.** — Balais en Charbon

*Demander nos Tarifs et Notices.*



Groupe turbo-alternateur de 300 chevaux. Très basse consommation de vapeur garantie

## MACHINES ET OUTILLAGE

POUR SONDAGES A GRANDE PROFONDEUR

### APPAREILS COMPLETS

pour toutes profondeurs et tous terrains, à commande à la main ou mécanique.

### TUBES DE SONDE

Filtres, Soupapes, etc.

Travaux dans tous pays.

### DISPOSITIFS

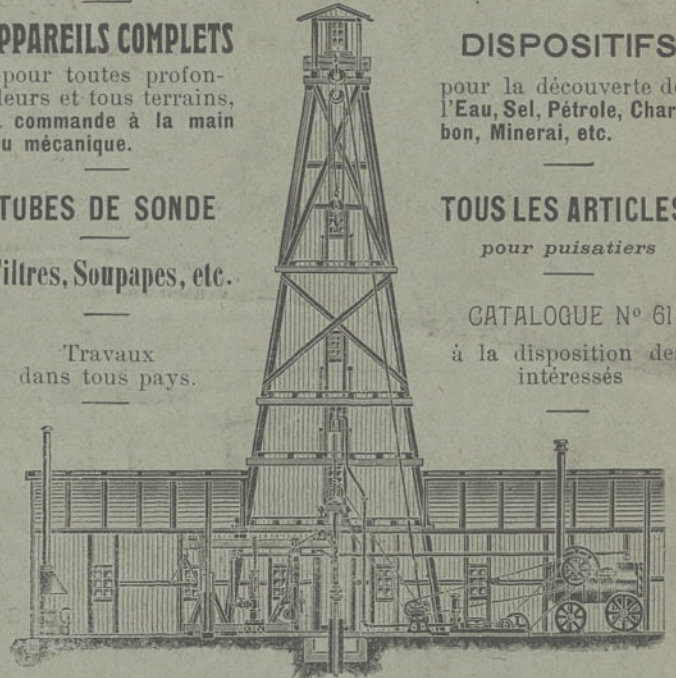
pour la découverte de l'Eau, Sel, Pétrole, Charbon, Minéral, etc.

### TOUS LES ARTICLES

pour puisatiers

CATALOGUE N° 61

à la disposition des intéressés



Tiefbohr-Maschinen und Werkzeuge-Fabrik Nürnberg  
Heinrich Mayer et Co  
Nürnberg-Doos.  
ALLEMAGNE



# FARCOT F<sup>RES</sup> & C<sup>IE</sup>

SAINT-OUEN ~ PARIS

## TRANSPORTS AÉRIENS

Chariots Electro-Automatiques

TRAINAGE MÉCANIQUE

Seuls concessionnaires et constructeurs en France du système Heckel.

Section des Travaux de la M<sup>on</sup> FARCOT

### FORCE MOTRICE

Machines à vapeur, Générateurs.

### HYDRAULIQUE

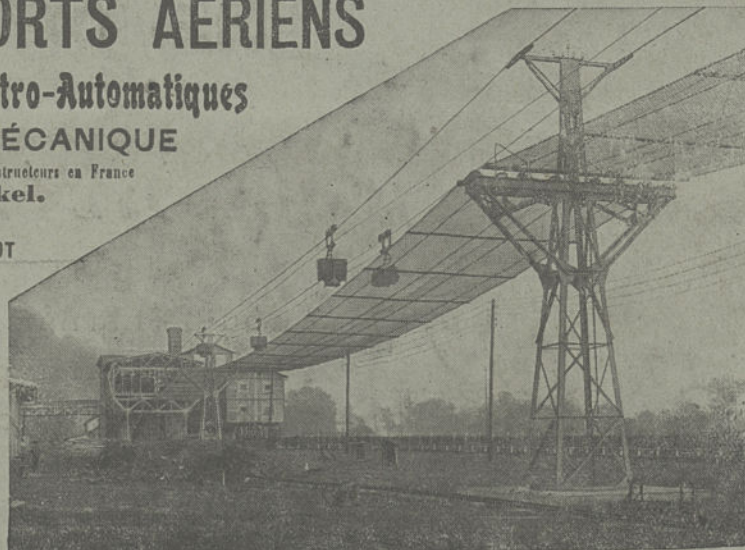
Moto-autopompes. Dynamopompes.

### ÉLECTRICITÉ

Dynamos (courant continu ou alternatif)

### MANUTENTION

Lévage. Grues. Ponts roulants. Trainage. Transports aériens.



G  
R  
U  
E  
S

P  
O  
N  
T  
S

MANUTENTIONS MÉCANIQUES ..

A. FORTSYN.